



# **‘NOUS SOMMES À LA TÊTE DE L’ACTION POUR LA JUSTICE’: MODALITÉS D’ORGANISATION, DE PLAIDOYER ET DE RÉSISTANCE DES VICTIMES**

Enseignements tirés des expériences de la Colombie, du Guatemala, de l’Indonésie, de la RDC, de la Syrie et de la Tunisie sur la manière de renforcer la solidarité

## **RAPPORT DE SYNTHÈSE**

DECEMBER 2024



**UNIVERSITY OF  
BIRMINGHAM**

## Photo de couverture

En partant du haut à gauche: Des Tunisien-nés descendent dans la rue pour marquer le cinquième anniversaire de la révolution de 2011, Tunis, 14 janvier 2016 (Crédits: ©FETHI BELAID/AFP via Getty Images); Victime-partenaire participant au lancement de l'étude à Bogota, Colombie, 2022 (Crédits: ©BSocial); Des représentants de groupes réunis dans le cadre de la Charte pour la vérité et la justice se tiennent devant le bâtiment de l'ONU à New York, avec des photos de personnes victimes de disparitions forcées en Syrie, 13 juin 2023 (Crédits: ©Guido Neira/The Syria Campaign/Impunity Watch); Une femme ayant survécu aux atrocités commises en 1965-66 en Indonésie se tient devant l'endroit où elle a été torturée (Crédits: ©AJAR/Anne-Cécile Esteve); Une famille déplacée regarde à travers une fenêtre à Minova, une ville au sud-ouest de Goma, en République démocratique du Congo, le 18 décembre 2007 (Crédits: ©LIONEL HEALING/AFP via Getty Images); Une marche pour commémorer la Journée nationale des victimes à Guatemala Ciudad, le 25 février 2021 (Crédits: ©Juan Rosales/Impunity Watch).

## Clause de non-responsabilité

Le contenu de cette publication et les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement l'opinion du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, qui soutient le projet.

## Mise en page et maquette

Wezank

## Auteure

Dr Christalla Yakinthou

*Révision:* Habib Nassar et Michelle Bouchebel.

## À propos de l'auteure

Christalla Yakinthou est docteure en sciences politiques, spécialisée dans la pratique, à l'Université de Birmingham au Royaume-Uni. Au cours des 16 dernières années, elle a travaillé dans le domaine de la justice transitionnelle en tant que praticienne, conseillère et universitaire, et s'est attachée à combler le fossé entre pratique et monde universitaire. La priorité de Christalla Yakinthou est d'aider les personnes survivantes et les militant·es à s'approprier pleinement les processus de justice transitionnelle et de construire des sociétés qui soient davantage confiantes, engagées et inclusives. Elle apporte son assistance aux associations de personnes victimes/survivantes, aux ONG, aux États et aux organisations intergouvernementales.

Christalla Yakinthou est également spécialisée dans la rédaction de constitutions pour les sociétés divisées et a suivi une formation complémentaire en matière de justice transitionnelle et de droit public. Parmi ses dernières publications, citons "*Cultivated Collaboration in Transitional Justice Practice and Research: Reflections on Tunisia's Voices of Memory Project*", avec Virginie Ladisch dans la revue "International Journal of Transitional Justice" et *Transitional Justice, International Assistance, and Civil Society: Missed Connections*, avec Paige Arthur, publié par l'éditeur Cambridge University Press.

# À propos



## Impunity Watch

Impunity Watch est une organisation internationale à but non lucratif qui œuvre aux côtés des victimes de violences dans le but de déraciner les structures d'impunité profondément ancrées, d'obtenir réparation pour les violations graves des droits humains et de promouvoir la justice et la paix. Nous collectons et partageons des connaissances sur des thèmes prioritaires, nous construisons des partenariats et des coalitions, et nous menons des actions de plaidoyer au niveau international pour vaincre l'impunité et transformer la justice. Impunity Watch intervient actuellement en Amérique centrale, en Afrique du Nord et dans la région des Grands Lacs, au Moyen-Orient et dans les Balkans occidentaux. L'organisation est également présente au Guatemala et au Burundi. Son siège est basé à La Haye (Pays-Bas) et ses activités sont menées au niveau local, national, régional et international.

[www.impunitywatch.org](http://www.impunitywatch.org)

[info@impunitywatch.org](mailto:info@impunitywatch.org)



UNIVERSITY OF  
BIRMINGHAM

## Université de Birmingham

Le [Conflict and Peace Processes Research Group \(CoPP\)](#), rattaché au [département de sciences politiques et d'études internationales](#) de l'[Université de Birmingham](#), réunit des chercheur·ses avec des profils disciplinaires, des convictions théoriques et des approches méthodologiques variés qui partagent le même intérêt à l'étude des conflits violents et des processus de paix dans le monde et contribuent activement aux débats publics et aux réflexions sur les politiques à mener en la matière.

[www.birmingham.ac.uk/schools/government/departments/political-science-international-studies](http://www.birmingham.ac.uk/schools/government/departments/political-science-international-studies)

[g.fontana@bham.ac.uk](mailto:g.fontana@bham.ac.uk)

BSocial est une ONG qui s'appuie sur la recherche et les stratégies d'innovation sociale afin de relever les défis du développement en Colombie en cocréant des solutions aux côtés des communautés vulnérables. À partir d'une approche ascendante, son action fait appel aux principes d'innovation, de créativité et d'engagement social dans le but de doter les communautés dans différentes régions de Colombie des moyens nécessaires pour agir, en utilisant la construction de connaissances et le partage d'idées comme leviers pour la résolution de problèmes et la mise au point de projets au service d'une transformation positive des communautés dans divers territoires du pays.

<https://www.bsocialgroup.org/>  
[contacto@bsocialgroup.org](mailto:contacto@bsocialgroup.org)



### **République démocratique du Congo: Université Libre des Pays Grands Lacs (ULPGL Goma)**

L'Université libre des pays des Grands Lacs (ULPGL Goma) est une université privée agréée par le gouvernement congolais. Elle a été créée par les Églises protestantes en 1985, d'abord sous le nom d'Institut supérieur de théologie protestante (ISTP), puis transformée en université en 1990. Elle est située dans la ville de Goma, dans la province du Nord-Kivu de la République démocratique du Congo et a pour devise: Foi-Science-Action. Les services pédagogiques comprennent des écoles (maternelle, primaire et secondaire) et une université. L'Université propose également un enseignement académique de qualité aux cadres universitaires en étroite collaboration avec les communautés locales. L'ULPGL est composée de sept facultés: théologie, droit, sciences économiques et de gestion, technologies et sciences appliquées, santé et développement communautaire, psychologie et sciences de l'éducation, et médecine.

[www.ulpgl.net](http://www.ulpgl.net)  
[relationpublique@ulpgl.net](mailto:relationpublique@ulpgl.net)

## Indonésie: Asia Justice and Rights (AJAR)

AJAR est une ONG régionale qui œuvre au renforcement de la responsabilité et du respect des droits humains dans la région Asie-Pacifique. Elle soutient que la paix et la démocratie ne peuvent être durables que si les problèmes de l'impunité, de la corruption et du déni de la vérité sur les violations passées sont résolus. Son objectif est de doter les acteurs locaux et nationaux des compétences, des connaissances et des ressources nécessaires à leurs efforts à long terme de renforcement de la responsabilité.

<https://asia-ajar.org/>  
[contact@asia-ajar.org](mailto:contact@asia-ajar.org)

## Syrie: Charte pour la vérité et la justice

Le 10 février 2021, la [Charte pour la vérité et la justice](#) a été lancée virtuellement par cinq groupes représentant des victimes et des familles de victimes: l'Association des détenus et des disparus de la prison de Sednaya, l'Association des familles de César, la Coalition des familles de personnes enlevées par l'organisation de l'état Islamique – Da'ech (Massar), les Familles pour la liberté et l'Initiative Ta'afi. Fin 2022, ces organisations ont été rejointes par cinq associations supplémentaires: l'Association des détenus d'Adra, les Familles pour la vérité et la justice, *General Union of Internees and Detainees*, *Release Me* et Synergy-Hevdesti. Ainsi, 10 organisations sont désormais réunies dans le cadre de la Charte pour la vérité et la justice.

La Charte reflète la vision commune des organisations membres concernant la promotion des droits des victimes et de la cause de la justice et de la vérité en Syrie. Elle fait de la révélation de la vérité, de la garantie de la justice pour les personnes détenues, les victimes de disparitions forcées, et leurs familles, et de l'établissement des responsabilités des auteurs de crimes, les éléments constitutifs d'une paix durable en Syrie. Les membres du groupe considèrent que les voix et les demandes des personnes survivantes, victimes, détenues et disparues, ainsi que de leurs familles, doivent être au premier plan de toute solution politique durable en Syrie. La Charte est destinée à servir de feuille de route commune aux groupes de victimes et à leurs familles. Elle se veut également une référence et une vision stratégique à la disposition de toutes les parties prenantes, des organisations de droits humains, des responsables politiques et des décideurs impliqués dans de tels processus.

# Avant-propos

Le présent rapport de synthèse regroupe les conclusions de six études pays portant sur la participation des personnes victimes/survivantes aux processus informels de justice transitionnelle dans des pays touchés par la violence politique et de graves violations des droits humains, ainsi que sur le rôle de premier plan joué par ces acteurs dans de tels processus: Colombie<sup>1</sup>, Guatemala<sup>2</sup>, Indonésie<sup>3</sup>, République démocratique du Congo (RDC)<sup>4</sup>, Syrie<sup>5</sup>, et Tunisie<sup>6</sup>. Ces études, ainsi que le présent rapport de synthèse, s'inscrivent dans le cadre d'un projet de recherche comparative pluriannuel plus vaste, intitulé "Promouvoir l'accès à la justice par le biais de la participation des victimes: les processus informels au premier plan", mis en œuvre par Impunity Watch en partenariat avec des équipes de recherche dans les six pays cibles et soutenu financièrement par le Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas.

Ces travaux ont permis de recueillir, analyser et interpréter les points de vue, les attentes, les expériences et les motivations des personnes victimes/survivantes-militantes avec l'objectif de renforcer leur capacité à obtenir justice et une transformation à l'échelle de la société. Dans le cadre des six études, les chercheurs et partenaires se sont entretenus avec des militant·es qui ont participé aux initiatives visant à susciter le changement social, politique et institutionnel, ont dirigé de telles initiatives ou s'en sont éloignées. Ainsi, le présent rapport de synthèse examine la mesure dans laquelle la participation des personnes victimes/survivantes aux processus de justice informels (non institutionnalisés) peut créer des espaces permettant aux personnes victimes/survivantes-militantes de jouer un rôle significatif dans les processus de changement social et de justice, ainsi que la relation entre cette participation et leur pouvoir d'agir dans le champ politique. En effet, ce rapport a deux objectifs principaux: d'une part, partager les expériences et les réflexions des personnes victimes/survivantes, ainsi que les enseignements tirés à partir de leurs efforts pour obtenir justice; d'autre

- 1 Louis Monroy Santander, Laura Colmenares, Laura Ximena Cortés, Viviana Espitia Perdomo, et Germán Otálora Gallego, *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice* (BSocial et Impunity Watch, 2022), [https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/2022/11/Final-EN-Colombia\\_Report-Colombian-victim-and-survivor-leadership-and-participation-in-informal-transitional-justice.pdf](https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/2022/11/Final-EN-Colombia_Report-Colombian-victim-and-survivor-leadership-and-participation-in-informal-transitional-justice.pdf).
- 2 Haydee Valey, Sanne Weber, et Denis Martinez, *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala: Victim and Survivor Participation in Informal Transitional Justice Processes* (Impunity Watch, 2022), <https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/2023/07/Impunity-Watch-Guatemala-victim-participation-report-English.pdf>.
- 3 Asia Justice and Rights (AJAR) et Impunity Watch, *Pathways to Transitional Justice in Indonesia: Victims' Agency in the Face of Impunity* (2022), [https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/2022/10/Final-EN-Indonesia\\_Report\\_Design\\_20may2022.pdf](https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/2022/10/Final-EN-Indonesia_Report_Design_20may2022.pdf).
- 4 Shirambere Philippe Tunamsifu, *Participation des victimes et survivant·es aux processus informels de justice transitionnelle en République démocratique du Congo* (Université Libre des Pays Grands Lacs [ULPGL Goma] et Impunity Watch, 2022), [https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/docs/Victim\\_participation\\_report\\_DRC\\_2022\\_FR.pdf](https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/docs/Victim_participation_report_DRC_2022_FR.pdf).
- 5 Basem Mahmud, *"No one will speak on our behalf anymore": The Experience of Syrian Victim Groups* (Impunity Watch, 2022), [https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/2022/10/Syria\\_victim\\_participation\\_EN.pdf](https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/2022/10/Syria_victim_participation_EN.pdf).
- 6 Maher Hanin et Selima Kebeili, *La justice transitionnelle en Tunisie au prisme des femmes victimes* (Impunity Watch, 2022), [https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/2023/06/Tunisia\\_victim\\_participation\\_FR.pdf](https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/2023/06/Tunisia_victim_participation_FR.pdf).

part, permettre aux militant·es, aux praticien·nes et aux responsables politiques de comprendre comment renforcer leur soutien à ces groupes.

Les conclusions des études et les recommandations clés des différents rapports, ainsi que les recommandations et indicateurs présentés à la fin du présent document, serviront à guider les responsables politiques et les praticien·nes dans leurs efforts visant à appuyer l'inclusion effective des personnes victimes/survivantes dans le cadre des processus de justice transitionnelle et l'exercice par ces acteurs d'un rôle de premier plan et pourront contribuer à une réflexion plus large sur la prévention des conflits.

# Remerciements

Le présent rapport synthétise les enseignements tirés de la participation des personnes victimes/survivantes aux processus informels de justice transitionnelle et de l'exercice par ces acteurs d'un rôle de premier plan dans six pays différents. Chacune des équipes pays a travaillé dans des contextes délicats, notamment au plus fort de la pandémie de COVID-19 et dans des environnements politiques souvent très difficiles. Les rapports pays sont tous le résultat d'une collaboration entre les équipes de recherche respectives, les organisations qui ont soutenu leur travail dans chaque situation, Impunity Watch et l'Université de Birmingham.

Le présent rapport, intitulé "*Nous sommes à la tête de l'action pour la justice*": modalités d'organisation, de plaidoyer et de résistance des victimes, est donc le fruit d'une collaboration et d'un partage d'expertise importants entre ces équipes. Impunity Watch et l'Université de Birmingham tiennent à remercier les personnes et associations suivantes pour la générosité dont elles ont fait preuve en donnant de leur temps et de leur travail: Dr Louis Monroy Santander, BSocial, Laura Juliana Colmenares, Laura Ximena Cortés, Viviana Espitia Perdomo, Germán Otálora Gallego, Juanita Marulanda Chirivi, María Fernanda Díaz Ardila, María Alejandra González Prieto, María Camila Leal Palacios, ACTE/ *Arrópame con tu Esperanza*, ASODEMUN/Association pour le développement intégral des femmes noires, ASMURVIV/Association des femmes rurales victimes du Vichada, ASOPROSAM, Association des producteurs et dirigeants agricoles de la municipalité de San Miguel à Planadas, Tolima, MOVICE/Mouvement des victimes de crimes d'État, et RMVP/Réseau de femmes pour les victimes et les professionnel·les; Dr Shirambere Philippe Tunamsifu, David Aksanti Namuninga, Bernardin Ulimwengu Biregeya, Alice Namuninga Baramé, Chrispin Tshijiya Mukengeshayi et l'Université Libre des Pays des Grands Lacs; Haydee Valey, Dr Sanne Weber et Dr Denis Martinez; Mulki Makmun, Anindya Amanda, Dodi Yuniar et Raisa Widiastari, Galuh Wandita et Nick Dobrijevič d'AJAR; Beatrix Gebze d'El-AdPPer; Mohammad Noor Romadlon, Astri Wulandari et Muntiyanti de Fopperham; Hendra Saputra et Azharul Husna de KontraS Aceh; Asyari Mukrim et Agung Seldy Arimsyah de KontraS Sulawesi; Nurlaela Lamasitudju, Tomzil Prafdal Lagole et Vino Putra de SKP-HAM; Daniel Randongkir; Dr Basem Mahmud, Charte pour la vérité et la justice en Syrie, l'Association des détenus et des disparus de la prison de Sednaya, l'Association des familles de César, la Coalition des familles de personnes enlevées par l'organisation de l'état Islamique – Da'ech (Massar), *General Union of Internees and Detainees*, les Familles pour la liberté, l'Union des femmes survivantes, *Release Me*, l'Initiative Ta'afi, les Femmes survivantes, Dawlaty, Centre syrien pour la justice et la responsabilité (SJAC), le Centre syrien pour les médias et la

liberté d'expression (SCM), les Syriens pour la vérité et la justice (STJ), et *Women Now for Development* (WND); Maher Hanin, Dr Selima Kebeili, Leila Bejaoui, Khira Meddeb, Association Al Karama: la voix des victimes, l'Association Insaf et Tounissiet.

Nous tenons à remercier tout particulièrement l'ensemble des personnes interrogées qui ont partagé leurs expériences et leurs réflexions avec nos équipes.

L'auteure souhaite également remercier Habib Nassar, directeur des politiques et de la recherche d'Impunity Watch, pour sa confiance, ses réflexions, les échanges et ses révisions, ainsi que Michelle Bouchebel qui a codirigé les travaux avec moi et supervisé les aspects logistiques, organisationnels, éditoriaux ainsi que le travail sur le fond. Maha Ghrer, Gentil Kasongo, Safi van't Land, Darine Matmati et Manal Sarrouf d'Impunity Watch ont également partagé leurs réflexions et proposé des corrections et des idées sur les rapports pays, et Thomas Rollins a relu et corrigé le rapport.

# Table des matières

|                                                                                |           |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Résumé</b>                                                                  | <b>13</b> |
| <b>1. Méthodologie</b>                                                         | <b>18</b> |
| Sélection des pays                                                             | 18        |
| Questions pour l'étude                                                         | 19        |
| Recherche participative dirigée par les personnes survivantes                  | 22        |
| Mener des travaux de recherche pendant une pandémie mondiale                   | 22        |
| <b>2. Contexte</b>                                                             | <b>26</b> |
| Contextes dans les pays                                                        | 26        |
| Colombie                                                                       | 26        |
| République démocratique du Congo                                               | 27        |
| Indonésie                                                                      | 27        |
| Guatemala                                                                      | 28        |
| Syrie                                                                          | 28        |
| Tunisie                                                                        | 28        |
| Distinguer les initiatives formelles et informelles de justice transitionnelle | 29        |
| Qu'est-ce que la "participation des victimes"?                                 | 30        |
| Le pouvoir d'agir dans le champ politique                                      | 31        |
| <b>3. Conclusions de l'étude</b>                                               | <b>34</b> |
| Luttes et victoires des mouvements de personnes victimes/survivantes           | 34        |
| S'organiser et participer dans des espaces informels                           | 36        |
| Pourquoi s'organiser? Comprendre les objectifs des personnes survivantes       | 36        |
| Qu'est-ce que la justice pour vous?                                            | 39        |
| Quelles sont les principaux motifs qui incitent à s'organiser?                 | 43        |
| Quel modèle d'organisation permet de susciter le changement?                   | 47        |
| S'organiser comme forme de recours et de réparation                            | 54        |
| Documentation et réparation                                                    | 56        |
| Défis et obstacles à l'organisation et à la participation                      | 58        |

|                                                                                                                                   |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>Participation dans le temps et risques politiques . . . . .</b>                                                                | <b>64</b>     |
| Quels sont les différents modèles d'organisation selon les phases de la lutte? . . . . .                                          | 64            |
| Qu'advient-il de la participation lorsque le risque est plus élevé? . . . . .                                                     | 65            |
| <b>Relations et processus descendants avec la société civile et les professionnel·les de la justice transitionnelle . . . . .</b> | <b>67</b>     |
| Quels types de partenariats se sont avérés constructifs et positifs? . . . . .                                                    | 70            |
| Les processus informels ont-ils pu influencer les processus institutionnalisés et formels? . . . . .                              | 73            |
| <b>Pouvoir d'agir dans le champ politique . . . . .</b>                                                                           | <b>75</b>     |
| Quel est le sens donné à la notion de pouvoir d'agir par les personnes victimes/survivantes? . . . . .                            | 75            |
| Le fait de s'organiser permet-il de rétablir un pouvoir d'agir? . . . . .                                                         | 76            |
| Quelle est la relation entre pouvoir d'agir et justice transitionnelle formelle? . . . . .                                        | 78            |
| Le militantisme a-t-il renforcé le pouvoir d'agir des femmes? . . . . .                                                           | 80            |
| <br><b>4. Conclusion . . . . .</b>                                                                                                | <br><b>83</b> |
| <b>5. Recommandations . . . . .</b>                                                                                               | <b>87</b>     |
| <b>6. Annexe: Indicateurs potentiels . . . . .</b>                                                                                | <b>103</b>    |
| <b>7. Bibliographie . . . . .</b>                                                                                                 | <b>119</b>    |

# Résumé

Les groupes de personnes victimes/survivantes agissent aujourd'hui dans un contexte mondial marqué par le rétrécissement de l'espace politique et des risques toujours plus élevés. Les pouvoirs publics, les groupes armés, les entreprises privées et d'autres entités puissantes recourent aux menaces, à la violence, à la législation, à la surveillance et aux campagnes de diffamation pour réduire au silence et délégitimer les défenseur·es des droits humains et leur travail essentiel. Les femmes sont confrontées à des formes supplémentaires de violence, telles que les violences sexuelles, les campagnes de diffamation liées au genre et le harcèlement<sup>7</sup>. Par exemple, en République démocratique du Congo (RDC), Marcel Tengeneza, militant qui travaillait au Conseil régional des ONG de développement, a été tragiquement abattu en décembre 2016 par des hommes non identifiés en tenue militaire. La situation en Colombie est tout aussi préoccupante: entre 2016 et 2020, environ 415 acteurs de premier plan de la société civile auraient été tué·es<sup>8</sup>, la mort de 10 défenseurs des droits humains au cours du seul mois de janvier 2017 représentant presque le double de la moyenne mensuelle en 2016<sup>9</sup>.

Face à ces menaces croissantes et à l'imbrication des dangers auxquels il·elles sont confronté·es dans le monde entier, les défenseur·es des droits humains et les personnes victimes/survivantes tentent d'établir un lien avec des questions de justice sociale plus vastes, en particulier dans les contextes où la justice transitionnelle est pervertie, refusée ou n'est pas considérée comme utile par les communautés de victimes et la société non touchée par les violences en général.

Les processus de justice informelle – définis de manière très simple comme l'utilisation du militantisme et de l'espace civique à des fins d'organisation et de manifestation (par le biais du plaidoyer, de la recherche de la vérité, de la commémoration, du travail autour de la culture et d'autres moyens) – constituent un outil essentiel permettant aux personnes victimes/survivantes de déterminer les modalités de leurs luttes et de rétablir leur pouvoir d'agir. En même temps, les initiatives en matière de justice transitionnelle formelle et informelle ne sont pas mises en œuvre dans deux mondes séparés: lorsque les personnes victimes/survivantes-militantes s'organisent, la plupart du temps bien avant la mise en place de processus formels, elles sont en mesure de faire pression pour que des améliorations soient apportées aux processus formels et,

7 Amnesty International, *Défenseurs des droits humains menacés: Un espace de plus en plus restreint pour la société civile*, (16 mai 2017), <https://www.amnesty.org/fr/documents/act30/6011/2017/fr/>.

8 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 21.

9 Parmi les victimes figurent la défenseure des droits humains Emilsen Manyoma et son compagnon Joe Javier Rodallega, dont les corps ont été découverts à Buenaventura, dans le département du Valle del Cauca. Emilsen Manyoma, dirigeante du réseau Communautés construisant la paix dans les territoires (CONPAZ), luttait en faveur des droits des groupes autochtones et paysans qui défendent la justice sociale et environnementale. Voir: Amnesty International, *Défenseurs des droits humains menacés*, 10.

souvent, de réaliser ces améliorations elles-mêmes. La diversité des approches de la justice transitionnelle informelle se perd souvent lorsqu'elles sont transposées en mécanismes formels de justice transitionnelle, ce qui signifie qu'il est important de laisser une place et de soutenir les modes d'organisation informels en parallèle des mécanismes formels. Alors que ce principe est facile à énoncer, nous avons observé à maintes reprises à quel point les processus formels de grande envergure accaparent l'attention structurelle et économique de la communauté internationale. Cependant, les six rapports pays réalisés dans le cadre de ce projet de recherche ont permis de tirer des enseignements divers et variés à partir des expériences vécues par des personnes victimes/survivantes-militantes dans le monde entier.

La plupart des groupes qui ont obtenu gain de cause ont atteint des objectifs qui ne dépendent pas de la volonté politique d'un État. Dans certains cas, y compris en Indonésie, les militant-es ont obtenu davantage de résultats en prônant le changement au niveau de l'administration locale, où il-elles ont pu créer davantage d'espaces de participation. Par exemple, le groupe *Solidarity for Victims of Human Rights Violations* (SKP-HAM) a recueilli les récits de plus de 1 300 victimes d'atrocités commises dans le pays entre 1965 et 1966, conduisant ainsi le maire de Palu, une ville située sur la côte nord-ouest des Célèbes, à présenter des excuses officielles en 2012<sup>10</sup>.

Dans les contextes caractérisés par la perception de demandes multiples liées au conflit – comme en Syrie, où les militant-es entendent souvent dire que s'il-elles font pression pour obtenir la vérité, ils renonceront à l'établissement des responsabilités – d'autres enseignements peuvent être tirés. La Charte pour la vérité et la justice a montré que la justice est imbriquée et qu'il est possible de hiérarchiser et d'atteindre les objectifs, même dans le cadre d'un conflit qui se poursuit.

Les expériences colombienne et guatémaltèque révèlent quant à elles la capacité des militant-es à réinterpréter les objectifs au fil du temps de manière à motiver leurs rangs, à préserver l'engagement de la communauté et à attirer un soutien plus large. L'évolution du militantisme fondé sur le genre en Colombie constitue un excellent exemple de cette stratégie d'adaptation. Développé par des associations de femmes entre 1988 et 1996, en Colombie le militantisme fondé sur le genre a résisté à la violence armée et a mis en lumière les impacts singuliers de la guerre sur les femmes, tout en encourageant la solidarité entre les femmes et en transformant les sentiments d'isolement et de désespoir en une lutte et un espoir partagés<sup>11</sup>. Au Guatemala, les personnes victimes/survivantes ont cherché à atteindre leurs objectifs par le biais de manifestations et d'une mobilisation sociale, en particulier dans le cadre leur quête de vérité sur le sort de près de 45 000 victimes de disparitions forcées. Les familles se sont organisées et se sont mobilisées dans le but d'obtenir l'établissement de la vérité, des inhumations

10 AJAR et Impunity Watch, *Pathways to Transitional Justice in Indonesia*.

11 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*.

décentes et la création d'espaces commémoratifs. Étant donné que le Guatemala ne dispose pas d'un mécanisme formel pour la recherche des personnes disparues ou d'un organisme public chargé de l'exhumation des fosses clandestines, ce sont les efforts inlassables déployés par les membres des familles des personnes disparues qui ont conduit à la participation de la société civile aux recherches<sup>12</sup>.

Dans le cadre de chacune de nos études, les militant-es, lorsqu'il-elles ont les moyens d'agir et s'affirment politiquement, dépassent leurs objectifs initiaux et s'attaquent à d'autres formes interconnectées de discrimination et de marginalisation institutionnelles auxquelles il-elles sont confronté-es. Compte tenu de la longue histoire des personnes victimes/survivantes en matière de stratégie de lutte contre l'impunité, l'inaction et la corruption, elles possèdent une expérience extrêmement riche à partager avec l'ensemble de la communauté concernée par le changement social.

Ce point renvoie à une réflexion plus large sur l'importance de comprendre les relations de pouvoir au sein des processus de justice transitionnelle. Pour que la justice transitionnelle contribue à la transformation et, en fin de compte, à la prévention des conflits ou des violations des droits humains, les militant-es, les praticien-nes et les responsables politiques doivent comprendre, sur la base de données probantes, ses effets, non seulement ceux de mécanismes particuliers, mais aussi ceux de l'ensemble de l'écosystème de transition. Cela signifie qu'il faut tenir compte du maillage complet des efforts, des politiques publiques, des initiatives, des procédures et des réactions qui se sont déployés au sein d'une société dès lors que la justice transitionnelle devient *le* moyen d'encadrer l'action menée pour traiter les violations graves des droits humains et susciter le changement. Il est essentiel de réinventer des formes de collaboration et de solidarité entre les différents acteurs impliqués dans la justice transitionnelle, tout en comblant le "déficit de confiance" qui peut exister entre eux. Veiller à ce que les victimes aient l'accès, l'espace et les ressources nécessaires à l'expression de leurs besoins et la promotion de leur vision est un premier pas indispensable en direction de la justice. Comprendre les relations et les dynamiques de pouvoir entre les acteurs de la justice transitionnelle et identifier les moyens permettant aux acteurs les plus démunis d'avoir accès aux espaces d'influence et aux ressources sont des éléments cruciaux à la réussite de tout processus de justice transformateur.

**Fort de cette conviction, le présent rapport réunit les conclusions issues de six nouveaux rapports pays, chacun d'entre eux s'intéressant à un aspect de l'organisation et de la participation des personnes victimes/survivantes dans le cadre des processus informels de justice transitionnelle. Cette série de rapports s'efforce de refléter et d'approfondir les points de vue, attentes, expériences et motivations des personnes victimes/survivantes-militantes qui ont contribué aux études, dans l'objectif de renforcer leur capacité à obtenir justice et à promouvoir**

12 Haydee Valey et al., *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala*.

**la transformation à l'échelle de la société. Ces enseignements serviront à guider les responsables politiques et les praticien·nes afin d'appuyer une inclusion effective des personnes victimes/survivantes dans les processus de justice transitionnelle et l'exercice par ces dernières d'un rôle de premier plan, et de contribuer à une réflexion plus large sur la prévention de la violence et des conflits.**

Comme on peut s'y attendre, cette tâche prend du temps et demande des efforts considérables. Souvent, ce sont les militant·es les plus aptes à susciter des changements significatifs qui sont les moins remarqué·es par les donateurs et les organismes internationaux de soutien. **Les sections du présent rapport consacrées aux recommandations et aux indicateurs (voir pages 86 à 117) sont donc proposées comme des outils susceptibles d'appuyer les acteurs extérieurs dans leurs efforts visant à maintenir ou à renforcer leur soutien aux personnes victimes/survivantes-militantes.**

1

# MÉTHODOLOGIE

# 1. Méthodologie

Le présent rapport a pour objet de faire le point sur les réponses apportées dans le cadre de six rapports pays évaluant la participation des personnes victimes/survivantes aux processus de justice informelle<sup>13</sup>, et de dégager des réflexions, des enseignements et des recommandations en s'appuyant sur les conclusions des différentes équipes de recherche.

Le rapport de synthèse ne vise pas à rassembler toutes les réflexions issues des six études; il se veut plutôt le reflet d'une masse critique de réflexions recueillies dans les différentes études de cas. Ainsi, il met l'accent sur les aspects portant sur les objectifs des personnes survivantes et les motivations les incitant à s'organiser, les modèles d'organisation qui suscitent le changement, l'évolution de la participation dans le temps et en fonction de différents niveaux de risque politique, la manière dont les personnes survivantes-militantes ont pu influencer les processus descendants et les types de relations qui ont permis d'obtenir des résultats, ainsi que les relations entre pouvoir d'agir, organisation et justice transitionnelle.

## Sélection des pays

Ce rapport est une synthèse des enseignements à la fois communs et divergents tirés de l'expérience de six pays: Colombie, Guatemala, Indonésie, RDC, Syrie et Tunisie. Ces pays ont été sélectionnés de manière à assurer un équilibre entre cinq enjeux principaux:

1. La présence ou l'absence d'un (ou de plusieurs) mécanismes officiel(s) de justice transitionnelle ;
2. La présence de longue date d'efforts informels ou non officiels en matière de justice transitionnelle ;
3. Une couverture géographique représentative à l'échelle mondiale ;
4. L'existence de processus officiels ou informels de justice transitionnelle en cours ;
5. Des contextes qui n'ont pas déjà fait l'objet de travaux de recherche importants.

Les préoccupations secondaires comprenaient: l'indice de l'environnement favorable

13 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*; Tunamsifu, *Participation des victimes et survivant-es aux processus informels de justice transitionnelle en République démocratique du Congo*; Valey et al., *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala*; AJAR et Impunity Watch, *Pathways to Transitional Justice in Indonesia*; Mahmud, "No one will speak on our behalf anymore"; Hanin et Kebeili, *La justice transitionnelle en Tunisie au prisme des femmes victimes*.

(EEI) pour la société civile; les niveaux de confiance sociale; les taux de revenu national; le type de transition; l'année du conflit/de la fin du régime; une histoire marquée par le colonialisme; l'inclusion des victimes dans les processus de paix; la sécurité des chercheur·ses; et la possibilité de poursuivre les recherches.

En outre, les équipes de recherche ont privilégié les cas où les profils des militant·es étaient variés en termes d'âge et de genre (d'un cas à l'autre et au sein d'un même cas). Les contextes ayant fait l'objet de très nombreuses recherches ont été volontairement évités<sup>14</sup>.

## Questions pour l'étude

Toutes les études ont porté sur la participation et le rôle de premier plan des personnes victimes/survivantes dans les espaces informels et les initiatives en matière de justice, bien que chacune d'entre elles ait traité les questions communes suivantes d'une manière spécifique à son contexte. Les objectifs fondamentaux étaient d'explorer les points suivants:

- Si/dans quelle mesure la participation des personnes victimes/survivantes à des initiatives informelles de justice transitionnelle (c'est-à-dire, en dehors d'une instance officielle de justice transitionnelle) peut créer un/des espace(s) permettant aux personnes victimes/survivantes-militantes de jouer un rôle significatif dans les processus de changement social et de justice.
- S'il existe une relation entre ces processus et un renforcement du pouvoir d'agir dans le champ politique.

Les travaux de recherche se sont efforcés de comprendre dans quelle mesure l'engagement informel dans les écosystèmes de transition peut contribuer à des objectifs de justice qui sont (plus) alignés sur les besoins des personnes victimes/survivantes et de leurs communautés. Dans ce cadre, quelques questions secondaires fondamentales ont été posées, à savoir:

- **Objectifs et motivations:** Quels sont les objectifs des victimes-militantes en termes de justice? Pourquoi s'organisent-elles? Quelles conditions rendent possibles leur participation et l'exercice par celles-ci d'un rôle de premier plan? Et quels sont les défis et les obstacles?
- **Modes d'organisation:** Quel modèle d'organisation permet de susciter le changement? Quelle est l'influence du genre et d'autres facteurs sur les approches organisationnelles? Que se passe-t-il en cas de tensions liées aux classes sociales

14 Les données relatives à la prise de décision peuvent être communiquées sur demande.

ou au clivage villes-campagne et de marginalisation des minorités ou des personnes autochtones dans le cadre des activités d'organisation? Et que pouvons-nous apprendre à partir de l'action menée par les militant·es?

- **Contextes organisationnels:** Qu'advient-il des activités d'organisation et de participation au fil du temps et en cas de risque politique accru? Existe-t-il des modèles d'organisation différents qui sont efficaces à différentes étapes d'une lutte? Les différences internes entre les groupes affectent-elles les résultats obtenus? Que fait-on pour surmonter ces différences?
- **Justice transitionnelle descendante:** Que se passe-t-il en cas de processus descendants et face aux "professionnel·les de la justice transitionnelle"? Comment les personnes victimes/survivantes-militantes perçoivent-elles leurs relations avec les organisations de la société civile (OSC) locales et internationales qui ne sont pas dirigées par des personnes victimes/survivantes? Comment perçoivent-elles leurs relations avec les professionnel·les de la justice transitionnelle? Quels types de partenariats ont été constructifs et positifs, et pourquoi? Ont-ils permis d'influencer les processus descendants par le biais d'approches ascendantes?
- **Le pouvoir d'agir dans le champ politique:** Quel modèle d'organisation a permis de rétablir le pouvoir d'agir dans le champ politique? L'évolution de ce pouvoir est-elle fonction de l'organisation ou de la participation? Les militant·es tirent-ils-elles parti de leur participation pour devenir des décideurs dans les processus de justice transitionnelle ou de justice plus large? Le militantisme a-t-il renforcé le pouvoir d'agir des femmes? Le fait de s'organiser a-t-il permis de surmonter d'autres formes de discrimination? Quelles opportunités permettent de rétablir le pouvoir d'agir?
- **L'organisation comme forme de justice/réparation:** L'organisation informelle ou la participation est-elle devenue, quel que soit le contexte, un mécanisme de justice ou de réparation en soi? Observe-t-on des formes de réparation ou de rétablissement dans le fait de s'organiser? S'organiser peut-il transformer les besoins des personnes en une priorité de justice au niveau national ou international? S'organiser peut-il faire partie d'un processus de réparation?

Comme il ressort clairement de chaque étude pays, toutes les questions secondaires décrites ci-avant n'ont pas été abordées par les auteur·es, qui les ont adaptées légèrement en fonction du contexte concerné. Les rapports sont tous divers et denses, et méritent d'être lus avec attention, de manière autonome par rapport à la présente synthèse.

L'équipe colombienne, dirigée par le Dr Louis Monroy Santander et l'ONG [BSocial](#), a mis l'accent sur l'impact du militantisme fondé sur le genre en termes de changement, de guérison des traumatismes et d'instauration de l'autonomie des organisations.

En RDC, l'auteur, le professeur Philippe Tunamsifu de l'[Université Libre des Pays des Grands Lacs](#) (ULPGL Goma), a étudié la question de la participation dans le cadre d'une adaptation d'un processus local de justice traditionnelle, le *Barza intercommunautaire*.

L'équipe guatémaltèque s'est intéressée à la manière dont les personnes survivantes et les familles des victimes du conflit guatémaltèque ont commencé à s'organiser pour revendiquer leurs droits et ont tenté d'influencer la justice transitionnelle et les processus politiques plus vastes par le biais de canaux informels (qui se sont ensuite transformés en initiatives de justice formalisées).

En Indonésie, l'ONG régionale [Asia Justice and Rights](#) (AJAR) a adopté une perspective plus large, montrant la manière dont les victimes d'injustices flagrantes à travers le pays ont mis en place des processus de justice transitionnelle non officiels visant à établir la responsabilité des auteurs et faire pression pour la reconnaissance et la réparation de ces injustices en dépit de l'indifférence de l'État.

En revanche, en Syrie, l'auteur, le Dr Basem Mahmud, a mis l'accent sur la mise sur pied de groupes de personnes victimes/survivantes syriennes et sur les défis importants que pose l'organisation des victimes, citant la [Charte pour la vérité et la justice en Syrie](#) comme l'exemple le plus important de travail conjoint entre cinq groupes de personnes victimes/survivantes.

Les sociologues tunisiens Maher Hanin et le Dr Sélima Kebaili ont étudié la manière dont les programmes officiels de justice transitionnelle et les initiatives de la société civile en Tunisie ont intégré d'emblée une perspective de genre et comment la prise en compte de cette question à un stade précoce s'est concrétisée par le rôle et les pouvoirs attribués à la Commission femmes de l'Instance Vérité et Dignité, principal organisme de justice transitionnelle officiel mis en place à la suite de la révolution tunisienne de 2010-11.

Même si chaque étude met l'accent sur des aspects différents, leur point commun est l'attention portée au militantisme et l'exercice d'un rôle de premier plan par les personnes victimes/survivantes dans le domaine informel.

En recueillant ces différents points de vue et expériences, l'équipe de recherche chargée du présent rapport de synthèse a utilisé un logiciel d'analyse de données qualitatives, Nvivo, afin faciliter l'organisation et l'analyse des conclusions disparates issues des six rapports pays. L'équipe de recherche a créé un arbre de codage en recourant à des

termes clés à partir des questions principales et secondaires posées par les équipes de recherche au niveau des pays, et a ensuite fait appel à cet outil pour l'identification et la comparaison de réflexions convergentes et divergentes dans les six études.

## Recherche participative dirigée par les personnes survivantes

Les équipes ont mené des recherches qualitatives portant sur les dynamiques de participation des personnes victimes/survivantes au sein des espaces informels avant, pendant et en l'absence de processus de justice transitionnelle. Bien que l'étude se soit concentrée sur l'engagement des personnes victimes/survivantes à la suite d'une période de violence politique soutenue, elle est partie du principe que le militantisme en réponse à l'injustice survient à différents niveaux – commençant souvent de nombreuses années avant la fin des violences – et a tenu compte du fait que l'ensemble du secteur de l'administration de la justice a beaucoup à apprendre de l'engagement et du militantisme des personnes victimes/survivantes. Cet enseignement devrait orienter les initiatives dans le domaine de la justice en les associant davantage à un changement significatif tel qu'envisagé par les personnes survivantes et les communautés touchées.

Tout au long du projet, les travaux ont été guidés par un modèle de recherche participative dirigée par les personnes survivantes. Dans l'ensemble, le projet d'étude devait privilégier autant que possible les principes de participation et de co-création, ce qui a été déterminé par chaque équipe pays, son calendrier et le contexte dans lequel elle travaillait. Les partenaires et les équipes de recherche de chaque pays ont également élaboré une série de documents de plaidoyer, adaptés à chaque contexte, afin de communiquer les constats et reprendre en développant la voix des victimes. Ces outils ont permis de mettre en lumière les conclusions de l'étude et les recommandations, tout en donnant aux personnes interrogées un cadre pour exprimer leurs points de vue et leurs expériences<sup>15</sup>.

## Mener des travaux de recherche pendant une pandémie mondiale

L'étude a débuté lors de la première vague de la pandémie de COVID-19 et s'est poursuivie alors que chaque contexte connaissait des vagues, des situations d'urgence

15 En Colombie, les supports comprenaient des [présentations](#) permettant aux organisations dirigées par des femmes de faire part de leurs demandes et de leurs besoins. En RDC, une [vidéo](#) résumant les résultats de la recherche a également été réalisée pour mettre en avant les voix des victimes. En Indonésie, AJAR a réalisé un [podcast](#), avec la participation d'une des victimes d'Aceh qui avait pris part à la recherche, ce qui a permis aux victimes de partager leurs histoires et leurs expériences dans le processus de recherche. En Tunisie, Impunity Watch s'est associé à Faza, un média social local, en vue de produire une courte [vidéo](#) centrée sur les femmes qui ont participé à la recherche, afin de mettre en lumière leurs expériences, leurs contributions et leurs sacrifices tout au long du processus de justice transitionnelle.

et des réponses sécuritaires particulières successives – y compris des périodes pendant lesquelles les communautés militantes ont été particulièrement ciblées. Par conséquent, de nombreuses discussions internes ont eu lieu – à la fois au sein d'Impunity Watch et entre Impunity Watch et chaque équipe pays – sur l'intérêt de poursuivre le travail face à des risques et inconvénients divers en lien avec la pandémie.

La discussion a porté en particulier sur le risque de préjudice encouru par les chercheur·ses ainsi que les participant·es et leurs communautés, et sur l'intérêt plus général de mener des recherches sur un sujet tel que la justice transitionnelle pendant une crise qui avait amplifié les problèmes aigus de sécurité économique et physique, d'inégalité et de bien-être mental et physique à l'échelle mondiale, en particulier dans certains des contextes ciblés.



[De gauche à droite] Une survivante collaborant avec l'organisation FOPPERHAM basée à Yogyakarta, aux côtés de Mme Sandra Moniaga, commissaire adjointe de la Commission nationale des droits de l'homme en Indonésie (Komnas HAM), présentant leur travail lors de l'exposition "Apprendre l'humanité, désapprendre l'impunité" organisée à Jakarta, en Indonésie, en décembre 2022. Crédits: ©AJAR.

En toile de fond, subsistait une incertitude permanente quant à la durée de la pandémie de COVID-19, et à la possibilité de recrudescence de la maladie. L'équipe a pris en compte la stratégie d'atténuation des risques d'Impunity Watch pour 2020<sup>16</sup>, consistant à réduire la programmation d'activités sur le terrain et à utiliser l'espace correspondant pour se concentrer sur les efforts de recherche exécutés en toute sécurité. Dans les sections respectives consacrées à la méthodologie, le rapport de chaque équipe pays décrit la manière dont la pandémie a influencé les travaux. Toutes les réponses étant différentes, les grandes lignes n'ont pas été résumées dans le présent rapport; toutefois, il est important de noter que l'ensemble des équipes de recherche ont fait preuve de beaucoup de diligence et de dévouement pour produire ces études dans des contextes extrêmement difficiles.

Les troubles sociaux survenus au cours de cette période ont souvent eu une incidence sur la volonté ou la capacité de certains participant-es à répondre librement ou à participer tout simplement. Dans de nombreux cas, les objectifs et les méthodes de travail ont été révisés à plusieurs reprises en fonction de l'évolution de la santé publique et des conditions politiques.

16 Le document relatif à la stratégie d'atténuation des risques peut être communiqué sur demande.

2

CONTEXTE

## 2. Contexte

Les études menées antérieurement par Impunity Watch en 2017 se sont attachées à documenter les meilleures pratiques en matière de participation des personnes victimes/survivantes aux institutions et instruments formels de la justice transitionnelle. Ces travaux ont permis d'examiner la participation et l'engagement des victimes dans les commissions d'établissement de la vérité, les programmes de réparation et les poursuites judiciaires lancées au Burundi, au Cambodge, au Guatemala, au Honduras, au Kenya et en Tunisie. Ces pays ont été choisis, en partie en raison des processus de justice transitionnelle qui y étaient en cours<sup>17</sup>. Cependant, très peu de recherches appliquées ont été menées sur les avantages et les répercussions de la participation des personnes victimes/survivantes aux efforts, processus ou espaces non officiels ou informels de justice transitionnelle, et encore moins sur les liens entre la participation dans les espaces informels et les espaces formels.

### Contextes dans les pays

Comme indiqué dans la section sur la méthodologie, six contextes pays ont été choisis pour étudier ces questions et comparer les enseignements tirés de ces différentes situations. Chacun des pays sélectionnés a été ou est encore le théâtre d'un conflit violent, entraînant de nombreuses violations graves des droits humains.

#### Colombie

L'histoire politique de la Colombie a été marquée par de longues périodes de violence, depuis les conflits partisans de 1948 jusqu'aux phases de guérilla et de narcoterrorisme. Ces conflits, alimentés par la lutte pour le pouvoir et la violence territoriale entre l'État, les forces paramilitaires et les guérillas – principalement les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) à gauche et l'Armée de libération nationale (ELN) – ont été amplifiés par le trafic de drogue et ont eu de lourdes répercussions sur les populations rurales du pays<sup>18</sup>. Les effets du conflit armé en Colombie sont visibles à travers les différentes dynamiques de violence et de violations des droits humains: déplacements forcés, disparitions forcées, enlèvements, utilisation de mines terrestres contre les populations civiles, exécutions extrajudiciaires et assassinats politiques, etc. La Commission colombienne pour la vérité (CEV en espagnol) a fait état de l'ampleur

17 Pour plus d'informations, voir: Ralph Sprenkels, *Restricted Access: Promises and Pitfalls of Victim Participation in Transitional Justice Mechanisms* (Impunity Watch, 2017), [https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/docs/ResearchReport\\_Restricted\\_Access\\_Promises\\_Pitfalls\\_Victim\\_Participation\\_2017\\_eng.pdf](https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/docs/ResearchReport_Restricted_Access_Promises_Pitfalls_Victim_Participation_2017_eng.pdf).

18 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 25.

et des effets de la violence contemporaine du conflit (de 1985 à 2016) en citant des chiffres effroyables: 450 664 homicides (dont 80 % de civils non armés); 121 768 cas de disparitions forcées; 7 752 964 victimes de déplacements forcés; et environ 50 000 cas d'enlèvements pour des motifs politiques ou économiques<sup>19</sup>.

Des informations plus récentes montrent des niveaux de violence toujours préoccupants malgré la signature de l'Accord de paix de La Havane en 2016<sup>20</sup>.

## République démocratique du Congo

Après avoir obtenu son indépendance du régime colonial belge en 1960, la RDC a souffert d'un régime oppressif à parti unique caractérisé par d'importantes violations des droits humains, en particulier pendant la tristement célèbre dictature du général Joseph Mobutu, qui a débuté en 1965 et a duré 32 ans. Le régime de Mobutu, notoirement connu pour ses pratiques de clientélisme et de néo-patrimonialisme, a gravement épuisé les ressources de l'État et laissé des faiblesses institutionnelles persistantes. La chute de Mobutu a déclenché un conflit dévastateur, surnommé "la guerre mondiale de l'Afrique", entre 1996 et 2003, impliquant neuf pays et une myriade de groupes rebelles. Ce conflit, marqué par des violations massives des droits humains et des destructions d'infrastructures, s'est achevé en 2003, après avoir coûté la vie à environ 5,4 millions de personnes et avoir gravement ralenti le développement de la RDC<sup>21</sup>. L'est du pays continue de connaître des éruptions régulières de violence auxquelles participent des groupes armés soutenus par des puissances régionales.

## Indonésie

L'Indonésie postindépendance, marquée par un coup d'État militaire violent mené en 1965 par le général Suharto, a été le théâtre de graves troubles politiques. Cette période, connue sous le nom d'"Ordre nouveau", s'est caractérisée par des assassinats massifs de membres des partis de gauche, des arrestations arbitraires généralisées et la répression de l'opposition politique. Les violations des droits humains étaient monnaie courante, en particulier au Timor oriental, à Aceh et en Papouasie. On estime qu'entre 500 000 et un million de personnes ont été tuées et que plus d'un million ont été détenues arbitrairement sans procès de 1965 à 1966. Cette période sinistre, souvent appelée "violences de 1965", a été la plus violente qu'ait connue l'Indonésie

19 Comisión para el Esclarecimiento de la Verdad (CEV), *Informe Final de la Comisión* (2022), <https://www.comisiondelaverdad.co/etiquetas/informe-final-de-la-comision>.

20 Indepaz, l'institut colombien pour l'étude de la paix et du développement, souligne dans son rapport 2023 une série de tendances violentes observées entre 2016 et 2023: 1 450 dirigeant-es de la société civile assassiné-es, 353 assassinats de signataires des Accords de La Havane, 1 393 victimes au cours de 375 massacres, 464 incidents de déplacement forcé (visant plus particulièrement les communautés autochtones et afro-descendantes), et 689 victimes d'explosions de mines terrestres (dont 108 étaient âgées de moins de 18 ans). Pour plus d'informations, voir: *Instituto de Estudios para el Desarrollo y la Paz* (Indepaz), *Cifras de la violencia en Colombia, Observatorio de derechos humanos, conflictividades y paz* (Indepaz, 2023), <https://indepaz.org.co/cifras-de-la-violencia-en-colombia/>.

21 Tunamsifu, *Participation des victimes et survivant-es aux processus informels de justice transitionnelle en République démocratique du Congo*, 14; Gerard Prunier, *Africa's World War: Congo, the Rwandan Genocide, and the Making of a Continental Catastrophe* (Oxford: Oxford University Press, 2006).

depuis sa guerre de libération nationale de 1945-49. L'Ordre nouveau a pris fin avec la démission de Suharto en 1998, à la suite de manifestations de masse et d'une crise financière<sup>22</sup>.

## Guatemala

De 1960 à 1996, le Guatemala a connu un conflit armé interne brutal, impliquant les forces de l'État et des groupes de guérilla. Ces décennies de conflit ont été marquées par un génocide contre la population autochtone et une répression sélective des défenseur·es de la justice sociale, entraînant la mort et la disparition de centaines de milliers de personnes.

Le conflit a pris fin grâce à des accords de paix visant à s'attaquer à ses causes profondes et à garantir les droits des victimes<sup>23</sup>. Le Guatemala est toujours aux prises avec l'héritage de ce conflit, tandis que le pays a enregistré ces dernières années un recul démocratique caractérisé par une impunité, une répression et une corruption accrues.

## Syrie

Au pouvoir depuis le début des années 1970, le régime baasiste – dirigé par Hafez al-Assad puis, à partir de 2000, par son fils Bachar – a fait de la Syrie une dictature brutale fondée sur des violations massives des droits humains visant à supprimer les activités militantes de la société civile et à museler la dissidence politique. Face au soulèvement syrien de mars 2011, le régime a intensifié des pratiques répressives vieilles de plusieurs décennies et a violemment réprimé les manifestations pacifiques, entraînant un conflit généralisé qui a impliqué une multitude d'acteurs locaux et internationaux. Ce conflit a laissé dans son sillage des centaines de milliers de victimes d'attaques illégales, d'exécutions extrajudiciaires, de tortures, de détentions arbitraires, de disparitions forcées et de violences sexuelles<sup>24</sup>. Des millions de Syrien·nes ont été déplacé·es et ont cherché refuge dans les pays voisins et en Europe, où de nombreux acteurs de la société civile, y compris des victimes, se sont organisés pour réclamer la justice et l'établissement des responsabilités.

## Tunisie

Depuis son indépendance en 1956, la Tunisie a connu plusieurs vagues de répression visant les groupes d'opposition et les mouvements sociaux. Le dirigeant tunisien du temps de l'indépendance, Habib Bourguiba, a été renversé en 1987 par un coup d'État sans effusion de sang mené par le premier ministre de l'époque, Zine El Abdine Ben Ali. Une fois au pouvoir, le Président Ben Ali a favorisé la multiplication des violations

22 AJAR et Impunity Watch, *Pathways to Transitional Justice in Indonesia*, 18.

23 Valey et al., *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala*, 17.

24 Mahmud, "No one will speak on our behalf anymore", 21.

des droits humains, notamment les arrestations arbitraires généralisées, les procès inéquitables et d'importantes restrictions aux libertés d'expression et de réunion des Tunisien·nes. Le régime du Président Ben Ali a également été marqué par une corruption à grande échelle impliquant le cercle rapproché du président et de hauts fonctionnaires. Il a été renversé lors de la révolution de 2010-11<sup>25</sup>. Après la révolution, le pays a connu des réformes institutionnelles majeures et a lancé un processus de justice transitionnelle pour traiter l'héritage des violations des droits humains de l'ère Bourguiba et de celle de Ben Ali. En juillet 2021, le Président Kais Saed a mené un coup d'État institutionnel qui a entraîné la suspension de la Constitution de 2014 et la dissolution des institutions démocratiquement élues.

## Distinguer les initiatives formelles et informelles de justice transitionnelle

**Bien qu'il soit important de reconnaître que la distinction entre justice transitionnelle ou participation "formelle" et "informelle" peut être brouillée au point de devenir une zone grise, il est important d'établir une distinction générale afin de mieux comprendre comment l'engagement suscite le changement au niveau de la société et de ses institutions.**

**En règle générale, la participation formelle comprend la représentation des personnes victimes/survivantes auprès des mécanismes ou institutions officiels tels que les poursuites judiciaires, les commissions de vérité ou les commissions d'enquête, les rôles consultatifs dans les processus de paix, l'élaboration de mandats et de lois en matière de justice transitionnelle, ou la définition de processus de réparations.**

**En revanche, la participation informelle comprend, sans s'y limiter, le recours à des activités militantes et à l'espace civique pour s'organiser et manifester, les activités de plaidoyer menées par les personnes victimes/survivantes, la recherche de la vérité, le travail de mémoire et de documentation, les efforts traditionnels ou axés sur la culture et l'utilisation des arts ou des médias pour faire la lumière sur les atrocités.**

25 Hanin et Kebeili, *La justice transitionnelle en Tunisie au prisme des femmes victimes*, 13.

'Nous sommes à la tête de l'action pour la justice': modalités d'organisation, de plaidoyer et de résistance des victimes enseignements tirés des expériences de la Colombie, du Guatemala, de l'Indonésie, de la RDC, de la Syrie et de la Tunisie sur la manière de renforcer la solidarité.

## Qu'est-ce que la "participation des victimes"?

Dans son rapport de 1997, Louis Joinet, alors rapporteur spécial des Nations Unies sur l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme, a identifié quatre droits découlant du droit à un recours efficace des victimes de violations des droits humains:

1. Le droit de savoir ;
2. Le droit à la justice ;
3. Le droit à réparation ;
4. Les garanties de non-renouvellement des violations<sup>26</sup>.

Dans la pratique, il s'est avéré que pour que ces quatre droits soient respectés de manière significative, les personnes victimes/survivantes doivent participer pleinement à l'élaboration des politiques et des mesures destinées à promouvoir leurs droits et à répondre à leurs besoins et à leurs griefs<sup>27</sup>. Cette participation vise à garantir que les victimes ne soient plus privées de leurs droits ni exclues, mais qu'elles exercent pleinement leur pouvoir d'agir dans le champ politique et que le processus de prise de décision accorde une place à leur expertise et à leurs demandes.

Ainsi, la participation des victimes peut être considérée comme "le rôle que les victimes exercent dans l'ensemble des différents composants d'un processus de justice transitionnelle, qui peut inclure des initiatives et des mécanismes formels et informels"<sup>28</sup>. Dans le meilleur des cas, il s'agit "avant tout d'un processus politique, et non d'un exercice technique, dont le succès dépend de la capacité du processus à créer une dynamique de renforcement des capacités d'action des victimes, sans occulter les différences ou les particularités culturelles"<sup>29</sup>.

De Waardt et Weber décrivent la participation des victimes, et la logique qui la sous-tend dans le cadre des processus de justice transitionnelle, comme faisant partie du droit politique à la participation, ce qui permet de défendre ses droits tout en plaidant ou en contribuant à la refonte des normes sociales et politiques. Elle est liée aux concepts de citoyenneté et à la relation entre la participation en tant que devoir civique et moyen de changer la structure de gouvernance<sup>30</sup>. La conviction, dans le milieu de la justice transitionnelle, selon laquelle la participation crée des acteurs sociaux dynamiques, s'inspire de ces racines conceptuelles.

26 Louis Joinet (rapporteur spécial des Nations Unies sur l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme), *L'administration de la justice et les droits de l'homme des détenus: Question de l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme*, E/CN.4/Sub.2/1997/20/Rev.1, (Commission des droits de l'homme des Nations Unies, octobre 1997), <https://digitallibrary.un.org/record/245520?ln=fr&v=pdf>.

27 Sprenkels, *Restricted Access*, 24.

28 Sprenkels, *Restricted Access*, 8.

29 Ibid., 5.

30 Mijke de Waardt et Sanne Weber, "Beyond Victims' Mere Presence: An Empirical Analysis of Victim Participation in Transitional Justice in Colombia", *Journal of Human Rights Practice* 11 (2019): 213, <https://doi.org/10.1093/jhuman/huz002>.

Toutefois, il est important de souligner que de nombreuses personnes victimes/survivantes ont été prises pour cibles *en raison de* leur militantisme civique, qu'elles ont poursuivi alors qu'elles étaient persécutées. Ainsi, de multiples personnes survivantes, qui sont également militantes, font valoir que ce n'est pas la *participation à la justice transitionnelle* qui crée leur citoyenneté active, au contraire, elles ont pu être prises pour cible du fait qu'elles étaient des citoyennes actives et dotées d'un pouvoir d'action. Ainsi, ce qui importe, c'est la prise en compte de leurs points de vue et l'acceptation de la validité de ces derniers et de l'expertise des personnes survivantes par les détenteurs du pouvoir. **En d'autres termes, les acteurs détenant le pouvoir politique, économique et institutionnel doivent reconnaître et respecter les personnes victimes/survivantes et leur faire une place en tant que partenaires légitimes dans le cadre des efforts de changement.**

L'idée de la participation des victimes aux processus de justice transitionnelle présente donc un lien de causalité avec la participation politique (et l'accès à celle-ci), ce qui renvoie à l'un des objectifs fondamentaux de la justice transitionnelle: réparer au mieux les préjudices subis par les personnes victimes/survivantes, souvent marginalisées par l'État ou ses affiliés, et, ce faisant, leur faire une place en tant que citoyen·nes actif·ves. Cet objectif est lié à un deuxième objectif, beaucoup plus vaste et plus fréquemment mentionné: établir les responsabilités et réformer les structures qui ont créé et rendu possibles les préjudices dans le cadre d'une réforme démocratique.

## Le pouvoir d'agir dans le champ politique

La participation des victimes est liée à l'idée de pouvoir d'agir ("*agency*"), définie par Weber comme suit:

*La capacité d'agir et d'influencer le monde par la dissidence ou la négociation afin de faire une différence par rapport à la situation préexistante. Elle est limitée par des structures plus larges de relations de pouvoir (fondées sur le genre), qui peuvent varier dans le temps et l'espace, et selon les contextes sociaux et politiques. Le pouvoir d'agir peut être réactif ou proactif et s'exercer dans des espaces formels (politiques) et informels, y compris [...] par de petits actes de résistance ou d'autodétermination<sup>31</sup>.*

31 Sanne Weber, "From Victims and Mothers to Citizens: Gender-Just Transformative Reparations and the Need for Public and Private Transitions", *International Journal of Transitional Justice* 12, n° 1 (2018): 97, <https://doi.org/10.1093/ijtj/ijx030>.



Des groupes de personnes victimes/survivantes de Colombie participant à l'événement de lancement de l'étude conjointe de BSocial et Impunity Watch à Bogota, Colombie. 2022. Crédits: ©BSocial

Liée à l'idée d'un renforcement ou d'une réaffirmation du pouvoir d'agir, la participation des victimes constitue un outil puissant du fait de son processus. Si l'on considère que la violence politique vise à exclure et à effacer la légitimité, les voix et les identités de ses cibles, l'inclusion, sous la forme d'une participation significative, peut constituer un premier pas vers la réparation de ces préjudices.

La notion d'accès y est également associée: Rudling et d'autres notent que renforcer ou créer un accès à la participation politique pour les personnes victimes/survivantes permettrait "d'affirmer les droits des victimes et de les protéger contre des atteintes à venir<sup>32</sup>". Cependant, ce point n'est pas nécessairement reflété dans la littérature critique, qui signale que le pouvoir d'agir des personnes victimes/survivantes est à la fois lié à l'accès aux structures de pouvoir et souvent en tension avec celui-ci<sup>33</sup>. L'une des questions connexes, à laquelle ce rapport ne peut pas répondre entièrement, est de savoir **si l'engagement dans des espaces informels de justice transitionnelle permet aux personnes victimes/survivantes de jouir d'une plus grande autonomie pour définir leurs relations avec ces structures de pouvoir. Parallèlement, il convient de se demander si, et de quelle manière, les personnes victimes/survivantes peuvent coopter ces structures afin de promouvoir leurs propres causes tout en conservant une distance critique par rapport à la justice transitionnelle institutionnalisée.**

32 Adriana Rudling, "What's Inside the Box? Mapping Agency and Conflict within Victims' Organizations", *International Journal of Transitional Justice* 13 (2019): 463, <https://doi.org/10.1093/ijtj/ijz025>.

33 Voir par exemple: Teresa Godwin Phelps, *Shattered Voices: Language, Violence, and the Work of Truth Commissions*, (Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 2004); Simon Robins, "Challenging the Therapeutic Ethic: A Victim-Centred Evaluation of Transitional Justice Processes in Timor-Leste", *International Journal of Transitional Justice* 6, n° 1 (2012): 83-105, <https://doi.org/10.1093/ijtj/ijr034>; De Waardt et Weber, "Beyond Victims' Mere Presence."

# 3

## CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE

### 3. Conclusions de l'étude

#### Luttes et victoires des mouvements de personnes victimes/survivantes

D'une manière générale, la dernière décennie a vu les espaces offerts aux défenseur·es des droits humains se rétrécir de part et d'autre de la planète<sup>34</sup>. Dans notre monde soi-disant "post-COVID", les formes préexistantes d'inégalité et de marginalisation économiques, sociales et structurelles sont aujourd'hui aussi criantes que désastreuses<sup>35</sup>. En outre, les médias sociaux ont conduit à une accentuation des divisions entre les groupes à tous les niveaux de la société, tandis que les technologies en ligne ont été utilisées à des fins de répression dans de nombreux pays pour punir les détracteurs des régimes autoritaires<sup>36</sup>. Les réponses des partenaires d'étude et des personnes interrogées présentées dans les six rapports pays reflètent en grande partie ce constat.

En Colombie, le militantisme en faveur de la paix a été mis à mal au cours de la dernière décennie par une absence de sécurité, de soutien ou de protection de la part des pouvoirs publics, créant un environnement propice à la violence à l'encontre des dirigeant·es de la société civile. Entre 1998 et 2018, "[l]e nombre de militants morts pour avoir dénoncé des injustices s'élève à 3 500... l'impunité et l'apathie de l'État [étant] le ferment dont s'alimentent les assassins<sup>37</sup>". Au cours de la seule année 2022, 215 militant·es des droits humains ont été tué·es<sup>38</sup>.

En RDC, outre le conflit violent en cours dans les provinces orientales, les tensions à l'échelle nationale liées aux élections présidentielles à venir limitent l'espace de participation citoyenne, ce qui accroît encore les risques auxquels sont exposés les défenseur·es des droits humains.

Au Guatemala, les victimes au premier plan des revendications et les défenseur·s des droits humains craignent pour leur sécurité, alors que les attaques à leur encontre ont considérablement augmenté. En 2022, "l'Unité de protection des défenseur·es des droits humains du Guatemala a enregistré 2 265 attaques: dont 2 143 contre

34 Nils Muižnieks, "La marge de liberté des organisations de défense des droits de l'homme s'amenuise", Conseil de l'Europe, 4 avril 2017, <https://www.coe.int/en/web/commissioner/blog/>

35 Sara Stevano et al., "COVID-19 and Crises of Capitalism: Intensifying Inequalities and Global Responses", *Canadian Journal of Development Studies / Revue Canadienne d'études Du Développement* 42, n°1-2 (3 avril 2021): 1-17, <https://doi.org/10.1080/02255189.2021.1892606>.

36 J. Haidt et C. Bail, *Social Media and Political Dysfunction: A Collaborative Review* (New York: Université de New York, document non publié), [https://docs.google.com/document/d/1vVAAtMCQnz8WVxtSNQev\\_e1cGmY9rnY96ecYuAj6C548/edit](https://docs.google.com/document/d/1vVAAtMCQnz8WVxtSNQev_e1cGmY9rnY96ecYuAj6C548/edit).

37 José Fajardo, "La Colombie, le pays le plus dangereux pour les activistes: un assassinat tous les trois jours depuis l'accord de paix de 2016", *Equal Times*, 16 octobre 201, <https://www.equaltimes.org/la-colombie-pays-le-plus-dangereux>.

38 *Al Jazeera English*, "Colombian Activist Killings Hit Record High in 2022: Ombudsman", 23 janvier 2023, <https://www.aljazeera.com/news/2023/1/23/colombian-activist-killings-hit-record-high-in-2022-ombudsman>.

des défenseur-es [...] et 122 contre des groupes de défense des droits humains". De nombreux défenseur-es des droits humains ont cessé de porter plainte à la suite de ces attaques par crainte de représailles<sup>39</sup>. De nombreuses personnes interrogées dans le cadre de nos rapports s'inquiètent du fait que le militantisme en faveur des droits humains, si crucial à l'heure actuelle, est largement déconnecté des voix et du militantisme des personnes victimes/survivantes de violations des droits humains qui ont faite date.

En Indonésie, les restrictions à la liberté d'expression et la criminalisation croissante de la dissidence suscitent de plus en plus d'inquiétudes. Parallèlement, les pouvoirs publics mettent en place des mécanismes de justice transitionnelle qui ignorent, marginalisent et fragilisent les aspirations des personnes victimes/survivantes<sup>40</sup>.

En Syrie, le régime, soutenu par ses alliés, s'efforce de normaliser son image tout en continuant à arrêter arbitrairement et à faire disparaître des opposants présumés.



[De gauche à droite] Mme Fadwa Mahmoud des Familles pour la liberté, Mme Mariam Alhallak et Mme Yasmin Mashaan de l'Association des familles de César, participant à une manifestation lors du procès de Coblenz, en Allemagne, en 2022. Crédits: ©Paul Wagner pour Syria Campaign.

39 Conseil des droits de l'homme des Nations Unies), *Situation des droits de l'homme au Guatemala, Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme*, A/HRC/52/23, (26 janvier 2023), <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g23/002/84/pdf/g2300284.pdf?token=UX8Rse6yboc9zl7qYg&fe=true>.

40 Voir par exemple: AJAR, "Indonesia: Demolition of Former Torture Site, Rumoh Geudong, is an Attempt to Erase History and the Collective Memory of the Acehese People", (21 juin 2023), <https://asia-ajar.org/press-release/indonesia-demolition-of-rumoh-geudong-remains/>.

Dans le même temps, à l'heure de la rédaction de ce rapport, le Président tunisien Kais Saeed fait reculer les institutions démocratiques et réduit à néant les avancées obtenues au prix de durs efforts par les militant-es pour la démocratie depuis la révolution de 2010-11 dans le pays.

Cependant, l'innovation, la connexion et la solidarité existent toujours. Partout dans le monde, des militant-es dépassent les paradigmes traditionnels de la justice transitionnelle et mettent au point des méthodes novatrices pour relier les communautés et faire entendre leurs revendications, tout en menant des actions visant à guérir les traumatismes au-delà des clivages politiques et géographiques. Les personnes victimes/survivantes tirent des enseignements des efforts déployés par chacune d'entre elles et mettent à profit toutes les ressources à leur disposition pour façonner la justice à leur image. Ces luttes, tensions et réflexions sont partagées dans le présent rapport.

Le cas de la Colombie illustre parfaitement ces efforts de transformation, notamment en offrant aux personnes victimes/survivantes des espaces sûrs qui leur permettent de partager leur histoire. Une initiative novatrice a été lancée à Bogota, où une collaboration avec un média audiovisuel a permis aux femmes de faire part de leurs expériences, favorisant une catharsis et la reconnaissance des femmes victimes/survivantes. L'une des participantes, Porfiria Chavera, a ainsi raconté son expérience avec beaucoup d'éloquence: "Cela m'a permis de partager mon récit et d'expliquer beaucoup de choses. [Si] vous faites savoir aux gens de quoi vous avez peur [...] ils pourront me voir et savoir qui je suis<sup>41</sup>."

Grâce à des collaborations comme celle-ci, la visibilité des victimes a été considérablement étendue, mettant en lumière les atrocités commises pendant le conflit armé et renforçant la reconnaissance par la société de la population victime de la Colombie. Une personne interrogée sous couvert d'anonymat a confirmé l'impact de ces initiatives, notant qu'elles ont "contribué à rendre les victimes beaucoup plus visibles, à réaliser des projets porteurs, à faire connaître les besoins et à générer un impact sur la société entre les auteurs de crimes et les victimes<sup>42</sup>".

## S'organiser et participer dans des espaces informels

### Pourquoi s'organiser? Comprendre les objectifs des personnes survivantes

Les auteur-es de chacun des rapports pays ont demandé aux participant-es quel type de justice les partenaires, les personnes participantes et les personnes interrogées

41 Entretien avec Porfiria Chavera dans Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 59.

42 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 59.

privilégiaient, et quels étaient leurs objectifs en s'organisant. Plusieurs éléments ressortent de leurs réponses et se retrouvent dans les réponses à toutes les questions de l'étude.

Comme de nombreux militant·es et universitaires l'ont déjà fait remarquer aux praticien·nes et aux institutions de la justice transitionnelle, les objectifs de la justice sont divers, nuancés et complexes, et varient en fonction du lieu et de l'époque. Dans certains rapports pays, la signification de la justice varie nettement en fonction du contexte géographique (villes ou campagnes), ainsi que du genre. Dans les zones éloignées des centres urbains et souvent chez les femmes, quelle que soit leur situation géographique, la satisfaction des premiers besoins par l'État est considérée comme une forme de justice à part entière et figure au même niveau de priorité, voire plus haut, que l'urgence des procédures d'établissement de la responsabilité pénale. Il s'agit notamment de l'accès à un emploi régulier, à des soins de santé ou un logement adéquats et appropriés, l'éducation des enfants, et la possibilité pour les femmes de la famille d'hériter des biens et d'exercer la tutelle des enfants (en particulier pour les parents de personnes disparues ou décédées qui ont été victimes d'un conflit). Face à l'extrême pauvreté et à la marginalisation, ces éléments sont perçus comme différentes formes de justice par les personnes victimes/survivantes. Ils intègrent également des idées nouvelles sur la justice socio-économique et les réparations ancestrales/autochtones comme moyen de contester et d'élargir les conceptions souvent simplistes et unidimensionnelles des réparations, généralement axées sur les indemnisations financières ou matérielles.

Dans un contexte où les communautés ont été privées, souvent de manière délibérée et spécifique, de ces droits fondamentaux et même de l'accès à leur identité culturelle, il est facile de comprendre que la réparation *intégrale* (qui tient compte de l'interconnexion des différents droits et des modalités d'aide aux victimes) soit assimilée à la justice. Ce sentiment a été résumé par Maritza Mena, figure de proue afro-colombienne, qui, lors de l'étude pays sur la Colombie, a affirmé que: "Nous prônons un processus de réparation holistique pour les femmes noires, qui englobe l'éducation, le logement et la santé, compte tenu de notre situation précaire". La nature holistique de la justice transitionnelle informelle est particulièrement importante: "Grâce à nos activités militantes, nous nous sommes rendu compte que les réparations concernent également notre santé physique et émotionnelle, l'éducation et les opportunités économiques," a-t-elle déclaré<sup>43</sup>. Parfois, cela va de pair avec la connaissance de la vérité sur les proches victimes de disparitions forcées, l'exigence qu'une société connaisse la vérité sur ce qui a été fait à sa communauté, ou la poursuite des auteurs des violations.

43 Entretien avec Maritza Mena dans Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 36.



[De gauche à droite] M. Mario Senghoma représentant du député élu à Goma (Est de la RDC), une représentante du Conseil des ministres du chef de l'État, un représentant d'Avocats Sans Frontières, et Mme Honorine, conseillère au Cabinet du Ministre d'État, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, lors du lancement de l'étude sur la RDC à Kinshasa, en juin 2022. Crédits: ©Impunity Watch.

Les motifs qui poussent à s'organiser sont liés à ces objectifs de justice. Il convient de noter que la solidarité – à la fois entre les personnes victimes/survivantes, mais aussi de la part d'acteurs autres que les personnes survivantes – représente un point central à partir duquel découlent l'organisation, le militantisme et la réalisation du changement. Tous les rapports pays et toutes les questions posées lors des entretiens reviennent sans cesse sur la question centrale de la solidarité. Nous observons clairement qu'elle a permis de créer un espace de rencontre, de guérison des traumatismes, d'expression des droits dans des lieux calmes et sûrs d'abord, puis à haute voix face à l'impunité, de revendication de l'accès aux services et de poursuite des auteurs des crimes. Les individus s'organisent pour fournir et recevoir un soutien, pour parler et être entendus à leur manière, pour sensibiliser l'opinion sur les atrocités et la nécessité d'y faire face. Ils s'organisent pour inciter les institutions – qu'il s'agisse des institutions de justice transitionnelle ou de celles qui constituent la structure courante d'une société – à effectuer leur travail correctement.

Les efforts de plaidoyer déployés par les familles syriennes pour obtenir justice et rechercher leurs proches disparus, notamment par l'intermédiaire du mouvement des Familles pour la liberté, constituent un excellent exemple d'organisation et de solidarité des groupes de victimes. Ces familles ont fait des progrès considérables en défendant

les priorités des victimes par le biais de méthodes non conventionnelles, en veillant à ce que leur cause reste visible. Le groupe a mené sa campagne à l'échelle mondiale, mettant directement les responsables politiques internationaux face à la réalité des familles de victimes syriennes et à leurs demandes. Ce plaidoyer les a amenés à participer à des réunions internationales sur la Syrie dans des villes telles que Bruxelles, Genève et New York, et finalement à la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU qui s'est tenue le 7 août 2019. Leur présence a renforcé le soutien sur cette question au niveau international et en a assuré la pérennité. L'engagement du groupe en faveur de la cause est illustré par cette citation de l'un de ses membres:

*"Pour moi, ce n'est pas seulement la douleur qui nous unit. [La question des personnes détenues] est devenue notre cause. Si Abdul Aziz ou Maher sont libérés, [cela signifie-t-il que je vais] quitter le mouvement? Non, bien sûr que non ! J'ai maintenant le sentiment de soutenir une cause plus large. La cause des jeunes syriens [détenus] [...] est devenue le but de notre vie et notre cause principale. C'est cela qui nous anime en tant que mouvement<sup>44</sup>."*

## Qu'est-ce que la justice pour vous?

Les personnes interrogées dans le cadre des études pays ont réfléchi aux définitions et aux priorités de la justice qui leur sont propres.

En **Indonésie**, le régime brutal du général Suharto a été caractérisé par les violences de 1965, au cours desquelles entre 500 000 et un million de personnes auraient été massacrées sans pitié et plus d'un million d'autres arbitrairement arrêtées<sup>45</sup>. Après la démission de Suharto en 1998, la période de la *Reformasi* en Indonésie a été marquée par des mobilisations de masse réclamant une justice transitionnelle et l'établissement de responsabilités. Cependant, depuis lors, l'État a largement manqué à ses promesses en matière de mécanismes de justice, laissant les victimes insatisfaites et désireuses d'obtenir davantage des mécanismes de défense des droits humains.

Plus de vingt ans plus tard, les processus de recherche de la vérité, l'établissement des responsabilités pour les violations massives et les voies de recours pour les victimes ne bénéficient toujours pas du soutien de l'État. En outre, malgré les premières avancées dans la réforme du secteur de la sécurité, les mécanismes d'enquête au sein de la police et de l'armée restent faibles, et aucun contrôle externe n'est exercé sur les tribunaux militaires. L'absence flagrante de politique de vérification permet au personnel militaire impliqué dans des crimes graves de continuer à occuper des postes importants au sein de l'administration, ce qui signifie que de nombreux chefs militaires de l'ère Suharto siègent actuellement au gouvernement<sup>46</sup>. L'étude sur l'Indonésie a examiné ce contexte,

44 Mahmud, "No one will speak on our behalf anymore", 34.

45 AJAR et Impunity Watch, *Pathways to Transitional Justice in Indonesia*, 18.

46 AJAR et Impunity Watch, *Pathways to Transitional Justice in Indonesia*, 22.

en particulier dans cinq provinces, afin de comprendre la manière dont les victimes de ces injustices flagrantes ont mis en place leurs propres processus non officiels de justice transitionnelle. L'étude a mis en évidence un clivage villes-campagnes très marqué. Dans les zones urbaines, les groupes de victimes définissaient généralement la justice comme le fait de traduire les auteurs et les responsables devant les tribunaux dans le cadre d'un processus d'établissement des responsabilités pénales. En revanche, dans les zones rurales, où l'accès aux droits fondamentaux est souvent plus difficile, la justice était souvent définie comme la capacité à répondre aux besoins urgents, notamment l'accès aux soins de santé ou le droit de vivre en paix sans subir la stigmatisation permanente découlant de la victimisation ou du fait d'être considéré comme un "ennemi de l'État". Certaines personnes interrogées perçoivent la justice comme l'absence de violence continue et la transparence des processus judiciaires. D'autres ont décrit la justice comme le fait de recevoir une aide du gouvernement.

En **Syrie**, des décennies de répression de l'action civique et des droits humains fondamentaux sous les régimes brutaux d'Hafez et de Bachar el-Assad ont donné lieu au soulèvement syrien de 2011, qui a provoqué des représailles brutales du régime, des violations généralisées des droits humains et a entraîné plus de 100 000 cas de disparitions forcées. Malgré l'absence d'une transition vers la démocratie en Syrie, des progrès substantiels en matière de justice ont été réalisés à l'extérieur du pays, en grande partie sous l'impulsion d'organisations de personnes victimes/survivantes. Ces groupes poursuivent sans relâche leur quête de justice et exigent de connaître la vérité sur le sort de leurs proches disparus<sup>47</sup>. Les réponses concernant les objectifs de justice sont plus hétérogènes dans le rapport sur la Syrie, qui met l'accent sur l'évolution de la Charte pour la vérité et la justice (qui rassemble plusieurs groupes composés de personnes victimes/survivantes et de familles de personnes disparues). De manière générale, l'établissement des responsabilités pénales est au même niveau de priorité que le droit à la vérité et la garantie d'un revenu permettant d'assurer les besoins de base. La Charte pour la vérité et la justice a fait preuve d'une remarquable capacité à refléter une approche nuancée de la justice et à représenter des groupes multiples et variés; elle fait également la distinction entre la justice à court terme et la justice à long terme. D'après l'étude sur la Syrie, les objectifs à court terme comprennent:

*Les mesures nécessaires pour mettre fin aux violations et atténuer les souffrances des victimes. [La justice à long terme] concerne les mesures indispensables pour mettre fin à l'impunité et éviter que la tragédie ne se reproduise. Ainsi, le court terme vise la libération des personnes détenues et la détermination du sort des personnes victimes de disparition forcée, et le long terme concerne l'établissement des responsabilités, les réparations, etc.<sup>48</sup>*

47 Mahmud, "No one will speak on our behalf anymore", 15.

48 Ibid., 29.

Les personnes interrogées ont été unanimes sur le fait que la justice doit inclure la responsabilité pénale, des efforts de réparation et des garanties de non-répétition. À la différence du clivage villes-campagnes observé en Indonésie entre une justice conçue comme moyen de répondre aux besoins fondamentaux ou d'assurer la responsabilité pénale, l'étude sur la Syrie a révélé une tension manifeste entre les organisations de défense des droits humains ou les organisations juridiques, d'une part, qui privilégient souvent la responsabilité pénale, et les familles ou les groupes de victimes (en général), d'autre part, qui articulent leur perception de la justice de la manière plus nuancée et plus complexe décrite ci-avant.

Au **Guatemala**, de 1960 à 1996, un conflit armé interne brutal a fait rage entre les forces de l'État et les groupes rebelles. Cette période sombre, marquée par le génocide des communautés autochtones et la répression ciblée des défenseur·es de la justice sociale, a entraîné des centaines de milliers de morts et de disparitions. Le conflit a pris fin avec les accords de paix de 1996<sup>49</sup>. Pour certaines des personnes interrogées dans le cadre du rapport, la justice implique de "voir les généraux"<sup>50</sup> comparaître devant un tribunal et des peines de prison pour les auteurs d'actes de violence. Pour d'autres, en particulier les membres des familles des personnes victimes de disparitions forcées, la justice consiste à obtenir la vérité de la part de l'État ou des paramilitaires, comme premier pas vers l'établissement de responsabilités pénales. Dans ces cas, retrouver les dépouilles de leurs proches constitue un besoin urgent. Parallèlement, la reconnaissance par l'État du statut de victime est considérée comme une forme importante de justice.

À l'instar d'autres contextes de justice transitionnelle, au Guatemala l'appartenance à un groupe de personnes ayant vécu des expériences similaires est importante pour plusieurs raisons: il peut s'agir d'un espace précieux et sûr permettant de parler de ses expériences, d'une source de solidarité et de soutien mutuel qui favorise la guérison. En outre, une telle appartenance peut aider à surmonter les sentiments d'isolement, de solitude et de peur souvent ressentis par les personnes survivantes. Certains individus considèrent même que faire partie d'un groupe de personnes victimes/survivantes constitue une forme de justice. Cela s'explique peut-être en partie par le fait que la solidarité inverse l'isolement que l'État ou d'autres auteurs de crimes ont tenté d'imposer aux victimes. Grâce à l'évolution et au militantisme des organisations de victimes, celles-ci commencent à retrouver leur pouvoir d'agir et la combinaison de ces éléments peut favoriser une forme de guérison.

Les études sur la **Colombie** et la **Tunisie** sont toutes deux axées sur le genre. Alors que l'étude sur la Colombie a mis l'accent sur la manière dont les organisations de femmes ont travaillé dans des contextes informels pour faire avancer des initiatives de

49 Valley et al., *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala*, 17.

50 Le terme "généraux" désigne ici les chefs militaires qui portent la plus grande part de responsabilité dans les exactions commises à l'encontre des civils et de l'opposition au cours du conflit.

réparation intégrale et améliorer l'accès à la justice, l'étude sur la Tunisie a examiné le rôle essentiel joué par les associations de femmes dans la construction d'un discours collectif liant la souffrance à la violence systémique et la participation ultérieure des femmes à un processus formel de justice transitionnelle.

En **Colombie**, les longues périodes de violence ont laissé des traces profondes dans l'histoire politique du pays, à partir des conflits partisans de 1948 qui ont finalement évolué vers une guérilla et un narcoterrorisme généralisé. Ce conflit persistant, alimenté par le bras de fer entre l'État et les factions de la guérilla (principalement les FARC et l'ELN) et par l'escalade du trafic de drogue, a eu des conséquences dramatiques pour les communautés rurales<sup>51</sup>. Les personnes victimes/survivantes interrogées ont fait valoir que la justice et la réparation intégrale devaient aller de pair, ce qui "tout en favorisant la subsistance des femmes par le biais d'une indemnisation financière, permet également de remédier aux traumatismes et aux pertes familiales, sociales et émotionnelles<sup>52</sup>". Ce point rejoint également les discussions sur l'intersectionnalité et sur la manière dont le lien entre justice et réparation doit intégrer les situations socio-économiques particulières des femmes rurales, autochtones et afro-colombiennes. Dans ce cas, la justice signifie des garanties de non-répétition, la reconnaissance et la sécurité pour les femmes et leurs familles dans les lieux où elles vivent actuellement.

Depuis son indépendance, la **Tunisie** a connu des violations persistantes des droits humains, notamment des détentions arbitraires, des procès injustes et des restrictions à la liberté d'expression. Ces pratiques répressives ont été largement interrompues à la suite de l'éviction du Président Zine El Abidine Ben Ali lors de la révolution de 2011<sup>53</sup>, bien qu'il y ait eu récemment un certain retour en arrière. Les personnes victimes/survivantes interrogées ont relevé deux aspects majeurs de la justice transitionnelle: premièrement, le droit à la vérité et le devoir de mémoire; et deuxièmement, le pardon et la réconciliation. Elles ont constaté une interdépendance entre la justice, la réconciliation et la reconnaissance. Pour elles, la garantie de non-répétition des violations nécessite la présence et la participation effective des auteurs de violations dans les processus de justice transitionnelle, à la fois en tant qu'acteurs et témoins du régime autoritaire.

En **RDC**, la période qui a suivi l'indépendance, à partir de 1960, a été marquée par des régimes répressifs, en particulier la dictature de Mobutu, qui a duré 32 ans. Cela a abouti au conflit catastrophique de 1996-2003, impliquant neuf pays et de nombreux groupes rebelles, qui a causé des destructions généralisées et conduit à la mort d'environ 5,4 millions personnes. Le rapport sur la RDC met l'accent sur l'engagement des personnes victimes/survivantes dans le cadre d'un mécanisme de justice traditionnel, le *Barza intercommunautaire*. La justice y implique l'établissement de la vérité. Pour de

51 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 25.

52 Ibid., 58.

53 Hanin et Kebeili, *La justice transitionnelle en Tunisie au prisme des femmes victimes*, 13.



Des membres de l'association de victimes UKWELI et le personnel d'Africa Reconciled participent à une discussion de groupe avec le Dr Shirambere Philippe Tunamsifu et Alice Namuninga. Goma, janvier 2021. Crédits: ©Paulin Munyagala.

nombreuses personnes interrogées dans le cadre du rapport, la justice est étroitement liée à la reconstruction des relations humaines brisées "afin de retisser les liens sociaux et communautaires rompus<sup>54</sup>".

### Quelles sont les principaux motifs qui incitent à s'organiser?

**Solidarité.** Dans tous les contextes, la motivation implicite, voire le moteur principal, de l'organisation est la volonté de faire preuve de solidarité, de partager des expériences dans un lieu où l'on se sent en sécurité et "de parler du passé commun, de surmonter la peur et de réfléchir à ses souhaits et ses espoirs pour l'avenir<sup>55</sup>". Dans de nombreux contextes, cet élan initial de solidarité demeure à mesure qu'un groupe évolue. Mais il peut aussi catalyser un processus de sensibilisation, qui voit les groupes s'élargir pour inclure d'autres objectifs centrés sur la justice transitionnelle et sociale. En Colombie, selon les participant-es, de nombreuses organisations de défense des droits ont d'abord été des espaces sûrs pour la guérison des traumatismes: "Nous cherchions un espace pour être écoutés, pour être actifs, avec la volonté et l'exigence d'être entendus<sup>56</sup>". En Colombie, au Guatemala et en Indonésie, certaines de ces initiatives menées par des personnes victimes/survivantes se sont ensuite transformées en efforts organisés pour lutter contre la discrimination, le racisme et la pauvreté.

54 Tunamsifu, *Participation des victimes et survivant-es aux processus informels de justice transitionnelle en République démocratique du Congo*, 32.

55 Valley et al., *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala*, 40.

56 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 34.

**Solidarité entre les différentes organisations dirigées par des personnes victimes/survivantes et sur différents sujets.** Lorsque le contexte d'un pays évolue et que la justice transitionnelle passe au second plan au niveau international ou se heurte à une forte réticence de la part des élites politiques nationales, certaines organisations décident de relier leurs luttes aux objectifs plus larges d'autres mouvements sociaux. En outre, les associations de victimes d'atrocités spécifiques peuvent chercher à former des réseaux de solidarité avec d'autres types de groupes dirigés par des personnes victimes/survivantes.

Cela se produit généralement lorsque de multiples formes de persécution et de violations des droits humains se croisent, comme dans le cas des déplacements forcés de la campagne vers la ville en Colombie et en Syrie, ou dans le cadre de procédures judiciaires stratégiques comme l'affaire *Río Negro* au Guatemala<sup>57</sup>. Ces groupes s'organisent parfois autour de leur déplacement forcé, mais travaillent aux côtés d'autres associations dirigées par des personnes victimes/survivantes qui mettent l'accent sur la torture ou la violence basée sur le genre.

**S'exprimer selon ses propres conditions, apporter un soutien ou sensibiliser l'opinion publique.** Le cas de la Syrie est peut-être la meilleure illustration des différentes motivations initiales incitant à s'organiser, mais aussi de la volonté des personnes victimes/survivantes de faire en sorte qu'elles puissent s'exprimer et être entendues comme elles le souhaitent. Il s'agit d'une réponse spécifique au rôle de bénéficiaires passifs d'une organisation tierce avec peu de prise sur la façon dont leur message et leurs objectifs sont communiqués. Le rapport sur la Syrie décrit trois formes principales d'organisation, chacune répondant à des besoins différents. La première est la connaissance de sa propre situation, lorsqu'un groupe d'anciens détenus est libéré de la même prison et "déplacé dans une zone relativement sûre". Parce que "souvent, ils se connaissent et ont entretenu des relations étroites depuis la période de détention... [ils] essaient de s'organiser pour aider les détenus nouvellement libérés"<sup>58</sup>. Les études sur la Syrie et l'Indonésie indiquent que ce type d'association est motivé par la volonté d'aider les détenus déplacés plus récemment, après leur libération, car ils comprennent très bien la situation.

La deuxième forme d'organisation est la "sensibilisation menée de l'extérieur"<sup>59</sup>, par laquelle des OSC non dirigées par des personnes victimes/survivantes mettent en place des programmes de soutien ou d'autonomisation à l'intention des personnes victimes/survivantes. Dans ce cas, on a parfois l'impression que ces dernières n'ont pas toujours le plein contrôle de leurs priorités.

57 Entre 1980 et 1982, l'armée du Guatemala a perpétré cinq massacres dans le village d'Achí dans le Río Negro, dans le cadre de sa campagne brutale de lutte contre l'insurrection. Les groupes de défense des droits humains estiment qu'entre quatre et cinq mille personnes ont été tuées au cours de cette période dans l'ensemble de la région de Rabinal, 444 des 791 habitant-es de Río Negro (dont au moins 85 enfants) ayant été victimes d'exécutions extrajudiciaires. De nombreuses jeunes femmes ont été violées avant d'être tuées. Pour plus d'informations, voir: *Amnesty International*, Guatemala: Un héritage fatal. Appels contre l'impunité (28 février 2002), <https://www.amnesty.org/en/documents/amr34/003/2002/fr/>, 16.

58 Mahmud, "No one will speak on our behalf anymore", 26.

59 Ibid.

Enfin, la troisième modalité d'organisation prend la forme de groupes motivés à la fois par le besoin de se soutenir mutuellement dans le cadre de leurs expériences d'atrocités et par la nécessité de sensibiliser des acteurs extérieurs plus puissants, souvent en matière d'élaboration de politiques au niveau international. Cela répond en particulier aux besoins des familles de personnes victimes de disparitions forcées ou de personnes décédées en détention.

**Faire le lien entre la justice sociale et le militantisme, d'une part, et des activités durables générant des revenus, d'autre part.** Dans d'autres contextes, l'une des principales motivations de l'organisation de communautés très vulnérables sur le plan économique est de "fournir un soutien, de l'autonomie et des avantages économiques en vue de garantir des conditions de vie décentes<sup>60</sup>" aux victimes de conflits armés. Lors des entretiens, le militantisme et les efforts en matière de justice sociale ont été clairement liés au travail et à l'entrepreneuriat.

Il s'agit d'un point important, notamment parce que les praticien·nes de la justice transitionnelle et ceux de la justice établissent souvent un lien mécanique entre les initiatives donnant la priorité à l'indépendance financière et le domaine du développement, et peuvent considérer qu'elles dépassent le champ de leurs compétences d'un point de vue moral et pratique. Mais en Syrie comme en Colombie, ce lien est vital et a été clairement exprimé. Par exemple, pour les femmes afro-colombiennes et rurales interrogées, "il est d'une importance capitale que l'action sociale soit durable, modulable à différentes échelles et inséparable de projets productifs qui permettent de contrer la négligence et l'abandon socio-économique auxquels les femmes dans la périphérie du pays ont été exposées<sup>61</sup>".

**Dénoncer le crime à voix haute et lutter contre l'impunité.** Les expériences colombienne et indonésienne mettent en évidence le besoin impérieux pour les personnes survivantes de dénoncer publiquement les atrocités qu'elles ont subies, de rompre leur silence forcé et de lutter contre la stigmatisation causée par ces violations. S'ajoute à cela la motivation de lutter contre l'impunité, de s'opposer aux institutions complices qui perpétuent ou passent sous silence les atrocités, et de faire pression sur ces institutions pour qu'elles prennent en compte (dans le cas de la Colombie et de l'Indonésie) les atrocités commises à l'encontre des femmes. Une personne interrogée en Colombie a exprimé cette idée comme une réponse explicite à l'impunité: "Je travaille parce que je ne veux pas que ce qui s'est passé ici reste impuni, et pour que ces enfants de la violence apprennent ce qui s'est passé sur ce territoire<sup>62</sup>". Au Guatemala, un membre d'un conseil régional de coordination des victimes a expliqué que "le fait de nous organiser nous a donné une plus grande force", ce qui signifie qu'"il devient un peu plus facile d'exiger de l'État qu'il s'occupe des victimes<sup>63</sup>".

60 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 55.

61 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 55.

62 Ibid., 35.

63 Valey et al., *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala*, 25.



Une survivante du conflit de Bener Meriah, Aceh, qui a perdu son père pendant le conflit, lit sa lettre lors de l'exposition "Lettre d'espoir" à Banda Aceh, Indonésie, en octobre 2022. Crédits: ©AJAR.

**En réponse aux atrocités.** Souvent, le motif justifiant l'organisation réside dans l'atrocité spécifique vécue et les besoins qui en découlent – besoins qui peuvent inclure la volonté de connaître la vérité et de révéler le sort d'êtres chers portés disparus, de promouvoir la mémoire publique, d'établir les responsabilités des auteurs et de lutter contre l'impunité, de stimuler l'autonomisation économique afin de créer une vie après l'emprisonnement, de demander des réparations, de promouvoir l'intégration dans un nouveau lieu après un déplacement, de promouvoir l'émancipation politique ou personnelle, ou de faire pression pour la libération de personnes détenues.

**Contribuer aux processus formels de justice transitionnelle et assurer leur redevabilité.** S'organiser est une démarche étroitement liée aux processus de justice transitionnelle. Elle est soit déclenchée ou encouragée en réponse à la mise en place de processus spécifiques de justice transitionnelle (ou en prévision de tels processus), notamment les efforts en matière de justice pénale ou les commissions de la vérité. En Tunisie, les femmes survivantes et les OSC se sont mobilisées pour présenter leurs témoignages à l'Instance Vérité et Dignité après avoir constaté que les expériences des femmes sous le régime répressif de Ben Ali avaient été négligées. En Colombie, les femmes qui ont subi des violences sexuelles pendant le conflit qui a sévi pendant des décennies dans le pays se sont organisées pour recueillir des témoignages et

partager des informations sur les violences sexuelles avec la Commission de la vérité colombienne; elles ont cherché à élargir non seulement la notion d'indemnisation, mais aussi à faire comprendre l'importance des réparations intégrales. Selon l'une des personnes interrogées: "Nous attendons une réparation digne, d'être écoutées par ceux qui nous ont fait du mal, de leur faire face et de leur demander: Pourquoi moi? Pourquoi nos collègues, nos sœurs, nos frères?"<sup>64</sup>.

## **Quel modèle d'organisation permet de susciter le changement?**

Entreprendre des activités militantes dans un contexte de violence permanente ou endémique est complexe, une tendance observée dans plusieurs des pays cibles – et en particulier dans ceux qui ont connu des périodes prolongées de conflit et d'atteintes aux droits humains. Le rapport sur la Colombie offre sans doute la meilleure illustration des tensions entre le changement suscité par les militant·es au fil du temps, les moyens qu'il·elles ont mis en œuvre pour y parvenir et les conditions d'oppression du conflit en cours:

*Le militantisme basé sur les droits en Colombie, qui remonte à plusieurs décennies, illustre la manière dont la persévérance a permis d'instaurer la confiance et l'engagement au sein des communautés locales, en oscillant entre des objectifs militants à court, à moyen et à long terme. La capacité à se déplacer sur différents territoires, à entrer en contact avec davantage de participant·es et à assurer la visibilité d'un nombre croissant de victimes témoigne de l'évolution des projets et des organisations. La capacité [des associations de victimes dirigées par des femmes] à travailler en réseau et à se connecter au niveau national, régional et international a créé des espaces d'apprentissage, d'expansion et d'acquisition de nouveaux projets et de nouvelles sources de revenus. Cependant, comme le pays est toujours en proie à un conflit violent, cela limite leur capacité à atteindre de nouveaux·elles participant·es ou à maintenir les relations qu'elles ont entretenues pendant si longtemps<sup>65</sup>.*

**Afin de susciter le changement, le militantisme doit s'appuyer sur un certain nombre de facteurs importants, lesquels sont cruciaux dans les contextes de conflits et de menaces permanentes visant les militant·es. Face à ces menaces, le militantisme se poursuit, mais au prix fort.**

*La section suivante met en lumière certains de ces facteurs favorables et les enseignements tirés des six rapports pays.*

**Des partenariats dédiés et respectueux sur le long terme entre les OSC et les associations dirigées par des victimes peuvent faciliter un changement transformateur.** Au Guatemala, les efforts en matière de contentieux stratégique ont joué un rôle important en jetant les bases d'une justice transformatrice, mais ils

64 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 36.

65 Ibid., 46.

reposaient sur des partenariats à long terme entre les associations de personnes victimes/survivantes et les ONG fournissant une assistance psychosociale et juridique aux niveaux local, national et international, ainsi que sur la solidarité politique des ambassades étrangères à l'intérieur du pays.

Le contentieux stratégique associe plusieurs approches juridiques, politiques et de communication pour offrir aux personnes victimes/survivantes un cadre leur permettant de s'exprimer à leur manière, et de sensibiliser plus largement la société tout en exerçant une pression sur les élites politiques. Au Guatemala, la société civile a joué un rôle essentiel dans le renforcement des capacités et de la confiance des organisations de personnes survivantes afin qu'elles soient en mesure de demander justice. Pour y parvenir, les organisations de droits humains ont d'abord dû "reconnaître l'importance de la vision du monde et du savoir autochtones", afin de soutenir "les processus de guérison émotionnelle par des moyens plus diversifiés et pas seulement par des méthodes psychologiques [occidentales]"<sup>66</sup>. Cela a conduit à la création de groupes spécifiques, tels que le collectif *Flor de Maguey*, constitué par les femmes qui ont participé au procès sur le génocide d'Ixil. Ces groupes ont instauré un espace de confiance permettant aux femmes de partager leurs expériences et de renforcer leur capacité à diriger.

Deux éléments ont été déterminants à cet égard: premièrement, "les organisations de défense des droits humains ont réussi à s'affranchir de leur attitude paternaliste traditionnelle"<sup>67</sup>; deuxièmement, le soutien de ces ONG nationales a permis aux personnes survivantes d'avoir moins peur de représailles de la part des auteurs de crimes et de se sentir informées de ce qui se passait à l'échelle du pays. En d'autres termes, **les facteurs suivants ont constitué des conditions essentielles au succès des mesures de justice formelle: la volonté des ONG d'être guidées par les personnes survivantes quant au soutien nécessaire et à la manière de le fournir; la solidarité des organisations nationales et internationales; et la capacité à mobiliser la présence des témoins ou communautés.** En l'espèce, les personnes victimes/survivantes, les militant-es-juristes, les ONG locales et nationales et les acteurs internationaux ont tous joué un rôle essentiel, en découvrant les forces et les contributions de chacun au cours de ce processus.

Cela a eu un effet boule de neige positif: "Les procès menés avec succès concernant le génocide d'Ixil et Sepur Zarco n'ont pas seulement offert aux victimes un cadre pour raconter leur histoire [...], ils ont également incité d'autres personnes survivantes à surmonter leur peur et à entamer des procédures judiciaires"<sup>68</sup>. L'impact a donc dépassé le cas spécifique, en inspirant d'autres personnes survivantes en quête de justice.

<sup>66</sup> Valey et al., *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala*, 50.

<sup>67</sup> Ibid.

<sup>68</sup> Valey et al., *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala*, 51.

**Les partenariats à niveaux multiples sont importants pour susciter un changement durable.** Pour concrétiser l'exemple précédent, les alliances entre les groupes de personnes victimes/survivantes, les ONG locales et nationales et les acteurs internationaux peuvent favoriser l'effet transformateur de la justice transitionnelle tout en créant un changement à l'échelle de la société. En Colombie, par exemple, ce sont ces partenariats et ce militantisme qui ont apporté de la profondeur à la justice transitionnelle. Lorsque le concept de justice transitionnelle a été introduit au cours du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) des groupes paramilitaires, il a été perçu comme un mécanisme de pardon et d'amnistie. La pédagogie militante et la pression sociale ont permis d'engager une conversation plus approfondie et, par conséquent, de faire évoluer le vocabulaire de la justice transitionnelle vers une problématique plus holistique entre la vérité, la justice, les réparations et les garanties de non-répétition. À la tête de cette évolution, le travail de la société civile mené par les associations de femmes a, au fil du temps, contribué à institutionnaliser les discours sur les droits humains. Cette démarche a également contribué à protéger les communautés de l'impunité. Ces partenariats "ont permis de faire progresser la justice transitionnelle en tant qu'approche amplifiée et inclusive des droits humains visant à aborder les causes profondes du conflit, plutôt que de [se limiter au] discours politique gouvernemental restrictif<sup>69</sup>". Il faut toutefois préciser que les ONG exercent souvent un rôle de contrôle des financements à l'égard des organisations dirigées par les victimes (un sujet examiné plus en détail ci-après). Ainsi, il importe de souligner que ces types de relations de pouvoir manifestement verticales ne sont pas celles qui permettent de provoquer une transformation.

**La solidarité entre les personnes survivantes est un préalable au pouvoir d'agir et de demander justice.** L'intérêt de la solidarité va au-delà de son importance intrinsèque en tant que motivation suscitant l'organisation. Dans tous les rapports pays, la solidarité et l'exercice d'un rôle de premier plan se sont avérés essentiels, en particulier lorsqu'il s'agit d'obtenir justice pour des crimes sensibles tels que la violence sexuelle et basée sur le genre. Cela se traduit de différentes manières: En Colombie, les organisations de solidarité "ont constitué un espace sûr pour enfin rompre le silence et même poursuivre des efforts de justice" dans le cadre d'un processus qui "à sa manière, génère un pouvoir d'agir<sup>70</sup>". Le rapport sur la Colombie fait état de l'expérience d'Omar Aguilar, qui, en tant que victime de violences sexuelles, craignait de raconter son histoire pour de multiples raisons, notamment par peur de représailles contre lui ou sa famille de la part des auteurs de ces violences. Aguilar se souvient qu'après avoir fait partie d'organisations dirigées par des victimes et participé à des groupes et des ateliers de sensibilisation à la violence sexuelle, "j'ai eu envie de parler et, aujourd'hui, je continue

69 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 25.

70 Ibid., 53.



Par leur action militante, ces femmes ont trouvé une nouvelle famille, un réseau de soutien et une source d'espoir les incitant à continuer à lutter pour leurs droits et le bien-être de leur communauté. Vereda el Caimán, Gaitania, Planadas dans la région de Tolima, centre de la Colombie, 2022. Crédits: ©Jeffrey Duvan Acuña Mendoza.

à raconter mon histoire et à motiver les autres à le faire, parce que cela nous aide<sup>71</sup>." Aguilar et d'autres membres de son organisation incitent les personnes ayant subi des violences sexuelles à raconter leur histoire et à demander justice.

En RDC, le *Barza intercommunautaire*, une institution locale de médiation communautaire qui réunit des dirigeant-es de différentes communautés ethniques pour traiter et résoudre de manière préventive les différends, avant qu'ils ne dégénèrent en affrontements violents, dispose d'un système de mentorat par les pairs (des femmes qui ont déjà témoigné) pour les femmes victimes/survivantes qui souhaitent le faire.

Ce processus de mentorat permet de faire face aux sentiments d'aliénation et de marginalisation ressentis par les victimes qui témoignent. Lors d'un groupe de discussion à Goma, dans le cadre de l'étude menée en RDC, une survivante de violences sexuelles a expliqué: "En tant que survivante de violence sexuelle, lorsque je reçois de nouvelles victimes de violence sexuelle, je leur explique d'abord que cela m'est arrivé à moi aussi

71 Omar Aguilar, entretien avec Viviana Espitia, Bogotá, Colombie, 27 avril 2021, dans Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 54.

et cela donne aux nouvelles victimes le courage de s'exprimer aussi et de rompre leur silence<sup>72</sup>." Cet accompagnement peut être renforcé par un soutien psychosocial préparatoire conséquent, ce qui a été confirmé par l'expérience du Guatemala. Dans ce pays, la solidarité proposée par les organisations de personnes victimes/survivantes a aidé ces dernières à "rompre le silence sur ce crime particulièrement sensible, à se sentir soutenus et à chercher à obtenir justice". Cela indique que "le fait de se rassembler au sein d'une organisation est une étape essentielle dans ce sens, faisant de l'organisation en elle-même une stratégie informelle fondamentale de justice transitionnelle<sup>73</sup>".

Les organisations colombiennes de personnes victimes/survivantes ont évolué pour se consacrer à la lutte contre les masculinités violentes, le machisme, la violence domestique, les droits sexuels et reproductifs et la dépendance économique. Ce travail est devenu en soi un "mécanisme de guérison et de valorisation du rôle des victimes, car elles s'organisent pour éradiquer ces problèmes sociaux; elles créent des espaces sûrs où les victimes peuvent parler et réévaluer ces actes qu'elles considéraient comme relevant de la sphère privée<sup>74</sup>." Les membres de ces groupes surveillent de manière formelle les mécanismes des droits humains et proposent aux adolescents des formations sur la santé sexuelle et reproductive. Les personnes survivantes ont contribué à l'élaboration de politiques publiques sur "le genre, l'équité, la violence basée sur le genre et la prise de décision dans les conseils de paix municipaux<sup>75</sup>," ainsi que dans d'autres domaines de la politique publique.

**Faciliter une discussion franche et permanente sur les tensions internes et les divergences au niveau des priorités permet de renforcer les groupes afin qu'ils puissent atteindre leurs objectifs.** L'expérience de la Charte pour la vérité et la justice en Syrie montre que des organisations qui ont suivi des voies distinctes dans leur approche organisationnelle et qui représentent des victimes originaires de différentes régions géographiques et ayant subi des violences distinctes peuvent travailler ensemble et surmonter les tensions pour atteindre un objectif commun. Composée de groupes de familles et de personnes victimes/survivantes ayant leurs propres priorités en matière de justice, la Charte a été en mesure d'organiser ces priorités en tant que groupe de manière à "résoudre les différences entre les personnes anciennement détenues, celles qui ignorent le sort des membres de leur famille et celles qui savent que leurs proches sont morts en détention", et ainsi "parvenir à une formule commune qui permette de concilier les priorités en matière d'établissement des responsabilités, d'élucidation du sort des personnes disparues, d'indemnisation et de réparation<sup>76</sup>."

---

72 Discussion de groupe, *Mouvement National des Survivantes des Violences Sexuelles* dans Tunamsifu, *Participation des victimes et survivant-es aux processus informels de justice transitionnelle en République démocratique du Congo*, 49.

73 Valey et al., *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala*, 52.

74 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 54.

75 Ibid.

76 Mahmud, "No one will speak on our behalf anymore", 38.

Chaque groupe avait une compréhension profonde des besoins primaires de l'autre en raison de la nature interdépendante des violations des droits humains en Syrie et de l'objectif ultime partagé d'obtenir justice pour tous les Syrien·nes. Cependant, cet exercice a également été facilité par le fait que les groupes ont eu la possibilité de tenir des discussions privées approfondies entre eux avant de mettre en place une forme d'organisation commune. **Leurs multiples réunions ont été coordonnées par une ONG qu'ils considéraient comme digne de confiance; au cours de ces réunions, ils ont pu "partager leurs expériences, revoir certaines valeurs [à plusieurs reprises] et discuter longuement des raisons pour lesquelles ces priorités spécifiques devraient primer<sup>77</sup>". Ils ont eu l'espace nécessaire pour étudier les principes communs et essayer de comprendre les points de divergence, tout en disposant des ressources et du soutien concret requis pour ce faire, sans aucune pression pour parvenir à un résultat particulier.**

**La mise au point d'outils et de compétences spécifiques dès le départ peut aider les personnes victimes/survivantes à prendre le contrôle des processus de justice.** Le rapport sur la Colombie a révélé la manière dont les groupes de personnes victimes/survivantes – initialement créés pour apporter soutien et solidarité – peuvent susciter des changements importants en tant qu'étape préalable à la justice formelle. Par exemple, l'ONG Réseau des femmes pour les victimes et les professionnel·les (RMVP) a ciblé son action sur un processus appelé "réparations précoces", en menant des initiatives spécifiques aux côtés des femmes survivantes visant à "élaborer des outils et à renforcer les compétences [...] afin de permettre aux femmes de lutter en faveur de la justice et de mécanismes de réparation, sans dépendre d'intermédiaires<sup>78</sup>".

Un tel travail favorise la mise en place de processus plus directement participatifs et permet aux personnes victimes/survivantes d'exercer un plus grand contrôle sur les processus de justice.

**Un dialogue cohérent entre les militant·e s des régions rurales et des zones urbaines peut contribuer à la mise en place d'actions ayant un impact plus important.** En Colombie, par exemple, "la mise en place d'un réseau de dirigeants et de militant·es dans tout le pays a renforcé la capacité des organisations à se soutenir mutuellement, mais aussi à identifier et à élaborer des stratégies et des actions ayant un plus grand impact<sup>79</sup>". Une telle stratégie peut favoriser la circulation de l'information dans les deux sens: les organisations basées dans les centres urbains acquièrent une compréhension plus précise des préoccupations sécuritaires et des perceptions des priorités au sein des régions rurales ou plus éloignées; dans le même temps, les régions rurales obtiennent des informations actualisées sur les décisions politiques et l'état d'esprit prévalant

77 Ibid.

78 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 59.

79 Ibid., 43.



Des survivantes Achi de violences sexuelles déposent une plainte pour racisme et déni de justice auprès du Ministère public de Guatemala Ciudad. Décembre 2019, Guatemala Ciudad. Crédits: ©Impunity Watch.

Des survivantes Achi de violences sexuelles déposent une plainte pour racisme et déni de justice auprès du Ministère public de Guatemala Ciudad. Décembre 2019, Guatemala Ciudad. Crédits: ©Impunity Watch.

**Cette compréhension préexistante entre les militant-es à l'échelle du pays leur permettra de tirer parti des moments clés d'un processus politique ou de justice transitionnelle.** Au Guatemala, les personnes autochtones victimes/survivantes du génocide ont exploité des moments clés autour d'événements ou de processus formels spécifiques de justice transitionnelle, en adoptant une approche organique de la mise en réseau au lieu d'exercer une pression pour mettre en place un réseau rigide et permanent. Elles ont constitué des conseils de coordination et des réseaux régionaux, nouant des alliances afin d'amplifier leur force collective<sup>80</sup>. L'un des principaux outils

80 Valey et al. *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala*, 57.

permettant de s'organiser au-delà des clivages villes/campagnes ou autres a été la reconnaissance de la persistance des violations des droits humains à travers le pays et à travers le temps. Dans ce cas, l'alliance a mis l'accent sur les luttes des communautés autochtones à travers le pays, y compris celles qui ont été déplacées dans les villes. Elles ont exprimé leur méfiance à l'égard de l'implication des bailleurs de fonds internationaux, qui, craignaient-elles, imposeraient des réglementations restrictives ou une bureaucratie; en revanche, elles ont continué à se coordonner avec les organisations qui leur avaient apporté leur soutien de longue date<sup>81</sup>.

## **S'organiser comme forme de recours et de réparation**

S'organiser est souvent motivé par le besoin de solidarité. Toutefois, dans les différents rapports pays, la solidarité et la création d'espaces sûrs ont également jeté les bases d'un militantisme plus étendu et plus confiant. Les initiatives fondées sur la solidarité ont également contribué à la guérison des traumatismes et au renforcement de l'estime de soi. Cela s'est parfois traduit par la reconnaissance de la nature commune des violations subies par les différents groupes et par le démêlage progressif des différentes formes de marginalisation systématique des communautés de victimes (et en particulier des communautés de femmes victimes). Ce processus a évolué vers un mode d'organisation axé sur la revendication des droits et de la justice et a permis à chacun de prendre confiance en ses propres droits et en sa place en tant que citoyen-ne.

**Les arts permettent d'ouvrir des espaces pour la réparation.** Il ressort clairement des conclusions de tous les rapports, mais en particulier de ceux sur l'Indonésie, la Colombie et le Guatemala, que **les groupes de personnes victimes/survivantes ont utilisé les arts – y compris les arts visuels, le théâtre et la musique – comme moyen de guérison. Cela a permis de créer un cadre de solidarité englobant toute une série d'expériences différentes, de donner confiance aux personnes victimes/survivantes dans leur capacité à partager leur expérience et à s'exprimer en tant que personnes au-delà de ces expériences de marginalisation et, dans bien des cas, de jeter les bases de la quête de justice et de l'articulation de demandes. L'expression artistique est également utilisée comme un espace dynamique pour contester les récits de l'État sur la violence et y résister.** Dans certains cas, cela s'explique par le fait que les personnes persécutées étaient à l'origine des artistes qui sont revenus à la production artistique comme moyen de guérison après leur libération. Dans d'autres cas, les arts sont devenus une forme d'expression de la douleur, du chagrin, de la marginalisation, des besoins urgents et des aspirations pour l'avenir.

**La participation à des efforts informels de commémoration peut offrir des fragments importants pour la guérison.** Les représentant-es des groupes de victimes syriennes ont expliqué que leur participation aux activités informelles de commémoration et leur

81 Ibid., 45.

travail au sein des groupes de personnes victimes/survivantes ont contribué à "donner un sens à leur vie" tout en les aidant à "gérer les conséquences négatives de leur expérience douloureuse<sup>82</sup>". Ces fragments individuels de réparation et de guérison sont particulièrement importants lorsqu'il existe peu de voies de recours:

*Dans le cadre de la campagne "They are Humans, not Numbers" [...], 21 familles ont rédigé de courts messages à la mémoire de leurs proches. Comme le raconte l'un-e des organisateur-rices de l'Association des familles de César, la campagne a eu un effet important sur ces familles, un effet similaire à celui des séances de psychothérapie: "J'ai travaillé avec l'équipe qui recueillait les noms [des personnes portées disparues, détenues ou victimes de disparition forcée] et nous avons commencé à les publier sur les médias sociaux. Les membres de l'association ont immédiatement commencé à envoyer des messages et à vouloir participer à la campagne. Même les non-membres ont commencé à nous envoyer des messages [en disant]: 'Je veux commémorer la personne que j'aime, même si ce n'est que sur les médias sociaux'. [La campagne] les a incités à réagir. Ils ont eu le sentiment d'avoir fait quelque chose, aussi simple soit-elle, pour commémorer [leur proche]. [La campagne] a eu un grand impact sur ces personnes. C'était une thérapie de groupe [...] pour nous toutes et tous<sup>83</sup>."*

**Pour les communautés autochtones en particulier, le fait de s'organiser amplifie la capacité des personnes victimes/survivantes à lutter contre la discrimination raciale institutionnelle et la violence structurelle au sein de leurs propres communautés.**

En Colombie, par exemple, les femmes autochtones ont eu recours au théâtre pour démontrer le racisme institutionnalisé qu'elles subissent, notamment de la part du système judiciaire. Les procureurs leur ont par exemple interdit de faire des déclarations sur les violences sexuelles dans une autre langue que l'espagnol. En témoignant par l'intermédiaire d'un interprète, les femmes autochtones non hispanophones ne pouvaient pas comprendre si celui-ci relatait fidèlement leur expérience, et elles ne pouvaient lire aucun résumé écrit de leur témoignage par la suite.

Pour pallier cette situation, des programmes d'alphabétisation en espagnol ont été élaborés en collaboration avec des groupes de solidarité. Les femmes autochtones ont ainsi pu témoigner des violences qu'elles avaient subies directement auprès des organes de justice transitionnelle compétents, sans avoir besoin d'intermédiaire; elles ont également pu accéder plus facilement aux soins de santé et à d'autres services. Ce type de programme, qui découle de l'organisation des personnes victimes/survivantes, peut avoir un effet d'entraînement positif sur le pouvoir d'agir dans le champ politique. Dans ce cas, de nombreuses femmes qui ont suivi le programme d'alphabétisation "suivent [aujourd'hui] de études et vont de l'avant, deviennent des dirigeantes et parlent

82 Mahmud, "No one will speak on our behalf anymore", 35.

83 Entretien avec un-e représentant-e de l'Association des familles de César dans Mahmud, "No one will speak on our behalf anymore", 34.

de gouvernance, s'impliquent dans la politique" et "ont même des réunions avec le gouverneur [...] pour le guider et faire évoluer la domination masculine au sein de notre communauté<sup>84</sup>."

## Documentation et réparation

**La documentation peut parfois servir de catalyseur à une réparation formelle, en particulier si les revendications des personnes survivantes contribuent à un changement de politique.** Dans la province indonésienne du Sulawesi central, un groupe de personnes survivantes des violences de 1965 a documenté "près de 500 récits et plaidé en faveur de la reconnaissance des violations<sup>85</sup>." Cette démarche s'inscrivait dans le cadre d'une initiative plus large menée par le groupe *Solidarity for Victims of Human Rights Violations* qui, entre 2009 et 2013, a documenté les expériences de plus de 1 300 victimes de cette période de violence. Le groupe a également travaillé avec des universitaires pour mettre au point une base de données et vérifier les témoignages soumis dans le but de créer une politique régionale sur les droits des victimes. Bien que cette politique ait finalement échoué en raison de changements politiques en 2018, les efforts collectifs et le lobbying menés par les personnes victimes/survivantes et leurs familles ont finalement permis d'obtenir des excuses officielles de la part du maire de Palu, tandis que 63 familles ont bénéficié d'un logement et d'un soutien économique. L'un des militant·es impliqué·es se souvient ainsi: "Je pense que nous avons laissé un héritage [...] sous la forme d'une politique qui oblige le prochain gouvernement, quel qu'il soit, à s'assurer que [la politique est mise en œuvre et] que les valeurs sont respectées<sup>86</sup>."

Dans la province de Yogyakarta également, les personnes survivantes des violences de 1965 qui ont participé aux travaux de recherche et de sensibilisation ont remis des déclarations à la Commission nationale des droits humains. Grâce à leurs efforts, une centaine de personnes survivantes "ont pu bénéficier d'une assistance médicale et psychosociale dans le cadre d'un programme mis en place par l'Agence de protection des témoins et des victimes<sup>87</sup>." Bien que ces mesures soient globalement insuffisantes et qu'elles soient loin de couvrir l'ensemble de la population des personnes victimes/survivantes, elles sont néanmoins significatives compte tenu de l'impunité qui règne en Indonésie à l'égard des violences de 1965 et de l'absence totale de procès formel relatif aux atrocités commises en 1965-66 ou de décision officielle en faveur des victimes.

La Syrie constitue également une étude de cas intéressante sur les effets catalyseurs de la documentation. Les violations des droits humains commises en Syrie figurent parmi

84 Entretien avec Rosamira Campo dans Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 56.

85 AJAR et Impunity Watch, *Pathways to Transitional Justice in Indonesia*, 13.

86 Entretien avec un homme victime à Sulawesi central dans AJAR et Impunity Watch, *Pathways to Transitional Justice in Indonesia*, 47.

87 Créée en 2006, l'agence pour la protection des témoins et des victimes a pour mission d'assurer la protection des témoins dans les affaires pénales. Elle propose également une assistance psychosociale d'urgence aux victimes de violations des droits humains. Pour plus d'informations, voir: AJAR et Impunity Watch, *Pathways to Transitional Justice in Indonesia*, 14.

les plus documentées au cours d'un conflit, souvent grâce aux efforts extraordinaires de documentation déployés par les associations de personnes victimes/survivantes qui ont poursuivi sans relâche l'établissement des responsabilités et de la vérité et qui ont laborieusement noué des relations de confiance avec les communautés touchées. Cette démarche est remarquable car de nombreuses victimes syriennes et leurs familles ne font pas confiance aux acteurs extérieurs et sont réticentes à leur parler. Cela s'explique en grande partie par le fait qu'au fil des ans les familles des personnes détenues et portées disparues ont souvent pris contact avec de multiples acteurs nationaux et internationaux, voire ont déposé des plaintes relatives à des disparitions auprès de ces acteurs<sup>88</sup>, pour finalement se sentir déçues par ce qu'elles ont décrit comme un "flux d'informations à sens unique"<sup>89</sup> et un manque chronique de suivi de la part de ces acteurs.



[De gauche à droite] M. Khalil Alhaj Saleh, représentant de la Coalition des familles de personnes enlevées par l'état Islamique – Da'ech (Massar), Mme Fadwa Mahmoud de Familles pour la liberté, et Mme Yasmin Mashaan de l'Association des familles de César, participant à une manifestation devant le siège des Nations Unies à New York, aux États-Unis. Juin 2023. Crédits: ©Guido M Neira/Impunity Watch/Syria Campaign.

88 À cela s'ajoute la crainte de représailles de la part des groupes armés qui pourraient détenir leurs proches détenus ou disparus.

89 Secrétaire général des Nations Unies, Personnes disparues en République arabe syrienne: Rapport du Secrétaire général, A/76/890, (2 août 2022), <https://digitallibrary.un.org/record/3985565?ln=en&v=pdf>, 9.

Ainsi, les familles se sentent souvent instrumentalisées et hésitent à partager à nouveau leurs expériences de traumatisme avec une autre organisation<sup>90</sup>.

Malgré ce contexte, le rapport sur la Syrie présente deux initiatives exceptionnelles – menées par le groupe *Taazour* et l'Association des détenus et des disparus de la prison de Sednaya – qui sont parvenu à collecter des quantités considérables de documents et ont permis à certaines familles de victimes d'accéder à des formes limitées mais importantes de réparation. En l'espace d'un an, le groupe de personnes victimes/survivantes *Taazour* a mené plus d'un millier d'entretiens avec des personnes victimes/survivantes dans le nord et l'est de la Syrie, et a également documenté les schémas de violations. L'Association des détenus et des disparus de la prison de Sednaya a pour sa part mis au point une "méthodologie rigoureuse de documentation et de recherche"<sup>91</sup> ainsi que son propre système d'enregistrement et de recoupement des informations sur les personnes détenues de la prison de Sednaya. Les initiatives de documentation de l'association ont permis à certaines familles de vérifier où se trouvaient leurs proches disparus dans un contexte où les organisations internationales de droits humains et les agences humanitaires sont totalement interdites d'accès à Sednaya (et aux autres centres de détention du régime). La documentation de l'association sur les violations des droits humains a également été la pierre angulaire de plusieurs affaires fondées sur le principe de la compétence universelle en Allemagne, ainsi que d'initiatives de plaidoyer.

De telles initiatives de documentation sont "plus fructueuses lorsqu'elles sont menées en coopération avec des organisations juridiques et de défense des droits humains partenaires, mais non dirigées par ces dernières"<sup>92</sup>. Elles démontrent également le rôle central que les organisations de personnes victimes/survivantes jouent dans les efforts de réparation, lorsque leur action est soutenue par des alliés, mais que les personnes victimes/survivantes sont en mesure de déterminer et de façonner la nature de leur travail. De même, les groupes interrogés dans le cadre du rapport sur la Syrie ont souligné l'importance de disposer d'un espace pour tirer profit des expériences de leurs pairs et des autres organisations de la région. Il est intéressant de noter que ces réflexions sur l'importance de l'apprentissage entre les groupes, et en particulier entre les communautés, afin de construire des mouvements puissants en vue de la réparation des préjudices, ont également été exprimées par les personnes interrogées et les partenaires de recherche indonésiens, colombiens et guatémaltèques.

## Défis et obstacles à l'organisation et à la participation

**Les rapports pays font état de plusieurs problèmes urgents et endémiques aux niveaux local, national et international, qui constituent des obstacles majeurs à une action militante efficace. Il s'agit notamment de menaces à la sécurité physique**

90 Ibid.

91 Mahmud, *"No one will speak on our behalf anymore"*, 32.

92 Mahmud, *"No one will speak on our behalf anymore"*, 33.

liées à l'impunité persistante, à la discrimination continue, à la sécurité économique et à l'exclusion.

Certains de ces obstacles sont fréquemment interconnectés. Dans toutes les études de cas, les défis à l'organisation les plus pressants restent la violence politique et socio-économique persistante et, parallèlement, l'absence de volonté politique d'affronter l'héritage de cette violence ou d'y mettre un terme. Cette situation, associée à la marginalisation de longue date et, dans certains cas, permanente des personnes victimes/survivantes, conduit souvent à une pauvreté aiguë au sein des communautés touchées. Par conséquent, les efforts déployés pour répondre aux besoins urgents ne laissent souvent pas suffisamment de place pour les activités militantes. De même, les blocages émanant des élites politiques se répercutent dans les régions, et les personnes survivantes qui s'expriment craignent souvent des représailles. L'ensemble de ces facteurs conduit à une impunité persistante au profit des auteurs de crimes actuels et passés.

**L'impunité persistante s'accompagne d'une violence et d'une discrimination constantes à l'encontre des personnes survivantes et militantes.** Dans le monde entier, les défenseur·es des droits humains et les défenseur·e s des personnes victimes/survivantes sont menacé·es et tué·es à un rythme alarmant<sup>93</sup>. **Ainsi, la baisse de l'attention de l'opinion publique et de la communauté internationale constitue un défi important dans un contexte mondial de crises urgentes concurrentes et d'impunité croissante des gouvernements qui ont déjà un lourd passé en matière de violations des droits humains. Cette lassitude de la communauté internationale est particulièrement aiguë face à des conflits pour lesquels les accords de paix ont été signés il y a des années et qui, de l'extérieur, ne semblent plus critiques.**

Dans certains cas, les personnes survivantes sont également confrontées à des discriminations qui leur interdisent ou les découragent de participer à la vie publique. Par exemple, une femme survivante des atrocités de 1965-66 dans la province de Yogyakarta en Indonésie a expliqué que les personnes survivantes ne pouvaient pas se présenter ou être élues à des fonctions locales. Si, dans ce cas, la discrimination a été observée au niveau d'un quartier, des informations similaires ont également été relevées dans les rapports sur d'autres pays. En Colombie, les victimes ont des sièges réservés au Congrès à la suite de l'Accord de La Havane; cependant, les *véritables* victimes ont reçu peu d'aide pour se préparer aux campagnes électorales, ce qui signifie que certains partis politiques et des partis liés à de puissants groupes paramilitaires ont été en mesure d'écarter les victimes et d'obtenir des sièges réservés pour leurs propres alliés tout en se faisant passer pour des victimes. Cette situation a également eu pour effet de susciter la peur de se présenter aux élections chez les communautés de vraies victimes qui auraient pu vouloir se présenter. De même, la corruption politique

93 Amnesty International, "Défenseurs des droits humains menacés: Un espace de plus en plus restreint pour la société civile".

bien ancrée au Guatemala a rendu la participation politique peu attrayante pour les personnes victimes/survivantes<sup>94</sup>.

Les processus qui n'aboutissent pas risquent de marginaliser davantage les communautés de victimes. **Au Guatemala, par exemple, on peut citer l'absence de mise en œuvre des résultats des processus de consultation des victimes. En Tunisie, le fait de ne pas intégrer les témoignages des femmes sur des préjudices spécifiques dans les rapports officiels de la Commission Vérité et Dignité, a renforcé la marginalisation et l'isolement, ainsi que les sentiments de désillusion, d'exploitation et d'impuissance.**

Ce constat vaut pour les **institutions de justice transitionnelle au niveau national, ainsi que pour les acteurs internationaux qui entreprennent des processus de consultation avec les personnes victimes/survivantes, mais qui omettent souvent de mettre en œuvre les recommandations des personnes victimes/survivantes** ou de mettre en œuvre les dispositions relatives à la participation des personnes victimes/survivantes. Dans les cas où ce "rituel vide" se répète régulièrement, "la participation des victimes peut avoir des effets contre-productifs, faisant en sorte que les personnes survivantes se sentent impuissantes, exploitées ou même mises en danger<sup>95</sup>". L'étude sur la Colombie a mis en lumière cette question en évoquant la lassitude à l'égard de la recherche et l'idée de la soi-disant "parade des gilets": à savoir, le va-et-vient incessant de consultant-es, de chercheur-ses, d'universitaires et de travailleur-ses du secteur du développement ou humanitaire qui semblent tirer profit du territoire mais ne donnent rien en retour à ses habitants<sup>96</sup>.

Dans de tels contextes, les organisations dirigées par les victimes subissent un effet d'entraînement: les membres sont désillusionnés face à leurs dirigeant-es et se retirent des associations de victimes, ne voyant pas l'intérêt de s'organiser. **Ce manque de "résultats concrets et opportuns fait perdre la foi et l'énergie à de nombreuses personnes survivantes<sup>97</sup>".** Dans les cas où la désillusion est profonde, il est plus difficile de recruter de jeunes membres pour rejoindre des groupes et des associations, ce qui porte un coup supplémentaire aux efforts visant à soutenir et à revigorer le militantisme là où l'impunité perdure. Cette situation fait le jeu des instances gouvernementales qui ne s'intéressent pas véritablement à l'établissement des responsabilités, aux réformes ou à la justice.

94 Valey et al., *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala*, 55.

95 Ibid., 16.

96 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*.

97 Valey et al., *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala*, 31.



Des Tunisien·nes commémorent le cinquième anniversaire de la révolution tunisienne de 2011 sur l'avenue Habib Bourguiba, dans le centre de la capitale tunisienne. Tunis, 2016. Crédits: ©FETHI BELAID/AFP via Getty Images.

**En l'absence de structures locales pour préparer et soutenir les personnes victimes/survivantes, la participation et la confiance sont mises à mal.** En RDC, où des mesures de justice informelle telles que le *Barza intercommunautaire* sont en place, "Il existe très peu de structures communautaires de base pour préparer les victimes, les rassurer et les tenir informées de l'évolution du processus de justice transitionnelle". Les "diffamations et menaces explicites à l'encontre des militant·es des droits humains" renforcent "la réticence des victimes et des survivant·es en général à se manifester et à faire appel au mécanisme<sup>98</sup>". Dans ce cas, le manque (justifié) de confiance des personnes survivantes quant à leur sécurité physique est aggravé par l'absence de soutien psychosocial et organisationnel. Cette situation compromet la volonté des personnes survivantes de témoigner devant le *Barza intercommunautaire* ainsi que dans le cadre des procédures judiciaires formelles.

**Le militantisme est plus difficile lorsque la sécurité économique est précaire, en particulier pour les femmes.** Les cas de l'Indonésie, de la Colombie et de la Syrie mettent tous en évidence les difficultés à concilier la sécurité économique et le militantisme. Ce problème touche particulièrement les femmes militantes, dont l'implication dans les processus de justice est souvent informelle et donc non rémunérée. En outre, la marginalisation ou les violations qu'elles ont subies rendent, pour de multiples raisons, le travail formel et la sécurité économique difficiles, voire impossibles.

98 Tunamsifu, *Participation des victimes et survivant·es aux processus informels de justice transitionnelle en République démocratique du Congo*, 32 et 47.

<sup>98</sup> Nous sommes à la tête de l'action pour la justice : modalités d'organisation, de plaidoyer et de résistance des victimes enseignements tirés des expériences de la Colombie, du Guatemala, de l'Indonésie, de la RDC, de la Syrie et de la Tunisie sur la manière de renforcer la solidarité.

**Ainsi, dans des contextes complexes de menace et d'instabilité permanentes, l'épuisement peut être aigu.** Comme l'indique clairement le rapport sur l'Indonésie, "en plus de l'épuisement et de la peur engendrés par le déni et les menaces de la part des autorités à l'égard des victimes et des défenseur-es des droits humains, de nombreuses personnes sont accablées par leurs responsabilités domestiques et les réalités de la survie économique<sup>99</sup>."

**Les militant-es des milieux ruraux et urbains sont susceptibles d'être confronté-es à des défis différents, avec des répercussions sur leur militantisme et leurs activités de plaidoyer.** À l'instar des réponses sur la signification de la justice, tous les rapports pays indiquent que les personnes survivantes dans les communautés rurales sont confrontées à des défis distincts de celles vivant dans les zones urbaines. Les dynamiques de classe et de culture y sont souvent associées. Ces facteurs ont une incidence directe sur la manière dont "les victimes survivent et s'efforcent de promouvoir des formes de justice informelles<sup>100</sup>". Par exemple, lorsque les personnes survivantes colombiennes des zones rurales se déplacent ou sont déplacées vers les centres urbains, elles sont confrontées au racisme et à la discrimination, en plus de subir l'indifférence ou le rejet pur et simple de la part de leurs concitoyens et des autorités. Ce sont des pratiques auxquelles les personnes survivantes "doivent faire face non seulement dans le cadre de leurs efforts de promotion de leur plaidoyer et de leur militantisme, mais aussi dans le cadre de leurs tentatives de survie financière et sociale dans le contexte des nouvelles réalités auxquelles elles sont confrontées<sup>101</sup>".

**Pour les organisations rurales situées dans des zones isolées, il peut être difficile d'adhérer à des réseaux nationaux.** Au Guatemala, par exemple, la Plateforme nationale des organisations de victimes et des organisations sociales a vu partir de nombreux groupes de personnes victimes/survivantes vivant en milieu rural – membres fondateurs et force motrice de sa création – en raison de ressources économiques limitées qui les empêchaient de participer à des activités dans la capitale ou dans la région centrale du pays.

**De même, le soutien financier aux activités dans le domaine de la justice transitionnelle est largement orienté vers les institutions ou les organisations ayant des liens internationaux et nationaux, au détriment des associations de base. Ce phénomène est également lié au genre.** Derlly Chará, colombienne, a exprimé cette idée en termes très clairs: "J'aimerais aller plus loin [dans mon travail], mais la sécurité alimentaire est également en jeu<sup>102</sup>." De la même façon, les membres de certains groupes de femmes syriennes survivantes, en particulier celles qui vivent à l'intérieur de la Syrie, "soulignent constamment dans leur discours qu'elles ne

99 AJAR et Impunity Watch, *Pathways to Transitional Justice in Indonesia*, 43.

100 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 40.

101 Ibid.

102 Entretien avec Derlly Chará dans Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 49.

peuvent pas participer activement aux actions à mener avant d'avoir bénéficié d'une autonomisation économique et d'une réadaptation<sup>103</sup>". Le renforcement du pouvoir économique est particulièrement important pour les femmes car "de nombreuses femmes détenues [...] n'avaient pas de travail rémunéré avant leur détention<sup>104</sup>". Par ailleurs, beaucoup de femmes, en particulier les femmes syriennes anciennement détenues, sont confrontées à une stigmatisation spécifique liée au genre de la part des familles et des communautés, qui peuvent associer l'emprisonnement au fait d'avoir été "abîmée" par la violence sexuelle<sup>105</sup>. Il arrive également que les communautés craignent pour leur propre sécurité ou celle de leur famille lorsqu'elles fréquentent une personne anciennement détenue, qui peut continuer à vivre sous surveillance ou sous la menace supposée ou réelle de la part des services de renseignement du régime. Le rapport sur la Syrie note également que les femmes survivantes "sont confrontées à des obstacles [supplémentaires], notamment liés à la manière dont leur société les perçoit en tant qu'anciennes détenues, ainsi qu'au fait qu'elles doivent s'occuper de leurs enfants ou assumer d'autres responsabilités familiales<sup>106</sup>". Cet ensemble complexe d'obstacles au militantisme se retrouve également dans les rapports sur la Colombie, le Guatemala, la Tunisie et l'Indonésie.

Par ailleurs, **les groupes de taille modeste dépendent des grandes organisations concernant leur visibilité, et la coordination entre les groupes est souvent délicate et compliquée.** Ces tensions et cette concurrence interne sont exacerbées par la perception que les ONG internationales, nationales ou "d'élite" jouent un rôle de contrôle. Les problèmes de coordination caractérisent des groupes ou des alliances souvent hétérogènes ayant des besoins urgents variés, qui connaissent également des clivages local-national, campagnes-villes et d'autres. En conséquence, lorsqu'elles assurent la liaison avec les pouvoirs publics, les grandes ONG "parlent souvent au nom" des associations de personnes victimes/survivantes locales et ont le pouvoir d'accorder ou de refuser une visibilité nationale à ces groupes de taille modeste.

Ainsi, les ONG nationales peuvent jouer un rôle de contrôle des processus de dialogue nationaux face à des organisations de base. Cela crée un cycle préjudiciable dans lequel les responsables de l'élaboration des politiques continuent à s'adresser au cercle souvent restreint de militant·es nationaux·les qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance, et ces militant·es peuvent avoir tendance à parler au nom des acteurs de base sans que ces derniers soient réellement présents pour se représenter et s'exprimer en leur nom propre. Par exemple, deux personnes colombiennes interrogées ont affirmé que "les organisations d'élite sont un obstacle pour les autres femmes parce que c'est elles [l'élite] qui sont prises en compte par les responsables politiques." Les habitants

103 Mahmud, "No one will speak on our behalf anymore", 27.

104 Ibid.

105 Hiba Mehrez, "Surviving Freedom: An Analysis of the Experiences of Female Survivors of Detention after Their Release, Based on the Testimonies of the 'Survivors or Not Yet' Campaign", (Women Now for Development, 2020), [https://women-now.org/wp-content/uploads/Surviving\\_Freedom-EN.pdf](https://women-now.org/wp-content/uploads/Surviving_Freedom-EN.pdf), 10.

106 Mahmud, "No one will speak on our behalf anymore", 28.

des régions, par exemple, ne sont pas toujours en mesure d'assister aux tables rondes sur l'action publique organisées dans la capitale, mais "si vous ne participez pas à une table ronde consacrée aux victimes, les pouvoirs publics et les institutions ne vous prennent pas en considération<sup>107</sup>". En outre, dans les rapports sur la Tunisie et la Syrie, les femmes se sont dit préoccupées par le fait que leur représentation aux réunions de haut niveau était le plus souvent considérée comme secondaire, et que leur participation sur le fond n'était pas recherchée.

**Les militant·es se sentent déconnecté·es des efforts plus vastes en matière de justice sociale.** Enfin, dans toutes les études de cas, les participant·es et les personnes interrogées ont exprimé des préoccupations importantes quant à la déconnexion entre la justice transitionnelle et les initiatives de justice sociale plus larges. En Indonésie et au Guatemala, cette préoccupation était liée au fait que les dirigeant·es des mouvements de personnes victimes/survivantes meurent sans avoir pu obtenir justice, et au manque de renouvellement intergénérationnel au niveau des dirigeant·es et des membres. Un·e représentant·e guatémaltèque d'une organisation nationale spécialisée sur la préservation de la mémoire a expliqué que "la réalité que représente la pauvreté, la faim, la pandémie, l'absence de travail, la migration, etc. est une réalité que nous ne pouvons pas cacher. Donc, pour que la mémoire fonctionne, elle doit être liée d'une manière ou d'une autre aux luttes sociales actuelles. Je suis inquiet qu'il n'y ait pas d'organisation sur le plan social<sup>108</sup>". Les personnes interrogées dans le cadre de plusieurs rapports ont indiqué que les militant·es devaient relier davantage la justice transitionnelle aux questions actuelles de justice sociale qui sont considérées comme urgentes.

## Participation dans le temps et risques politiques

### Quels sont les différents modèles d'organisation selon les phases de la lutte?

Toutes les études ont évoqué les luttes souvent multigénérationnelles que nécessite le militantisme, en particulier dans des contextes de volonté politique instable et de recul démocratique. De nombreux mouvements commencent comme des initiatives ou des groupes de solidarité ou des travaux de documentation, puis évoluent vers un travail de plaidoyer plus large. En Colombie, par exemple, "les organisations féministes de femmes ont commencé dans les années 1980 à recueillir des témoignages, à documenter des cas de droits humains et à publier des rapports sur les femmes et la guerre<sup>109</sup>". Ces initiatives ont ensuite "évolué vers l'organisation d'ateliers, de tables rondes et de

107 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 49.

108 Valey et al., *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala*, 32.

109 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 14.

discussions de la société civile en s'appuyant sur diverses méthodologies pour aborder les violences sexuelles et les traumatismes subis par les femmes, permettant ainsi de rendre visible le rôle de premier plan joué par les femmes dans un contexte de déplacement forcé<sup>110</sup>". Face à des risques extrêmes et prolongés, et en conséquence directe de leur militantisme mené sur plusieurs décennies, ces associations ont réussi à se créer une place dans le processus formel pour la paix. En effet, "[l]e militantisme **basé sur les droits en Colombie, qui remonte à plusieurs décennies, illustre la manière dont la persévérance a permis d'instaurer la confiance et l'engagement au sein des communautés locales**, en oscillant entre des objectifs militants à court, à moyen et à long terme<sup>111</sup>". Ce type d'évolution du militantisme a également été observé au Guatemala et en Indonésie.

La Tunisie et la Syrie, en revanche, témoignent d'une modalité et d'un rythme d'organisation différents. En Tunisie, les processus formels de justice transitionnelle ont été lancés relativement "tôt" par rapport à l'expansion de la société civile du pays; en Syrie, les processus formels au niveau national n'existent pas encore, mais un militantisme soutenu s'est développé parallèlement à la mise en place d'initiatives de justice internationale. Dans ces deux cas, le militantisme des personnes victimes/survivantes a adopté les mêmes schémas d'évolution que ceux décrits au Guatemala, en Colombie et en Indonésie, bien qu'à un rythme fortement accéléré.

### **Qu'advient-il de la participation lorsque le risque est plus élevé?**

**La violence permanente ou la menace de violence, l'insécurité alimentaire, le refus d'embauche et les déplacements forcés (souvent à répétition) se conjuguent pour entraver la capacité des personnes à participer et à s'organiser.** Les rapports pays documentent le militantisme sur plusieurs générations de conflits, et pourtant le seul élément constant est la menace permanente qui pèse sur les personnes victimes/survivantes-militantes et les défenseur·es des droits humains. À cela s'ajoute, dans tous les contextes, l'extrême pauvreté et l'insécurité qui résultent souvent délibérément de la marginalisation et de la victimisation.

Cependant, même dans ces conditions, le militantisme se poursuit. Dans certains cas, comme le souligne le rapport sur le Guatemala, l'unité entre les groupes de personnes survivantes "a constitué une forme de protection dans un contexte dangereux, en particulier dans les années 1980, lorsque la répression était encore intense<sup>112</sup>".

**La visibilité peut augmenter les risques.** De nombreuses études de cas montrent que les personnes victimes/survivantes qui s'impliquent davantage dans le militantisme sont exposées à un risque élevé, en partie en raison de leur visibilité accrue. Ce phénomène

110 Ibid.

111 Ibid., 46.

112 Valey et al., *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala*, 43.

a été particulièrement marqué en Indonésie. Dans la province d'Aceh et à Yogyakarta, les militant-es qui ont commémoré publiquement des atrocités spécifiques ont fait état de raids militaires, de pressions et d'un contrôle et d'une surveillance manifestes, ce qui démontre que "plus l'implication des victimes augmente, plus les risques augmentent", et que les victimes peuvent être "exposées au risque d'intimidation en raison de leur visibilité dans les médias"<sup>113</sup>. Lorsqu'elles ont pris la parole à l'occasion d'audiences publiques, certaines personnes interrogées ont déclaré avoir été victimes d'intimidations de la part de l'armée.

**En Syrie, où le conflit se poursuit et où les risques pesant sur les militant-es et leurs familles qui restent dans le pays sont élevés, cela a un impact direct sur l'organisation.** Les risques élevés conduisent à une prudence beaucoup plus importante à l'égard du militantisme visible, en plus d'attirer des actions de la part des autorités régionales (dans les pays qui accueillent un grand nombre de personnes réfugiées syriennes) visant à mettre un terme au travail des militant-es syrien-nes. Le rapport sur la Syrie explique que ces actions vont du refus d'accorder des autorisations et des permis de travail à leurs groupes (en particulier en Turquie et au Liban) à des raids, des menaces pour la sécurité et la détention arbitraire ou l'enlèvement de militant-es vivant encore en Syrie. Tant à l'intérieur du pays que dans la région plus largement, cette situation a "généralisé une grande peur parmi les membres et a conduit à la suspension des activités pendant plusieurs mois"<sup>114</sup>.

**Les risques aigus ont également une incidence sur la capacité à s'organiser à l'échelle régionale, un élément essentiel à la solidarité, à la construction de mouvements et à la création de changements.** En Colombie, les risques sur le plan politique pèsent à la fois sur le champ d'action et sur la capacité à partager les initiatives publiquement. Les menaces constantes exercées par les paramilitaires, les factions dissidentes et les forces de sécurité à l'encontre des militant-es ont des répercussions sur la vie quotidienne et sur les risques pris par ces derniers. Cela implique notamment de modifier ou d'annuler des activités, d'éviter de parler de certaines questions dans les zones à haut risque et de déplacer des personnes d'un endroit à l'autre afin de pouvoir s'exprimer dans une sécurité relative. La durabilité du travail des militant-es est également mise à mal d'autres manières: la nécessité de réaffecter constamment des moyens financiers initialement destinés à des activités sur la justice transitionnelle informelle à la protection de la sécurité des personnes victimes/survivantes-militantes, de leurs familles et de leurs communautés draine des ressources et a une incidence négative sur la survie d'un grand nombre de leurs organisations.

**Le risque pèse sur la participation et l'organisation.** En RDC, la violence aiguë et continue nuit à l'engagement des personnes victimes/survivantes dans l'un des rares

113 AJAR et Impunity Watch, *Pathways to Transitional Justice in Indonesia*, 43.

114 Mahmud, "No one will speak on our behalf anymore", 47.

espaces qui existent pour la justice et la guérison, le Barza intercommunautaire. Le rapport précise ainsi que les victimes "reçoivent toujours des menaces de ceux qui ont été promus au sein des services de sécurité [...] et d'autres qui ont une influence politique<sup>115</sup>".

Certaines personnes survivantes de violences sexuelles et basées sur le genre, en particulier celles qui vivent dans des zones de conflit, craignent particulièrement de se lancer dans le militantisme. Cette crainte n'est pas injustifiée: les personnes interrogées font état de risques réels d'intimidation ou d'assassinat si elles détiennent des preuves d'atrocités passées ou des informations impliquant les auteurs, et cette menace s'étend aux militant-es de la société civile qui courent le risque d'être enlevés ou tués en raison de leur activité militante. De telles conditions ont un effet dissuasif sur de nombreux types de militantisme, et les personnes qui continuent à s'exprimer ou à s'organiser le font au péril de leur vie.

## **Relations et processus descendants avec la société civile et les professionnel·les de la justice transitionnelle**

Dans toutes les études, les réflexions sur les relations et les processus descendants dans les espaces de justice ont mis en évidence l'exclusion, les initiatives motivées par l'extraction d'informations et les processus de consultation superficiels. Ces réflexions soulignent également à quel point ces relations peuvent être essentielles et utiles lorsqu'elles sont menées dans le respect, prennent en compte les lacunes et les besoins exprimés, et dans l'optique de partenariats à long terme. Certains rapports décrivent très clairement les deux extrêmes de ce spectre, tandis que d'autres ne le font que brièvement. Dans tous les cas, les rapports pays ont noté à la fois l'intérêt et les inconvénients inhérents à ces relations.

**Il est important que les organisations dirigées par des personnes victimes/survivantes soient vues au niveau national, afin de donner une visibilité importante à leur militantisme.** Ce constat a été confirmé par toutes les études, qui ont fourni des exemples de la manière dont les ONG "d'élite" – généralement au niveau national ou international – peuvent agir en tant qu'agents de contrôle récalcitrants entre les groupes militants de base et les institutions formelles ou les décideurs nationaux ou internationaux ou des événements nationaux et internationaux. Au Guatemala, plusieurs alliances clés en matière de contentieux stratégique ont démontré l'intérêt du renforcement des capacités afin que les partenariats élargis entre les personnes survivantes et les OSC qui les soutiennent, puissent se dérouler dans le respect et sous l'égide des personnes victimes/

115 Tunamsifu, *Participation des victimes et survivant-es aux processus informels de justice transitionnelle en République démocratique du Congo*, 32.

survivantes. Toutefois, cela n'a pas toujours été le cas. Le rapport sur le Guatemala note que "les victimes et leurs familles n'ont pas toujours été les protagonistes des processus de justice", les avocat-es et les représentant-es des ONG étant "souvent les figures les plus visibles, ainsi que ceux et celles qui présentent les messages juridiques politiques, en adoptant une attitude paternaliste à l'égard des victimes"<sup>116</sup>. Il a fallu du temps et des efforts déterminés pour faire évoluer cette approche.



Des survivantes de violences sexuelles célèbrent un jugement dans leur communauté à Sepur Zarco, au Guatemala. Février 2017. Crédits: ©Impunity Watch.

### **Les relations entre les associations de personnes victimes/survivantes et les OSC plus généralistes sont parfois tendues en raison du contrôle de l'accès au financement.**

Un grand nombre d'études se font l'écho d'une critique commune des organisations de personnes victimes/survivantes, à savoir que l'accès au financement est limité, les ressources faisant l'objet d'une concurrence féroce, et que l'accès est souvent contrôlé par des "gardiens". Cette situation a une incidence sur le travail des organisations dans tous les domaines, notamment sur leur capacité à se professionnaliser ou à recruter du personnel spécialisé pour alléger les charges administratives. Bien que les relations entre les associations de personnes victimes/survivantes et les organisations plus généralistes soient complexes et ne puissent pas être facilement caractérisées, le rapport sur la Syrie relève que les représentant-es des groupes de personnes

victimes/survivantes ont le sentiment d'être souvent exploité-es comme des "moyens permettant d'attirer des fonds ou d'asseoir leur légitimité"<sup>117</sup>. Les auteur-es du rapport sur la Colombie ont indiqué, lors des discussions qui ont suivi la publication, que "l'une des idées clés qui était ressortie [de cette étude] était que la légitimité découlait de la présence à long terme de nombreuses organisations sur le territoire, par opposition à la mentalité à court terme et basée sur des projets des grandes OSC et des organisations internationales présentes en Colombie"<sup>118</sup>.

**Dans la même veine, la réticence des donateurs à fournir un financement de base aux organisations de personnes victimes/survivantes peut être préjudiciable à deux égards: en ayant des incidences négatives sur la capacité et en ayant comme effet d'entraînement de réduire l'autonomie nécessaire pour s'organiser.**

Un personnel formé et travaillant à plein temps peut se concentrer sur la rédaction de propositions de subventions ou l'organisation et la coordination de réunions avec des instances officielles – deux tâches essentielles permettant d'accroître la visibilité d'une organisation et, par conséquent, sa légitimité institutionnelle. Sans ce type de soutien professionnel interne, les organisations axées sur les victimes, qui fonctionnent en grande partie sur une base de volontariat, peuvent devenir disproportionnellement dépendantes des "services professionnels" d'organisations plus importantes, ou bien rester dans l'incapacité de développer leur travail. Le cas de la Syrie montre clairement que la réticence des donateurs à fournir un financement de base ou sans restriction aux organisations axées sur les personnes victimes/survivantes maintient leur dépendance à l'égard des OSC plus importantes qui les soutiennent. Le financement des associations de personnes victimes/survivantes par le biais de l'octroi de subventions en cascade par des organisations plus grandes et plus professionnalisées est une solution de rechange importante et légitime qui offre à ces associations une bouée de sauvetage financière tout en leur permettant de contourner certaines exigences lourdes et souvent complexes des bailleurs de fonds. Dans le même temps, les donateurs ont également la responsabilité de veiller à ce que les partenariats entre les intermédiaires financiers et les bénéficiaires se fassent dans la confiance et le respect.

L'absence de financement de base adéquat destiné au soutien, par opposition au financement par projet, exerce une pression disproportionnée sur les membres des associations de personnes victimes/survivantes, qui doivent assumer des rôles multiples au sein de l'association afin de mener à bien leur travail. Comme l'indique le rapport sur la Syrie, "faute d'un financement suffisant pour permettre aux organisations de victimes de faire appel à des personnes hautement qualifiées, les membres devront se charger de tâches administratives ou précises qui requièrent des compétences spécialisées, qui leur font souvent défaut" et "l'absence de personnel

117 Mahmud, *"No one will speak on our behalf anymore"*, 45.

118 Réflexions écrites de Monroy Santander aux auteur-es, 17 juin 2023.

dédié entrave leur capacité à gagner la confiance des donateurs<sup>119</sup>." Lorsque les personnes victimes/survivantes sont également confrontées au déplacement, à des conditions de vie précaires et à des situations d'emploi instables, cela peut s'avérer exténuant, accélérant l'épuisement et conduisant à des tensions internes accrues au sein des organisations qui tentent de mener de front de multiples initiatives.

**Dans toutes les études, les personnes victimes/survivantes ont fait part de leur colère, leur frustration et leur lassitude à l'égard de processus visant à leur extraire des informations, ainsi que leur sentiment profond d'être instrumentalisées en tant qu'"objets d'étude" ou dans l'objectif de légitimer des activités menées dans le cadre de projets auquel elles ne sont souvent que très peu associées.** En conséquence, de nombreux groupes ou associations refusent de collaborer avec des universitaires et les grandes organisations de justice transitionnelle, en colère après des années de partage d'expertise, de connaissances et d'expériences souvent douloureuses, sans réciprocité ni retour pour assurer le suivi de leur engagement. Comme l'a dit une participante afro-colombienne dans le cadre de l'étude sur la Colombie: "En tant que femmes, nous nous disons toujours: 'Encore une étude et c'est tout, juste une étude et ça ne va pas plus loin'. Qu'en est-il des résultats de cette étude, de ses conclusions? Parfois, on s'abstient [de participer]"<sup>120</sup>."

L'étude sur la Colombie poursuit cette réflexion en affirmant que "des projets de recherche comme celui-ci [mené pour le compte d'Impunity Watch] exigent un engagement à mobiliser des actions bénéfiques pour les communautés qui rendent visibles leurs luttes, leurs actions, leurs réussites et leurs besoins"<sup>121</sup>."

## **Quels types de partenariats se sont avérés constructifs et positifs?**

**La société civile et les professionnel·les de la justice transitionnelle peuvent jouer un rôle important, en modélisant et en préconisant le recours à des mécanismes véritablement participatifs et dirigés par les victimes, tant dans les processus informels que formels de la justice transitionnelle.** Ce point a été particulièrement souligné dans l'étude sur l'Indonésie. Dans les rapports sur l'Indonésie, la Colombie et la Tunisie, l'accent a été mis sur le rôle important que la société civile peut jouer pour combler le déficit de confiance entre les personnes victimes/survivantes, d'une part, et les mécanismes de justice transitionnelle, d'autre part. En outre, ces études insistent sur l'intérêt des programmes qui permettent de renforcer les organisations dirigées par les victimes.

119 Mahmud, "No one will speak on our behalf anymore", 44.

120 Participant-e sous couvert d'anonymat à un groupe de discussion dans Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 50.

121 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 50.

- **Les OSC de grande envergure, en particulier les OSC internationales, peuvent utiliser leur statut privilégié pour consolider les associations de personnes victimes/survivantes et accroître le degré de protection à l'égard d'États indifférents ou agressifs.** On trouve de nombreux exemples de bonnes pratiques qui accordent une place à une représentation significative de l'expertise des personnes victimes/survivantes. En Colombie, par exemple, la militante María Choles a identifié cinq domaines fondamentaux dans lesquels les relations avec les ONG internationales étaient importantes:
- Comme **stratégie de sécurité** pour assurer la protection des femmes militantes, en particulier dans un contexte de menaces croissantes à l'encontre des défenseur-es des droits humains ;
- En fournissant **un soutien et des formations** dans les domaines que les personnes victimes/survivantes identifient comme étant à renforcer, notamment en fournissant le budget nécessaire pour mener de telles initiatives ;
- En tant qu'**allié, pour accompagner les personnes victimes/survivantes dans les processus de justice**, en particulier lorsque l'État s'oppose ouvertement ou secrètement au processus;
- Pour le **financement – en particulier par le biais d'un financement de base – ou le partenariat** dans le cadre d'initiatives, deux aspects particulièrement importants pour les organisations qui se déplacent à travers le pays ;
- Pour la **mise en réseau** à des fins de partage des expériences, d'apprentissage, de solidarité et d'échange sur les stratégies entre les pays.

En outre, dans toutes les études pays, il a été souligné que les partenariats *entre* les associations de personnes victimes/survivantes étaient vitaux, en particulier en raison de leur contribution à "l'apprentissage des expériences de l'autre, à l'échange d'informations, [...] à l'accès à leurs réseaux communs et à la gestion des émotions pour leur permettre de faire face aux frustrations auxquelles elles sont confrontées<sup>122</sup>."

**Un partenariat respectueux et réciproque entre les praticien·nes et ceux/celles qui dirigent les efforts de justice informelle est important afin de susciter le changement.** Dans le cas des initiatives de justice transitionnelle telles que le *Barza intercommunautaire* en RDC, les différents dossiers judiciaires au Guatemala et la Charte syrienne pour la vérité et la justice, les personnes interrogées ont indiqué que ce type de partenariat, lorsqu'il existait, permettait de changer la donne.

**En Syrie, par exemple, la Charte pour la vérité et la justice a établi des partenariats avec divers acteurs, dont le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et un certain nombre d'ONG syriennes et internationales. Ainsi, le plaidoyer**

122 Mahmud, "No one will speak on our behalf anymore," 36.

**international sur la question des personnes disparues en Syrie a pu être aligné sur les priorités et les besoins des personnes victimes/survivantes et de leurs familles.**

Dans tous ces cas, les praticien·nes se sont attaché·es aux fonctions de soutien, et non la direction des processus.

**Les partenariats qui ont débuté par un renforcement des capacités et un soutien psychosocial ont contribué à renforcer le pouvoir d’agir des personnes victimes/survivantes.** Au Guatemala, pour élaborer et mener à bien un contentieux stratégique portant sur les atrocités commises à Sepur Zarco à l’encontre de la communauté maya Q’eqchi’, “le soutien initial des opérateurs de la justice transitionnelle de la société civile [était] essentiel, car les organisations locales basées dans les zones rurales ont souvent du mal à obtenir les informations et acquérir les compétences nécessaires permettant de lancer elles-mêmes des poursuites judiciaires<sup>123</sup>.” Le soutien des OSC était initialement de deux ordres: il s’agissait de renforcer les capacités afin de “stimuler l’organisation et doter les personnes survivantes des moyens nécessaires<sup>124</sup>” et d’apporter un soutien psychosocial à long terme en vue d’aider les personnes survivantes à réclamer justice. Une fois l’action judiciaire définie, une alliance d’OSC a travaillé avec les personnes survivantes sur des approches juridiques, politiques, de communication et sociales afin de constituer une action fondée sur des objectifs de changement social et institutionnel d’une grande portée. De tels partenariats doivent toutefois être durables.



Mme Carmen Guaques, défenseure des droits humains de la région/du département de Nariño, dans le sud-ouest de la Colombie, lors du lancement de l'étude à Bogota, Colombie, 2022. Crédits: ©BSocial.

123 Valey et al., *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala*, 48.

124 Ibid.

**L'aide apportée aux personnes survivantes pour obtenir ce type de résultats doit être flexible et s'adapter à des circonstances et des besoins en évolution.** Pendant près de dix ans, une alliance a été établie au Guatemala entre des personnes survivantes-militantes, des OSC et des chercheur·ses universitaires engagé·es à utiliser des mécanismes de contentieux stratégiques. Au cours de cette décennie, leur stratégie a permis de sensibiliser le pays aux vérités cachées sur les atrocités et le génocide et de faciliter des revendications de justice. Les personnes victimes/survivantes impliquées dans l'affaire ont participé activement à la mise en place de leur propre processus de justice. Dans le cadre de cette affaire, elles ont également établi une collaboration permanente avec le Ministère Public.

La procédure judiciaire lancée au Guatemala a duré quatre ans et a abouti à la condamnation de deux anciens officiers militaires pour crimes contre l'humanité, tandis que 18 mesures de réparation ont été accordées aux femmes survivantes et à leurs communautés. Les mesures de réparation ont été choisies et définies par les personnes survivantes elles-mêmes, "dans le cadre d'un processus de recherche-action créatif et participatif, avec le concours de chercheur·ses internationaux·ales et guatémaltèques issus du monde universitaire et de la société civile<sup>125</sup>."

## **Les processus informels ont-ils pu influencer les processus institutionnalisés et formels?**

**Des partenariats fructueux entre les personnes victimes/survivantes et des tiers ont permis de réorienter les mécanismes officiels, lorsqu'il existait une confiance mutuelle et une relation constructive entre les groupes.** Dans de nombreux cas, et en particulier dans le cadre des procédures formelles de justice transitionnelle, on constate une absence d'informations sur les institutions de justice transitionnelle et un engagement limité avec les personnes victimes/survivantes lors de la phase de conception. Une fois établie, les personnes victimes/survivantes n'ont souvent pas d'informations claires sur la manière dont elles peuvent s'adresser à l'institution en question. Ainsi, dans le rapport sur la Tunisie, il est expliqué que les contributions des femmes à l'Instance Vérité et Dignité de la Tunisie ne représentaient que 5 % du total des contributions des victimes à l'instance au cours de la première partie du processus. Dans le cadre d'une série de partenariats conclus entre des organisations de femmes, une ONG internationale et un organisme intergouvernemental au cours de l'année 2015, une vaste campagne de sensibilisation et de renforcement de la confiance a été menée dans l'ensemble du pays afin d'encourager les femmes à soumettre des cas à la commission. En moins d'un an, le nombre de cas communiqués par des femmes a augmenté pour atteindre 23 % des soumissions totales<sup>126</sup>.

125 Valey et al., *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala*, 49.

126 Maher et Kebeili, *La justice transitionnelle en Tunisie au prisme des femmes victimes*, 30.

**Les tensions peuvent déboucher sur des résultats positifs lorsque les victimes sont en mesure de s'assurer que leur voix leur appartient.** Dans l'étude sur la Syrie, il est indiqué que les tensions entre les associations de familles et les praticien·nes des droits humains, de la justice et de la justice transitionnelle peuvent parfois déboucher sur des résultats positifs lorsqu'il existe un respect mutuel et le bon type de structure de soutien. La Charte pour la vérité et la justice est un cadre créé par cinq organisations de personnes survivantes et de familles de victimes afin d'orienter les efforts menés sur les détentions arbitraires et les disparitions forcées.

Il est important de noter que ce cadre a été élaboré à partir de l'expérience des victimes elles-mêmes. Il est né d'un sentiment de frustration mutuelle résultant de réunions tenues entre des professionnel·les du droit et des droits humains, d'une part, et des groupes de victimes et de familles, d'autre part. Cette frustration était due à l'écart entre ce que les groupes de victimes et de familles considéraient comme urgent et ce que les acteurs autres que les victimes considéraient comme souhaitable ou réalisable. En fin de compte, l'écart entre les priorités a conduit les familles à déployer des efforts sur plusieurs années pour créer un cadre d'action clairement défini et un ensemble de principes destinés à guider les praticien·nes et les acteurs des droits humains. L'initiative a permis d'influencer les priorités institutionnelles internationales et a été une pierre angulaire des efforts déployés par les Nations Unies pour créer un mécanisme permettant de clarifier le sort des personnes disparues en Syrie.

**Les activités militantes qui permettent de changer l'orientation des processus officiels nécessitent un énorme investissement en temps et en ressources de la part des personnes victimes/survivantes.** Celles-ci doivent se réunir à de multiples reprises sur une période généralement longue, en conciliant leurs autres responsabilités, souvent au détriment de leur travail rémunéré. Ces processus doivent donc faire appel à un minimum de bonne volonté et à la capacité de trouver des points communs entre des groupes qui ont des priorités urgentes différentes. Ils doivent également se caractériser par des actions d'accompagnement respectueuses, souvent menées par une tierce partie de confiance. En outre, les initiatives qui ont ce type d'impact nécessitent des ressources financières et humaines dédiées et flexibles permettant de les soutenir correctement. Les donateurs qui financent ce type d'initiative doivent donc faire preuve de flexibilité, d'ouverture au risque et de dévouement à la construction d'un mouvement plutôt qu'à la recherche d'un produit unique et fini.

# Pouvoir d'agir dans le champ politique

## Quel est le sens donné à la notion de pouvoir d'agir par les personnes victimes/survivantes?

La notion de pouvoir d'agir – définie de manière très générale comme la capacité des citoyen·nes à "agir dans le monde et à l'influencer par la dissidence ou la négociation afin de faire une différence par rapport à l'état des choses existant<sup>127</sup>" – est manifestement une notion complexe et très discutée dans la littérature théorique sur la citoyenneté et les conflits. Il convient de considérer comme acquis que les structures politiques et sociales affectent de manière significative la capacité des citoyen·nes à exercer leur pouvoir d'agir, en particulier les structures politiques et sociales conçues pour limiter, compromettre ou supprimer la capacité de groupes particuliers de citoyen·nes à être actifs au sein d'une société.

**Cependant, en dressant les limites de l'enquête dans le cadre de ces rapports, l'équipe de recherche a voulu comprendre s'il existe un lien entre le militantisme et les efforts d'organisation autour de la justice informelle et les changements au niveau du pouvoir d'agir dans le champ politique chez les personnes qui ont subi une marginalisation ou la persécution de l'État ou d'autres acteurs affiliés.** Cela inclut les changements que les individus ressentent en eux-mêmes. Par exemple, le fait de s'organiser contribue-t-il à un sentiment de capacité accrue (ou réduite) à faire bouger les choses et à façonner le changement politique ou social?

Cela comprend également les changements de perception au sein de la société. En d'autres termes, lorsque les personnes victimes/survivantes s'organisent, ont-elles le sentiment que les institutions, les acteurs officiels ou les OSC pairs reconnaissent leur pouvoir d'agir en tant qu'agents politiques? Évidemment, comme les rapports se sont concentrés principalement (mais pas exclusivement) sur les points de vue des personnes victimes/survivantes, leurs conclusions portent sur les impressions de celles-ci (et ne sont pas recoupées avec les réponses institutionnelles).

Les participant·es eux·elles-mêmes avaient des points de vue différents sur le pouvoir d'agir dans le champ politique. Les participant·es colombien·nes ont défini le pouvoir d'agir sous trois formes: **"1) le pouvoir d'agir en tant que forme de plaidoyer sur les politiques publiques; 2) le pouvoir d'agir en tant qu'élément lié à la politique des partis; et 3) le pouvoir d'agir issu du militantisme, de la participation et de la capacité à décider et à agir en tant que personnes détentrices de droits<sup>128</sup>."** Les femmes participantes en Colombie ont fait la distinction entre la valorisation de leur rôle et le pouvoir d'agir. Angela Escobar, une survivante-militante colombienne, a

127 Weber, "From Victims and Mothers to Citizens," 97.

128 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 52.

expliqué que la valorisation du rôle est ce qui se produit par le biais de l'organisation dans les sphères personnelle et privée, tandis que le pouvoir d'agir dans le champ politique est ce qui en découle dans la sphère publique: **"Le fait d'appartenir à une organisation a permis de nous donner les moyens d'agir, d'avoir un rôle de premier plan, d'établir une capacité installée, d'être en mesure de réunir les voix et de faire des propositions entre [nous] afin de devenir des agents dans le champ politique."**<sup>129</sup>

**La notion de pouvoir d'agir est également définie comme un processus de réparation, de reconnexion et de réappropriation de sa culture.** "En ce sens," comme l'a déclaré une personne interrogée citée dans l'étude sur la Colombie:

*"Le pouvoir d'agir dans le champ politique se traduit également par des actes de résistance et de connexion avec la réparation et la réappropriation des traditions, de la culture et de l'histoire de la vie des participant-es. Cela devient un fil conducteur qui relie l'histoire personnelle des femmes à un appel à la conscience sociale et à la mémoire historique dans la sphère publique"*<sup>130</sup>.

**Le pouvoir d'agir peut viser le pouvoir de créer ou d'exiger des changements, mais il est également soutenu par la reconnaissance des autorités publiques, en particulier dans les communautés autochtones.** Ce point a été amplement démontré dans les études sur le Guatemala et la Colombie. Au Guatemala, par exemple, "la création d'espaces de dialogue avec les pouvoirs publics est particulièrement importante pour les organisations autochtones, car elles ont été historiquement marginalisées par l'État", et ces espaces de dialogue "leur permettent d'être ou de se sentir reconnues en tant qu'acteurs politiques"<sup>131</sup>. En ce sens, le pouvoir d'agir est complexe et interrelationnel.

### **Le fait de s'organiser permet-il de rétablir un pouvoir d'agir?**

Toutes les études pays ont clairement indiqué que **le pouvoir d'agir dans le champ politique est revendiqué ou rétabli par le biais de la participation à des activités de revendication de droits. La participation à des processus visant à répondre aux besoins urgents des personnes survivantes et de leurs familles, en l'absence de structures formelles fonctionnelles, permet également de rétablir un pouvoir d'agir.**

**Cette démarche débute souvent par l'appartenance à un groupe de personnes qui partagent des expériences similaires et qui font preuve de solidarité et d'une capacité de compréhension.** Le rapport Guatemala note que "faire partie d'un groupe et réaliser que de multiples personnes sont confrontées à des expériences similaires suffisamment graves pour imposer une réponse officielle, peut déclencher des processus de sensibilisation"<sup>132</sup>. Il en résulte souvent une meilleure compréhension des modalités

129 Entretien avec Angela Escobar dans Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 53.

130 Ibid., 54.

131 Valey et al., *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala*, 38.

132 Ibid., 57.

à suivre pour revendiquer le respect des droits fondamentaux et pour faire partager ces connaissances. Par conséquent, l'organisation est une étape initiale importante "en vue de l'émancipation des personnes victimes/survivantes, grâce au soutien des organisations de défense des droits humains, si nécessaire, afin d'être en mesure d'exercer effectivement la citoyenneté permettant en luttant pour la justice, en termes à la fois de justice transitionnelle formelle et de justice sociale de manière élargie<sup>133</sup>."

Ce constat reflète également les expériences documentées en Colombie, en Indonésie et en Syrie. En Indonésie, les personnes survivantes impliquées dans la recherche des enfants volés au Timor oriental "ont trouvé un pouvoir d'agir en tant que défenseur·es des droits humains." Dans ce pays, les personnes survivantes "ont non seulement participé à la formulation de stratégies et à la coordination des efforts de recherche dans leurs régions respectives, [...] elles ont également sensibilisé le public à cette question et se sont battues pour le respect de leurs droits et de ceux d'autres personnes survivantes<sup>134</sup>."

**S'organiser autour d'expériences liées à l'appartenance à un genre donné peut faire naître un pouvoir d'agir.** C'est aussi une évolution dans la prise de conscience du type de personnes touchées par les violences sexuelles et de leurs conséquences spécifiques en fonction du genre, et peut donc donner lieu à une solidarité élargie. Les organisations colombiennes qui luttent contre les violences sexuelles, comme l'ONG RMVP, par exemple, ont commencé leur travail en se concentrant uniquement sur les femmes. Lors de déplacements effectués dans les régions pour dénoncer la réponse des institutions locales aux violences sexuelles, elles ont rencontré à plusieurs reprises des hommes et des membres des communautés LGBTQI+ qui partageaient les mêmes préoccupations, mais qui n'avaient nulle part où les exprimer. En conséquence, le rapport sur la Colombie fait état de ce qui suit:

*Les expériences liées au genre pendant le conflit armé, comme la perte d'enfants et de maris et les violences sexuelles visant les femmes, les diversités sexuelles et l'intégration [d'un espace consacrés aux personnes survivantes de violence sexuelle de sexe masculin et LGBTQI+ au sein de ces groupes] sont devenues des sujets déterminants et une source de motivation pour les victimes qui ont décidé de s'organiser et de participer, dans la mesure où l'organisation constituait un espace sûr permettant de rompre enfin le silence et même demander justice. Ce processus, à sa manière, fait naître un pouvoir d'agir<sup>135</sup>.*

Mais le plein exercice du pouvoir d'agir dépend d'un niveau de sécurité de base. **Comme nous l'avons vu ci-avant, le pouvoir d'agir est généralement convoqué en présence d'un État qui fait régner une impunité permanente. Les dirigeant·es des organisations et des mouvements qui ont souvent les plus hauts niveaux de visibilité sont alors**

133 Ibid.

134 AJAR et Impunity Watch, *Pathways to Transitional Justice in Indonesia*, 27.

135 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 53.

ceux et celles qui exercent leur pouvoir en même temps qu'il·elles sont soumis·es à des niveaux de risque très élevés. Travailler et s'organiser collectivement aide à affronter les menaces et risques auxquels les militant·es (en particulier les femmes) sont confronté·es du fait des groupes armés qui cherchent à réduire au silence leur militantisme. Dans de telles situations, le pouvoir d'agir est "davantage un processus de revendications, de luttes et de revendication"<sup>136</sup>. Mais, sans un certain degré de sécurité et de protection de base en faveur des militant·es, l'exercice du pouvoir d'agir est fortement compromis.

### Quelle est la relation entre pouvoir d'agir et justice transitionnelle formelle?

Les initiatives formelles de justice transitionnelle, telles que les commissions de vérité, peuvent faciliter un sentiment de soulagement et de libération, mais il reste avant cela un processus, d'une importance cruciale, plus long et moins visible.

En s'exprimant publiquement devant l'Instance Vérité et Dignité en Tunisie, Hamida a eu le sentiment de rétablir son pouvoir d'agir. Elle a vécu l'audience comme un "moment de réappropriation de son histoire familiale, accentué par la présence de ses filles dans la salle", de sorte que "[l']audition publique agit... comme un événement qui met fin au passé douloureux"<sup>137</sup>.



Débat public lors du "Festival des droits humains" à Makassar, Indonésie. Octobre 2022. Crédits: ©AJAR.

<sup>136</sup> Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 53.

<sup>137</sup> Hanin and Kebeili, *La justice transitionnelle en Tunisie au prisme des femmes victimes*, 25.

**Les processus informels qui précèdent les initiatives formelles de justice transitionnelle peuvent donner aux personnes victimes/survivantes-militantes la confiance et les outils indispensables pour participer à des processus de grande envergure.** En Colombie, par exemple, le fait que les personnes victimes/survivantes se soient organisées avant le processus de paix de La Havane a été essentiel pour qu'elles soient prises au sérieux à la table des négociations.

Si la forte composante de genre de l'accord de La Havane qui a suivi est aujourd'hui considérée comme une bonne pratique dans d'autres contextes, les innovations en matière d'inclusion du genre ont été le fruit du militantisme et des pressions exercées par les ONG locales et nationales en réponse à la faible représentation des femmes autour de la table de négociation. En renforçant ces activités militantes, les ateliers et les espaces informels qui ont précédé tout processus formel de justice transitionnelle ou tout processus politique ont créé la confiance nécessaire à une prise de parole et "ont conduit à l'acquisition d'un pouvoir d'agir dans le champ politique et des outils nécessaires à la participation à des processus plus formels<sup>138</sup>." Angela Escobar a souligné que "en tant que victimes, [si nous] n'avions pas été unies et organisées, nous n'aurions pas eu la possibilité de présenter nos propositions, soutenues par les 4 500 signatures que nous avons recueillies, à la table des négociations de La Havane<sup>139</sup>." Ceci, à son tour, a conduit à des contributions clés dans le cadre de l'élaboration des protocoles sur les communications en matière de violence sexuelle et sur l'engagement auprès des victimes de violence sexuelle dans le cadre de la Juridiction spéciale pour la paix<sup>140</sup>. La participation significative des personnes victimes/survivantes dépend de l'exercice du pouvoir d'agir dans le champ politique. En retour, cette participation est une bouée de sauvetage vitale permettant aux processus formels de créer un changement véritable, et elle doit être encouragée.

**La justice transitionnelle formelle est une étape importante, mais elle ne peut atteindre les objectifs des personnes victimes/survivantes sans des efforts informels solides.** Par conséquent, il convient d'accorder beaucoup plus de ressources et d'espace au soutien de tels processus moins visibles qui ouvrent la voie aux efforts formels, les soutiennent et contribuent à la réalisation de leurs objectifs. **Les acteurs externes qui soutiennent habituellement les mécanismes formels de justice transitionnelle doivent considérer l'organisation informelle comme un domaine d'intérêt légitime et important, et agir avec prudence en vue de renforcer les capacités des militant-es avant la mise en place d'un mécanisme formel ou d'un dispositif institutionnalisé. Il s'agit d'un point crucial si l'on veut que les mécanismes formels de justice transitionnelle aient un sens et si l'on veut que l'inclusion sociale et l'égalité constituent des objectifs à atteindre après une période de violence sociale et politique.**

138 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 52.

139 Entretien avec Angela Escobar dans Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 52.

140 La Juridiction spéciale pour la paix, ou *Jurisdicción Especial para la Paz*, est la composante judiciaire du Système global de vérité, de justice, de réparation et de non-répétition mis en place par la Colombie. Elle faisait partie du cadre de l'accord de paix conclu à La Havane en 2016.

## Le militantisme a-t-il renforcé le pouvoir d'agir des femmes?

Les conflits peuvent créer des fractures dans les relations patriarcales de genre, ce qui, à son tour, peut créer des opportunités, en particulier pour les femmes, d'assumer des rôles qui ne leur étaient pas ouverts avant le conflit. Si elles sont entretenues, ces fractures dans les hiérarchies traditionnelles de genre peuvent fournir des occasions, pendant une transition, de soutenir le militantisme transformateur des relations de genre. Le militantisme local en faveur de la justice et une participation significative dans ce domaine peuvent "s'avérer être une expérience émancipatrice conduisant à un plus grand pouvoir d'agir dans le champ politique et même, à terme, à l'égalité de genre au niveau local ou régional<sup>141</sup>." Les auteur·es des rapports pays ont donc été invités à réfléchir à la question de savoir si le militantisme avait augmenté le pouvoir d'agir des femmes dans le champ politique, et plusieurs leçons importantes ont été tirées de ces réflexions.

**Généralement, participer à un groupe de personnes victimes/survivantes augmente de manière significative le sentiment, chez les femmes, de disposer d'un pouvoir d'agir dans le champ politique.** Au Guatemala, et en particulier parmi les femmes rurales et autochtones "qui, traditionnellement, ont été plus cantonnées à la sphère privée du foyer dans des sociétés patriarcales offrant peu d'opportunités de participation politique<sup>142</sup>", le fait d'être impliqué dans un groupe peut catalyser le pouvoir d'agir dans le champ politique. La participation à une organisation est souvent la première occasion d'assumer un rôle public, leur montrant "que leur capacité et le champ de leur pouvoir d'agir dépassent le cadre du foyer<sup>143</sup>."

**C'est souvent le cas des femmes qui recherchent des personnes proches disparues,** puisqu'elles "deviennent des interlocutrices privilégiées de l'État, une tâche auparavant souvent réservée aux hommes et aux dirigeants communautaires souvent de sexe masculin<sup>144</sup>." Ces observations se retrouvent plus clairement dans les expériences du Guatemala et de la Colombie. Dans le rapport sur la Colombie, il est indiqué qu'**un meilleur accès à l'information (en particulier sur les droits) permet d'élargir le répertoire d'actions, conduisant au rétablissement du pouvoir d'agir:**

*Dans les zones rurales les plus touchées par le conflit, les femmes ne connaissent pas leurs droits et ne savent pas comment les faire valoir. En revanche, l'action collective des femmes a permis aux femmes de tout le pays d'acquérir plus d'informations sur le sujet et de mettre au point des outils leur permettant de réclamer le respect de leurs droits et de répondre à leurs besoins. Pour cela, il faut se pencher sur les*

141 Valey et al., *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala*, 10.

142 Ibid., 55.

143 Ibid.

144 Ibid. L'effet spécifique de l'organisation en réponse aux disparitions forcées a également été observé dans d'autres situations. Voir, par exemple: Christalla Yakinthou, *Living with the Shadows of the Past: The Impact of Disappearance on Wives of the Missing in Lebanon* (Centre international pour la justice transitionnelle, 2015), <https://www.ictj.org/publication/living-shadows-past-impact-disappearance-wives-missing-lebanon>.

*initiatives et les répertoires d'action des communautés qui ont permis à ces dernières de se doter de moyens d'action et de retrouver ou de renforcer leur pouvoir d'agir dans le champ politique*<sup>145</sup>.

**Le pouvoir d'agir dans le champ politique peut également être renforcé en contribuant aux mécanismes formels de justice transitionnelle.** Dans le rapport sur la Colombie, il est également indiqué que, chez les femmes participantes, la *valorisation de leur rôle* résulte "de leur capacité à s'organiser et à travailler en tant que collectif", et que ce sentiment est en général "partagé par toutes les femmes". Cependant, le sentiment de disposer d'un *pouvoir d'agir* dans le champ politique dépendait de "leur capacité à influencer ce qu'elles considèrent comme des décisions et des processus importants" dans les mécanismes formels de justice transitionnelle. Par conséquent, plus les femmes sont proches des institutions formelles, plus leur sentiment de disposer d'un pouvoir d'agir dans le champ politique est fort. De manière plus générale, les auteur-es du rapport sur la Colombie affirment avec force que **"lorsque les victimes voient ce dont elles sont capables en termes de transformation de la vie d'autrui et d'influence sur les questions politiques, le genre devient une plate-forme permettant d'accroître le pouvoir d'agir dans le champ politique"**<sup>146</sup>.

**Le pouvoir d'agir peut également consister à participer à l'action politique de la communauté ou aux mouvements sociaux.** Les auteur-es de l'étude menée au Guatemala ont réfléchi aux différents niveaux de participation et de pouvoir d'action, et ont finalement fait remarquer que le pouvoir d'agir peut se construire dans des espaces marqués par des différences de genre situés au-delà des espaces politiques formels ou entre ceux-ci. Ainsi, il-elles affirment que:

*Contrairement à l'arène politique formelle corrompue, non transparente et largement masculine, nombre de personnes survivantes — en particulier les femmes qui ont joué un rôle crucial dans de multiples organisations — pourraient se sentir plus à l'aise dans des espaces informels comme ceux proposés par les organisations de la société civile ou communautaires, où leurs chances d'atteindre leurs objectifs sont plus importantes*<sup>147</sup>.

Les auteur-es soulignent que ces espaces sont eux aussi politiques, car "ils peuvent jouer un rôle important dans la définition des priorités publiques et la promotion du changement, tout en donnant les moyens d'agir à leurs participant-es"<sup>148</sup>. Comme indiqué dans le rapport, le défi consiste à connecter le pouvoir d'agir et le militantisme dans des espaces informels aux processus sociaux et politiques afin de réaliser des objectifs en matière de justice sociale.

145 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*, 52.

146 Ibid., 54.

147 Valley et al., *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala*, 56.

148 Ibid

4

# CONCLUSION

## 4. Conclusion

En Colombie, au Guatemala, en Indonésie, en RDC, en Syrie et en Tunisie, les équipes de recherche se sont entretenues avec des militant·es qui ont participé à des initiatives visant à susciter le changement social, politique et institutionnel par le biais de ce que nous appelons des processus informels de justice transitionnelle, ont dirigé de telles initiatives ou s'en sont éloignées. S'appuyant sur ces études pays, le présent rapport a collecté des réflexions issues de contextes divers portant sur les points de vue, les motivations principales, les attentes, les expériences des personnes victimes/survivantes-militantes et les enseignements dégagés par ces dernières.

Les travaux menés dans le cadre des six études pays avaient deux objectifs principaux: partager les expériences et les réflexions des personnes qui ont subi des violations flagrantes des droits humains à l'occasion de leur quête de justice ainsi que les enseignements qu'il-elles ont tirés, et permettre aux praticien·nes et responsables politiques de se faire une idée précise des domaines dans lesquels ils peuvent améliorer le soutien apporté à ces groupes. Le cœur de ce travail consistait à déterminer dans quelle mesure l'engagement des personnes victimes/survivantes dans des processus informels de justice peut créer un espace (ou des espaces) permettant aux personnes victimes/survivantes-militantes de jouer un rôle significatif dans des processus de changement social et de justice, et les liens existant entre un tel engagement et le pouvoir d'agir sur le champ politique.

Cette étude a permis de constater, comme le montre la section ci-après, que **l'organisation informelle peut être une étape préalable essentielle vers un changement sur le plan personnel et la valorisation du rôle de la communauté. Il est également apparu très clairement que lorsque les militant·es s'organisent, la plupart du temps bien avant la mise en place de processus formels, il-elles sont en mesure de faire pression pour que des améliorations soient apportées aux mécanismes formels et, souvent, de réaliser ces améliorations eux-mêmes.** Ce constat a été fait en Colombie et en Tunisie, à travers l'action militante des femmes dans le cadre du processus de paix et de la Commission Vérité et Dignité, respectivement.

**Il convient également de souligner que l'essentielle diversité des approches de la justice transitionnelle informelle se perd souvent lorsqu'elles sont transposées en mécanismes formels de justice transitionnelle. Il est donc important de laisser une place et de soutenir les modes d'organisation informels en parallèle des mécanismes formels.** Bien que ce principe soit facile à énoncer, nous avons constaté à maintes reprises, par le biais des personnes interrogées dans le cadre des six rapports, que les mécanismes formels de grande envergure accaparaient l'attention structurelle et économique de la communauté internationale.

Les groupes de personnes victimes/survivantes travaillent aujourd'hui dans un contexte mondial marqué par la contraction constante de l'espace politique et par des niveaux de risque de plus en plus élevés. Face à cette situation et à l'imbrication des menaces auxquelles ils sont confrontés dans le monde entier, **les groupes de personnes victimes/survivantes tentent d'établir un lien entre leur travail et les questions de justice sociale plus vastes, en particulier dans les contextes où la justice transitionnelle est pervertie, refusée ou n'est pas considérée utile à la fois par les communautés de victimes et la société non touchée par les violences en général.** Comme indiqué dans le rapport sur le Guatemala, "le défi consiste à conjuguer les demandes spécifiques [des victimes] avec une revendication plus large, à savoir la transformation de l'État<sup>149</sup>."

Par ailleurs, **les groupes de personnes victimes/survivantes qui ont obtenu gain de cause sont souvent ceux qui ont défini des objectifs qui ne dépendent pas nécessairement de la volonté politique d'un État.** Dans certains cas, notamment en Indonésie, les militant-es ont eu plus de succès en plaidant pour des changements à l'échelle des politiques publiques ou des autorités locales, où ils ont pu créer davantage d'espaces de participation. Dans les contextes caractérisés par la perception de demandes multiples liées au conflit – comme en Syrie, où les militant-es entendent souvent dire que s'il-elles font pression pour obtenir la vérité, ils renonceront à l'établissement des responsabilités – d'autres enseignements peuvent être tirés. La Charte pour la vérité et la justice a montré que la justice est imbriquée et qu'il est possible de hiérarchiser et d'atteindre les objectifs, même dans le cadre d'un conflit qui se poursuit. Les expériences colombienne et guatémaltèque révèlent quant à elles la capacité des militant-es à réinterpréter les objectifs au fil du temps de manière à motiver leurs rangs, à préserver l'engagement de la communauté et à attirer un soutien plus large.

Dans chacune des six études, les militant-es, lorsqu'il-elles ont les moyens d'agir et s'affirment politiquement, dépassent leurs objectifs initiaux et s'attaquent à d'autres formes interconnectées de discrimination et de marginalisation institutionnelles auxquelles il-elles sont confronté-es. **Compte tenu de la longue histoire des personnes victimes/survivantes en matière de stratégie de lutte contre l'impunité, l'inaction et la corruption, celles-ci possèdent une expérience extrêmement riche à partager avec l'ensemble de la communauté concernée par le changement social.** En particulier en cas de blocage des mécanismes formels, il est utile que les militant-es et les organisations de soutien réfléchissent aux possibilités de se mettre en relation avec les communautés plus larges de militant-es engagé-es dans les changements sociopolitiques et environnementaux, et vice-versa.

Comme on peut s'y attendre, cette tâche prend du temps et demande des efforts considérables. Souvent ce sont les militant-es les plus aptes à susciter des changements

149 Valley et al., *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala*, 45.

significatifs qui sont les moins remarqué-es par les donateurs et les organismes internationaux de soutien. **Les sections consacrées aux recommandations et aux indicateurs, qui clôturent le présent rapport, sont donc proposées comme des outils susceptibles d'appuyer les acteurs extérieurs dans leurs efforts visant à maintenir ou à renforcer leur soutien.**

Par ailleurs, dans le cadre du présent rapport, il n'a pas été possible de refléter la richesse et les spécificités des études de cas sur lesquelles il s'est appuyé. Par conséquent, afin d'approfondir les thématiques abordées, nous recommandons vivement de télécharger et de lire les rapports sur la [Colombie](#), le [Guatemala](#), l'[Indonésie](#), la [RDC](#), la [Syrie](#) et la [Tunisie](#).

# 5

## RECOMMENDATIONS

## 5. Recommandations

### Soutenir l'organisation des personnes victimes/survivantes

**Enseignement 1: Les militant·es des régions et des zones reculées ou périphériques jouent un rôle tout aussi important que celles et ceux des capitales et des grandes villes.**

Les réseaux nationaux sont importants. Pour que ces réseaux soient efficaces et inclusifs, les organisations locales implantées dans des régions isolées ont besoin d'un soutien ciblé qui les aide à étendre et pérenniser ces réseaux comme partenaires sur un pied d'égalité. Ces groupes entretiennent souvent les relations les plus étroites avec les communautés de victimes à travers le pays et sont indispensables pour mener à bien les initiatives de changement.

#### **Pistes de travail:**

*Pour les agents de l'État, les responsables politiques internationaux (y compris les agences de l'ONU), les acteurs de la justice, les donateurs et les ONG qui les soutiennent:*

- Dépasser la dépendance à l'égard des ONG intermédiaires, qui peut créer des hiérarchies et accroître les tensions entre elles et les organisations dirigées par les personnes victimes/survivantes.
- Engager et soutenir activement les groupes de base en plus des organisations implantées dans les capitales.
- Favoriser l'organisation d'activités dans les zones éloignées et périphériques.
- Soutenir la mise en place d'espaces sûrs susceptibles facilitant la participation des membres de communauté exposés à la discrimination ou à la stigmatisation.
- Assurer la présence d'interprètes pour accompagner les militant·es qui ne parlent pas la langue nationale et veiller à ce que les documents pertinents pour les communautés touchées soient traduits dans leur(s) langue(s).
- Prévoir un soutien financier pour permettre aux groupes des communautés marginalisées de se joindre à des actions dans d'autres régions, en particulier si celles-ci sont organisées en capitale.

- Veiller à inclure les frais de garde d'enfants et envisager de fournir une aide à la garde d'enfants et des espaces accueillants pour les enfants lors des réunions, en particulier en faveur des personnes qui ont des enfants et de celles qui se déplacent d'une région à l'autre.

## **Enseignement 2: Il est essentiel d'apporter un soutien pour éviter l'épuisement et un nouveau traumatisme**

Un changement véritable, à long terme et mené par les personnes survivantes est plus probable lorsqu'il bénéficie du soutien d'acteurs locaux, nationaux et internationaux, soigneusement ancrés dans les besoins des personnes victimes/survivantes tels qu'exprimés.

Pour poursuivre leur organisation au fil du temps, les personnes victimes/survivantes-militantes ont besoin d'un appui, tel qu'elles le définissent. Cet appui doit être flexible afin de s'adapter à l'évolution des besoins et de prévenir ou d'atténuer le risque d'épuisement. Le soutien psychosocial comprend non seulement des formes de thérapie psychologique, mais aussi des modes de soins auto-administrés, de soutien et de guérison mis en œuvre au niveau local. Il est essentiel que les personnes victimes/survivantes — qu'il s'agisse d'individus ou d'organisations — aient accès à des systèmes de soutien culturellement intégrés qui peuvent les aider à lutter contre la fatigue, les menaces, un nouveau traumatisme et la frustration auxquelles elles sont confrontées.

### **Pistes de travail:**

*Pour les donateurs et les responsables politiques internationaux (y compris les agences de l'ONU):*

- Fournir des ressources allouées à un soutien psychosocial continu et flexible. Cela peut prendre la forme d'un soutien financier aux acteurs adéquats de la société civile chargés de fournir ces services, d'une ligne de financement directe aux associations de personnes victimes/survivantes pour avoir accès à ces services, ou autre. Dans tous les cas, un tel soutien doit correspondre aux besoins exprimés.
- Tous les efforts visant à fournir un soutien psychosocial doivent prendre en compte et intégrer les approches et techniques locales.

*Pour les praticien·nes de la justice transitionnelle:*

- Intégrer les besoins psychosociaux dans la planification des projets et des activités.
- Veiller à ce qu'aucune activité ne cause de préjudice ou ne traumatise à nouveau les personnes victimes/survivantes qui y participent.
- Faire appel à des praticien·nes spécialisé·es dans la santé mentale et le soutien psychosocial afin d'intégrer une aide adaptée dans les efforts en matière de justice transitionnelle.

## Soutenir l'organisation dans des contextes de risques élevés

**Enseignement 3: Dans des contextes de risque élevé, il est encore plus important de satisfaire les besoins fondamentaux, de veiller au bien-être des militant·es, de renforcer la solidarité et d'établir des alliances à long terme entre les organisations.**

Lorsque l'impunité se prolonge et que l'espace civique se réduit, les personnes survivantes sont confrontées à de nouvelles menaces et à l'épuisement. Celles qui trouvent un moyen de répondre à leurs besoins fondamentaux, de veiller à leur bien-être dans le contexte de la lutte incessante pour établir la vérité et obtenir justice et de former des alliances à long terme avec des groupes de la société civile sont capables de s'engager dans une lutte soutenue et de longue haleine.

### **Pistes de travail:**

*Pour les ONG internationales, les responsables politiques internationaux (y compris les agences de l'ONU) et les États donateurs qui les soutiennent:*

- Fournir un soutien continu qui est maintenu pendant les périodes difficiles. Cela permettra aux associations de personnes victimes/survivantes de poursuivre leur combat et de couvrir les coûts supplémentaires requis par les plans de sécurité renforcés, tels que les formations en cybersécurité ou la délocalisation de leurs activités ou de leurs membres.
- La solidarité est importante pendant cette période. Élaborer une stratégie de solidarité basée sur ce que les personnes soutenues considèrent comme le plus important à ce moment-là. Rester en contact actif avec elles pour permettre à cette stratégie d'évoluer.
- Fournir une assistance et soutenir le recours à des conseils techniques spécialisés dans des domaines tels que l'élaboration de plans de sécurité, la communication en toute sécurité et la cybersécurité.
- Aider les personnes victimes/survivantes-militantes dans leurs démarches auprès des responsables politiques internationaux et des organes de l'ONU, y compris ceux chargés des droits humains, qui peuvent offrir une protection aux militant·es menacé·es.
- Être présent·es physiquement et faire preuve de solidarité dans les moments clés de la résistance. Envoyer des observateur·rices pour assister aux procès où des militant·es des droits humains et des victimes-militantes sont poursuivi·es, soutenir ouvertement les militant·es et condamner les violations des droits humains commises par les États.

***Pour les personnes victimes/survivantes-militantes:***

- Favoriser les liens et les alliances avec d'autres groupes ou organisations de personnes victimes/survivantes travaillant dans des contextes similaires. La collaboration avec des groupes partageant les mêmes idées peut renforcer les efforts collectifs et amplifier l'impact des actions de plaidoyer.
- Participer à des réunions et à des interactions régulières avec d'autres associations de victimes afin d'échanger des expériences, des points de vue et un soutien. Ces interactions peuvent favoriser l'apprentissage, la solidarité et la valorisation mutuelle du rôle des personnes victimes/survivantes-militantes.
- Procéder à une évaluation des besoins du groupe et les communiquer aux ONG ou organisations compétentes qui peuvent proposer une assistance et un soutien. Ces évaluations permettront à ces organisations de mieux comprendre les besoins du groupe et d'y répondre.

**Enseignement 4: En l'absence de volonté politique, il est encore possible de mener à bien un travail important.**

En l'absence de volonté politique, il est toujours possible d'agir. Cette période peut être l'occasion de renforcer la solidarité entre les organisations, d'élaborer des stratégies de plaidoyer à l'échelle internationale et de se concentrer sur le renforcement des capacités.

**Pistes de travail:**

***Pour les ONG internationales, les responsables politiques internationaux, y compris les agences de l'ONU et les États donateurs qui les soutiennent:***

- Soutenir le regroupement des personnes victimes/survivantes et les aider à nouer des relations.
- Appuyer ou aider à mettre sur pied des projets qui peuvent permettre aux associations de personnes victimes/survivantes de clarifier et de défendre leurs besoins auprès des pouvoirs publics.
- Concevoir et privilégier des stratégies qui améliorent la visibilité des questions que les personnes victimes/survivantes souhaitent mettre en lumière.
- Utiliser des voies parallèles pour faire pression sur les États alliés afin de trouver des domaines d'entente, par exemple dans l'objectif de mettre fin à certaines violations des droits humains en cours ou pour les combattre.

***Pour les personnes victimes/survivantes-militantes:***

- Tenir à jour une liste complète des groupes de personnes victimes/survivantes présents dans votre région ou votre pays, et rester activement en contact avec eux pour obtenir leur collaboration et leur soutien.

- Envisager de participer à des actions de plaidoyer visant à sensibiliser le public à votre cause et aux défis auxquels vous êtes confrontés, de manière à amplifier votre voix et obtenir un soutien.
- Mobiliser les communautés touchées et leur donner les moyens d’agir et de réclamer des changements, même en l’absence de soutien politique, afin de créer une dynamique, de favoriser la résilience et de susciter la solidarité d’autres acteurs de la société civile au niveau national ou international.
- Étudier la possibilité de former des alliances et des coalitions avec d’autres organisations et parties prenantes qui partagent des objectifs similaires, car l’action collective renforce l’impact.
- Envisager de poursuivre les voies judiciaires au niveau national et international, le cas échéant, afin d’obtenir justice et réparation en faveur des victimes, et ce malgré l’absence de volonté politique.
- Nouer un dialogue avec les organisations internationales de défense des droits humains, les ONG et les canaux diplomatiques pour obtenir un soutien, en s’appuyant sur les réseaux et les ressources à l’échelle mondiale.
- Mettre en œuvre des actions de proximité visant à répondre aux besoins immédiats des communautés touchées, en veillant à ce qu’une aide concrète parvienne aux personnes les plus affectées.
- Intervenir auprès des médias afin de sensibiliser le public à votre situation, faire pression sur les autorités et plaider en faveur du changement, en utilisant le potentiel des médias à amplifier votre message.

## Soutenir le pouvoir d’agir dans le champ politique

### Enseignement 5: Co-crée des partenariats d’égal à égal.

Le pouvoir d’agir et l’autonomie sont des préoccupations majeures pour les groupes de personnes victimes/survivantes, et ceux-ci doivent être considérés comme des partenaires à part égale, et non comme de simples bénéficiaires d’un projet ou d’une assistance spécifique. Vous pouvez utiliser vos programmes pour contribuer activement à l’élaboration d’une stratégie de développement de l’indépendance et de l’autonomie.

L’organisation et la participation constituent l’une des stratégies les plus importantes pouvant servir à rétablir le pouvoir d’agir et recréer du sens.

## Pistes de travail:

### *Pour les donateurs:*

- Soutenir les actions qui intègrent de manière efficace et significative les groupes de victimes dès le début.
- Établir des relations directes avec les groupes de victimes et leur fournir directement un financement de base — cela permettra d’instaurer un climat de confiance et de renforcer la compréhension de la dynamique locale par les donateurs.
- Si vous ne pouvez pas procéder ainsi ou si un groupe a besoin de plus de temps pour étendre sa capacité de gestion des subventions, donner la priorité aux groupes intermédiaires en mesure de démontrer qu’ils entretiennent des relations d’égal à égal avec les personnes victimes/survivantes soutenues, et qu’ils sont activement recommandés par ces derniers.
- Allouer un financement spécifique pour fournir un soutien psychosocial aux groupes dirigés par les personnes victimes/survivantes.
- La réalisation de leurs objectifs finaux est difficile et s’inscrit dans le long terme (par exemple, retrouver des proches). De ce fait, les personnes victimes/survivantes-militantes peuvent souffrir plus que d’autres de déceptions et des tensions et stress qui en découlent. Ce soutien est donc indispensable à la poursuite du travail du groupe.

### *Pour les OSC nationales et internationales:*

- Concevoir sa programmation comme un processus de co-crédation à mener de concert avec personnes victimes/survivantes-militantes partenaires.

### *Pour les institutions de justice transitionnelle:*

- Laisser de l’espace pour entendre la multiplicité de points de vue des victimes, puis agir en fonction de ces éclairages.
- Instituer, de manière formelle et informelle, des modes significatifs de participation ou de partenariat et des espaces sûrs destinés aux personnes victimes/survivantes-militantes à chaque étape du processus de développement et du cycle de vie de votre institution: conception, mise en place, structure institutionnelle, sensibilisation, retour d’information.

## **Enseignement 6: L’affirmation du pouvoir d’agir dans le champ politique est un processus graduel, et la confiance se construit lentement.**

Le soutien financier et le renforcement des capacités des acteurs tiers, tels que les institutions internationales de défense des droits humains ou les organisations nationales et internationales, sont souvent décisifs pour les personnes victimes/

survivantes-militantes à tous les niveaux de leur travail, mais en particulier au début de leur organisation.

Il est important que cela se fasse en réponse aux besoins exprimés par les communautés affectées, plutôt que de partir d'une hypothèse et d'une simple formule. Nous savons que le soutien financier et technique fausse très souvent la dynamique du pouvoir en faveur des donateurs, des OING, des ONG nationales solides et d'autres acteurs de ce type en mesure de fournir des ressources à des organisations généralement plus modestes dirigées par des personnes victimes/survivantes. Ce soutien ne doit donc pas porter atteinte à l'autonomie de ces organisations ni se transformer en une relation d'obligation pour l'organisation bénéficiaire.

## **Pistes de travail:**

### *Pour les donateurs:*

- Identifier, en étroite consultation avec les personnes victimes/survivantes-militantes, la manière dont vous pouvez contribuer au renforcement de leurs capacités et de celles de leurs communautés. Dans certains cas, il pourrait s'agir de fournir un soutien structurel et financier aux partenariats entre les organisations de personnes victimes/survivantes et les associations de la société civile, en mettant clairement l'accent sur le renforcement des capacités.
- Allouer un financement de base direct aux groupes de personnes victimes/survivantes, en se concentrant particulièrement sur les groupes qui cherchent à renforcer leurs capacités en recrutant du personnel spécialisé en dehors de leur communauté. Envisager de financer ces missions ou fournir des fonds pour la formation de membres pour qu'ils acquièrent les compétences nécessaires à l'exercice de ces fonctions.
- Soutenir des projets ou des initiatives à durée indéterminée axés sur la mise en place de processus et non de résultats. Un tel soutien pourrait favoriser une vision plus organique de l'organisation des personnes victimes/survivantes, leur laissant l'espace nécessaire pour s'organiser et créer des initiatives plus significatives dans la mesure où elles ne seraient pas liées à la réalisation d'objectifs prédéterminés qui peuvent parfois perdre de leur pertinence dans des contextes connaissant des évolutions rapides. Il peut s'agir, par exemple, de soutenir une série de dialogues ou des activités d'organisation/d'établissement d'alliances entre différentes organisations de personnes victimes/survivantes au fil du temps, l'objectif des dialogues ou des activités étant fixé par ces dernières.
- Il est important de disposer d'un financement flexible. Au fur et à mesure que les associations évoluent et s'adaptent à des environnements changeants ou répondent aux besoins de leurs communautés, leurs propres besoins de soutien changeront.

*Pour les personnes victimes/survivantes-militantes:*

- Réaliser une évaluation semestrielle ou annuelle de l'évolution des besoins de votre groupe, de l'équilibre de la répartition des rôles et des compétences supplémentaires nécessaires.
- Étudier la possibilité d'instaurer un dialogue avec le donateur ou l'agence/ONG qui vous soutient pour répondre à cette évolution des besoins.
- Privilégier l'implication active des membres dans les processus de prise de décision au sein de votre association ou organisation, en encourageant un sentiment d'appropriation, de confiance et de pouvoir d'agir chez les individus. Accorder une attention particulière à la participation significative des groupes marginalisés au sein des communautés de victimes.
- Garantir l'accès aux ressources, aux informations et aux espaces de décision nécessaires pour soutenir le cheminement progressif vers l'affirmation d'un pouvoir d'agir dans le champ politique en tant que groupe de victimes, en recherchant activement des voies qui facilitent la croissance et le développement.

*Pour les OSC nationales et internationales:*

- Collaborer avec les organisations de personnes victimes/survivantes partenaires pour concevoir conjointement des projets et obtenir un soutien pour un financement flexible et à long terme.
- Intégrer les évaluations préliminaires, à mi-parcours et en fin de parcours réalisées auprès des personnes victimes/survivantes partenaires sur la qualité de votre partenariat et agir en fonction de ce retour d'information.
- Privilégier les organisations de personnes victimes/survivantes et veiller à ce qu'elles aient un accès significatif aux opportunités offertes par les donateurs. En facilitant activement cet accès, les groupes de personnes victimes/survivantes peuvent renforcer leur pouvoir d'agir dans le champ politique et leur influence dans les processus de prise de décision.

**Enseignement 7: La sécurité économique est étroitement liée à la capacité d'agir dans le champ politique et peut être considérée comme un facteur de soutien.**

Pour pouvoir se concentrer sur les actions militantes, les personnes interrogées ont étroitement lié leur capacité à créer un emploi rémunéré durable à leur militantisme et à leur engagement social. Cette sécurité économique ouvre aux personnes victimes/survivantes-militantes — et en particulier aux femmes — la voie vers une participation accrue à la vie militante et peut renforcer l'estime de soi et la capacité à se faire entendre au sein des communautés.

## **Pistes de travail:**

### *Pour les OSC nationales et internationales:*

- Défendre les droits économiques et sociaux des personnes victimes/survivantes, ainsi que la justice s'agissant des violations des droits civils et politiques commises dans le passé.
- Veiller à ce que tous les coûts des projets conjoints soient entièrement couverts par les ONG nationales/internationales, y compris les frais de transport, d'interprétation, de garde d'enfants, de restauration et/ou de compensation financière pour les heures de travail manquées lorsque les personnes victimes/survivantes-partenaires doivent s'absenter de leur travail, etc.
- Élaborer des programmes et des initiatives visant à faciliter l'indépendance économique des personnes victimes/survivantes et de leurs organisations en leur fournissant des ressources, des formations professionnelles et des possibilités de générer des revenus. Établir des partenariats avec des agences de développement si nécessaire.
- Mettre en place des formations de renforcement des capacités visant à développer les moyens de subsistance des groupes de victimes. Ces projets devraient permettre aux victimes de définir et de mettre en œuvre leurs propres projets à petite échelle, en les dotant des compétences, des connaissances et des ressources nécessaires pour parvenir à l'indépendance économique.

### *Pour les donateurs:*

- Envisager de travailler avec des agences de développement, des ONG et d'autres acteurs compétents afin de créer des opportunités de projets modulables à différentes échelles qui contribuent à lutter contre la marginalisation par l'État.
- Être prêt à couvrir les frais des ONG internationales ou nationales si elles prennent en charge une partie des coûts du projet commun des personnes victimes/survivantes-militantes, en particulier les frais de transport, d'interprétation, de garde d'enfants, de restauration et/ou de compensation financière pour les heures de travail manquées, etc.

### *Pour les personnes victimes/survivantes-militantes:*

- Évaluer les domaines dans lesquels votre organisation ou les personnes que vous représentez rencontrent actuellement des difficultés ou des contraintes économiques.
- Travailler avec des organisations partenaires, si nécessaire, pour mettre au point des interventions ciblées qui peuvent être présentées à des agences de développement ou à d'autres organismes afin de résoudre ces problèmes.

- Offrir des possibilités de développement des compétences et de formation qui correspondent aux perspectives économiques et aux objectifs de votre groupe, afin de les doter des moyens nécessaires permettant d'améliorer leurs perspectives économiques et de parvenir à une plus grande indépendance.

## Soutenir le pouvoir d'agir dans l'ensemble de l'éventail des genres

### **Enseignement 8: Considérer le développement/la réaffirmation du pouvoir d'agir dans une optique de soutien aux spécificités liées au genre.**

Les expériences de persécution, de militantisme en période de conflit ou de violence politique et le développement du pouvoir d'agir sont déterminées par le genre.

Les femmes et les communautés LGBTQI+ sont confrontées à des types spécifiques de violations et doivent surmonter de nombreux obstacles pour créer des espaces publics et des initiatives formelles et informelles de justice transitionnelle, y participer et y avoir accès. Toute approche centrée sur les victimes doit tenir compte de ces obstacles et peut adopter les mesures suivantes pour tenter de les surmonter.

#### **Pistes de travail:**

##### *Pour les OSC nationales et internationales:*

- Rechercher activement les conseils des associations féministes et LGBTQI+ locales et envisager sérieusement d'établir des partenariats avec ces associations en vue de développer votre travail.
- Soutenir et encourager les initiatives menées par les femmes victimes/survivantes.
- Le rôle des femmes et des communautés LGBTQI+ dans la lutte contre les anciens régimes ou dans les conflits n'est pas toujours visible. La mise en valeur de ces récits peut constituer une étape décisive pour sortir du statut de victimes passives et contribuer à la mise en place d'un espace leur permettant d'être considéré comme des acteurs légitimes dans les discussions politiques ou les processus de justice transitionnelle.
- Au lieu de représenter leurs voix, utiliser son siège aux tables de négociation ou de concertation pour réclamer l'attribution de sièges aux groupes de femmes et de personnes LGBTQI+ victimes/survivantes.
- Dans les situations où la sécurité est compromise, travailler avec les partenaires et les donateurs pour créer activement des espaces sûrs et des mesures de protection efficaces en faveur des groupes de femmes et de personnes LGBTQI+ victimes/survivantes afin qu'ils soient présents ou qu'ils fassent entendre leur voix.

- Mettre en œuvre des mécanismes permettant d'évaluer et de suivre régulièrement l'intégration de la dimension de genre dans le programme, en identifiant toute disparité ou tout écart de participation entre les femmes et les hommes.
- Prendre des mesures proactives visant à éliminer les obstacles et promouvoir l'égalité de genre, par exemple en fournissant un soutien ciblé, en créant des espaces sûrs ou en proposant des initiatives de renforcement des capacités.
- Veiller à ce que les activités des programmes soient conçues de manière à permettre une participation et une représentation significatives des femmes et des hommes, favorisant ainsi la diversité des points de vue et des contributions.

***Pour les donateurs et les pouvoirs publics:***

- Demander qu'un pourcentage déterminé des travaux soutenus par vos bénéficiaires soit des initiatives menées par des femmes.
- Demander à vos bénéficiaires d'étudier la dimension de genre des programmes de justice transitionnelle et de soutenir les efforts en la matière.
- Demander aux bénéficiaires ce que vous devriez faire pour favoriser une plus grande intégration de la dimension de genre.
- Demander activement conseil aux associations féministes et LGBTQI+ locales et envisager sérieusement d'établir un partenariat avec ces associations dans le cadre de l'élaboration de vos politiques.
- Faire régulièrement le point sur vos propres priorités et sur les bénéficiaires de vos subventions pour voir si des voix manquent, notamment celles des femmes, des communautés rurales et des groupes autochtones, etc.
- Élaborer des orientations claires qui abordent explicitement les barrières et les obstacles à la participation propres à chaque genre, tels que les stéréotypes de genre, les normes culturelles ou l'accès aux ressources.

***Pour les institutions de justice transitionnelle:***

- Offrir et créer des espaces sûrs permettant aux femmes et personnes LGBTQI+ de participer et prenant compte de tout problème de sécurité et de sûreté auquel elles pourraient être confrontées grâce à des mesures de protection efficaces.
- Veiller à la diversité de genre des personnes travaillant au sein des institutions judiciaires et des organisations de défense des droits humains, afin que les personnes victimes/survivantes puissent choisir leur interlocuteur en matière de violations sexuelles et fondées sur le genre.
- Faire régulièrement le point sur votre travail pour voir si des voix manquent au chapitre.

*Pour les personnes victimes/survivantes-militantes:*

- Veiller à ce que votre association aborde activement les questions de genre et promeuve l'égalité de genre dans ses pratiques internes et externes.
- Donner la priorité à l'implication des femmes dans les processus de prise de décision au sein de votre organisation.
- Garantir l'égalité d'accès et d'opportunités pour tous les genres dans les activités des projets/programmes.
- Faire participer activement les femmes à la conception et à la mise en œuvre d'activités ou de projets, en leur permettant d'apporter leur contribution et de jouer un rôle de premier plan tout au long du processus.

**Enseignement 9: Un soutien économique durable aide les femmes à accroître leur capacité à consacrer du temps aux activités militantes.**

Le soutien des ONG et de la communauté internationale aux actions sociales entreprises par les organisations dirigées par les personnes victimes/survivantes, qui sont durables et modulables à différentes échelles, peut contribuer à "contrecarrer la négligence et l'abandon socio-économique auxquels les femmes de la [...] périphérie ont été exposées"<sup>150</sup>.

**Pistes de travail:**

*Pour les donateurs, les institutions de justice transitionnelle et les OSC nationales et internationales:*

- Considérer l'indépendance économique et la réadaptation des personnes survivantes comme des aspects à part entière du plaidoyer, et prendre en compte ces aspects dans vos budgets. Les femmes, en particulier, auront du mal à participer aux dialogues politiques si cette question n'a pas été réglée en amont.
- Fournir un soutien financier permettant la participation à des événements et à des réunions. Cela comprend les frais de transport, d'interprétation, de garde d'enfants, de restauration et/ou de compensation financière pour les heures de travail manquées lorsque les personnes victimes/survivantes-partenaires doivent s'absenter de leur travail, etc. Il s'agit là d'un aspect essentiel de l'inclusion de genre.

150 Monroy Santander et al., *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*.

## Une inclusion effective dans les processus formels

### **Enseignement 10: Les personnes victimes/survivantes ont l'expérience et les connaissances nécessaires pour créer des processus transitionnels de qualité.**

Dans de nombreux contextes, les associations dirigées par les personnes victimes/survivantes jouent un rôle central dans les efforts de documentation, d'établissement des responsabilités, de réparation, de recherche de la vérité, de commémoration et de plaidoyer. Face à une méfiance généralisée à l'égard des institutions et des acteurs internationaux, ce sont elles qui gardent la confiance des communautés de personnes victimes/survivantes et des organisations locales.

Les institutions de la justice transitionnelle s'appuient sur cette confiance, cette influence et cette expertise, et pourtant, elles n'intègrent généralement pas officiellement ces associations de victimes dans les institutions, dupliquant, ignorant ou minimisant leurs efforts. Le succès des efforts formels de justice transitionnelle, à tous égards, doit intégrer un processus significatif d'inclusion des communautés de personnes victimes/survivantes à chaque étape de leur travail.

### **Pistes de travail:**

#### *Pour les OSC internationales et les praticien·nes s de la justice transitionnelle:*

- Soutenir les associations de personnes victimes/survivantes pour qu'elles développent ou affinent les compétences dont elles ont besoin pour mener à bien leur travail. Cette démarche doit être entreprise bien avant le début des mécanismes formels.
- Plaider en faveur d'un plan visant à impliquer les personnes victimes/survivantes dans les institutions de justice transitionnelle ou de défense des droits humains à tous les stades de l'évolution de l'institution.
- Collecter des fonds pour financer l'accompagnement des victimes par une personne dédiée et qualifiée, tout au long de processus souvent difficiles et déroutants.
- Affecter et former des personnes ressources pour des événements tels que les commémorations ou les sessions de dialogue avec les institutions officielles.

#### *Pour les institutions de justice transitionnelle et les organismes publics:*

- Élaborer un plan d'inclusion avec les personnes victimes/survivantes-militantes et le mettre en œuvre.
- Être redevables. Examiner régulièrement les défis, les succès et les domaines d'amélioration de l'institution du point de vue des personnes victimes/survivantes-

militantes avec lesquelles vous travaillez et du point de vue des communautés de personnes victimes/survivantes au niveau local. En procédant régulièrement à cet examen et en commençant dès le début, vous vous assurerez de ne pas vous déconnecter des communautés pour lesquelles vous travaillez.

- Affecter des ressources suffisantes aux activités destinées à atteindre les personnes victimes/survivantes, et veiller à ce que ces activités soient organisées de façon régulière.
- Veiller à ce que les communications se fassent à la fois en direction et en provenance des communautés, plutôt que de se contenter de "parler à" aux communautés concernées.
- Demander quel soutien sera nécessaire et quels besoins fondamentaux devront être satisfaits pour assurer une participation significative, et donner suite à ces demandes.
- Veiller à fournir des ressources permettant non seulement de garantir la sécurité physique, mais aussi d'assurer un soutien psychosocial continu afin d'éviter un nouveau traumatisme.

**Enseignement 11: Les activités en matière de justice transitionnelle informelle peuvent faire preuve d'innovation et de créativité et créer des changements significatifs en faveur des personnes victimes/survivantes. Les acteurs de la justice devraient soutenir, protéger et donner de l'espace aux approches informelles de la justice transitionnelle.**

Le succès des initiatives de justice transitionnelle informelle ou traditionnelle peut se heurter à la difficulté de disposer de ressources stables et fiables permettant de mener à bien des parties majeures de leur travail. Toutefois, ces activités de soutien psychosocial, de sensibilisation, de plaidoyer, de commémoration, de recherche de la vérité, d'octroi de réparation intérimaire ainsi que d'autres aspects de la justice transitionnelle ont souvent permis de nouer des liens plus étroits avec les communautés touchées et de mieux répondre à leurs besoins.

**Pistes de travail:**

*Pour les acteurs de la justice transitionnelle, les donateurs, les organismes internationaux, les OSC internationales et les praticien·nes de la justice transitionnelle:*

- Élaborer des politiques visant à soutenir et à protéger l'espace réservé aux efforts informels novateurs, en particulier s'il existe un mécanisme formel de justice transitionnelle.
- Attribuer un budget stable aux initiatives qui semblent bénéficier du soutien de la communauté.

- Allouer un budget stable et adapté aux besoins permettant à toute institution formelle qui se crée de travailler de manière significative avec les organisations de personnes victimes/survivantes.

***Pour les personnes victimes/survivantes-militantes:***

- Participer à la conception et à la mise en œuvre des processus informels de justice transitionnelle afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins spécifiques des communautés de personnes victimes/survivantes.
- Créer un espace favorable aux processus informels de justice transitionnelle en favorisant l'instauration d'un environnement de confiance et d'inclusion.

# 6

## ANNEXE: INDICATEURS POTENTIELS

## 6. Annexe: Indicateurs potentiels

### **Indicateurs relatifs à la participation et au rôle moteur des personnes victimes/survivantes dans les processus et les programmes de justice, y compris en matière de justice transitionnelle**

Les processus de justice transitionnelle dépendent largement du contexte. Il est admis depuis longtemps par les chercheur·ses, les praticien·nes et les militant·es critiques que les processus ne doivent pas être considérés comme transposables d'une culture ou d'un contexte à l'autre, mais qu'ils doivent plutôt être considérés comme des points de réflexion.

La participation des victimes n'est tout simplement pas un exercice technique consistant à cocher des cases sur un formulaire et que l'on peut mesurer à l'aide d'une série d'indicateurs. Il s'agit au contraire d'une dimension éminemment politique de la justice transitionnelle et l'évaluation de son efficacité ou de sa signification, ou encore l'examen de ses répercussions sur la vie des personnes victimes/survivantes, requièrent la prise en compte d'une série de disciplines des sciences humaines ainsi que l'analyse d'un ensemble de facteurs sociaux, politiques, économiques et culturels dépassant largement ces indicateurs.

Ce projet d'indicateurs, qui n'est pas impératif, s'efforce de prendre du recul et appelle les alliés, donateurs et institutions à s'interroger, dans le cadre de leurs propres activités, sur la présence des éléments fondamentaux permettant aux personnes victimes/survivantes de participer et de jouer un rôle de premier plan et sur la prise en compte et la résolution de certains des obstacles à cette participation. Les indicateurs peuvent être adaptés à chaque contexte et offrent la possibilité de mieux soutenir les initiatives informelles menées par les personnes victimes/survivantes, et de développer conjointement avec ces personnes des stratégies permettant de garantir une programmation et des processus plus inclusifs.

Ils sont proposés pour aider à poursuivre la discussion et doivent être testés et affinés. N'hésitez pas à nous contacter si vous travaillez avec ces indicateurs, si vous les testez ou si vous avez des commentaires, afin que nous puissions les perfectionner<sup>151</sup>.

151 Pour toute question relative à ces indicateurs, veuillez adresser votre courrier électronique à [info@impunitywatch.org](mailto:info@impunitywatch.org) et préciser dans l'objet "Att.: Indicateurs-Recherche sur la participation des victimes".

## **Enseignement 1: Inclure les personnes victimes/survivantes-militantes et celles et ceux qui les soutiennent dans les régions et les territoires périphériques dans tous vos programmes et fournir le soutien nécessaire pour y parvenir.**

### **Indicateurs:**

#### *Pour soutenir les donateurs et les OING:*

- Avez-vous identifié et inclus un programme de soutien destiné aux groupes de base, en plus des organisations basées dans les capitales?
- Vous reposez-vous de manière excessive sur les ONG intermédiaires et, le cas échéant, pouvez-vous élaborer une stratégie visant à élargir vos partenariats? Une dépendance excessive à l'égard des ONG intermédiaires peut créer des hiérarchies et accroître les tensions entre les organisations.
- Avez-vous prévu des fonds pour permettre à des interprètes communautaires d'accompagner les militant·es qui ne parlent pas la langue nationale?
- Vos supports de sensibilisation sont-ils traduits dans la langue concernée ou partez-vous du principe que les participant·es connaissent la langue nationale ou l'anglais?
- Avez-vous prévu un soutien financier pour que des groupes de communautés marginalisées puissent se joindre à des actions dans d'autres régions, en particulier si des actions sont organisées dans la capitale? Ce soutien inclut-il les frais de transport, de restauration et/ou de compensation financière pour les heures de travail manquées?
- Avez-vous envisagé la possibilité d'octroyer un soutien à la garde d'enfants et de mettre en place des espaces accueillants pour les enfants lors des réunions, en particulier en faveur des militant·es qui ont des enfants et qui se déplaceront d'une région à l'autre? Avez-vous demandé aux participant·es qui sont parents de quel soutien ils auraient besoin pour pouvoir contribuer à la réunion/à l'événement?

## **Enseignement 2: Il est essentiel d'apporter un soutien pour éviter l'épuisement professionnel et un nouveau traumatisme.**

### **Indicateurs:**

#### *Pour les donateurs:*

- Avez-vous demandé à vos partenaires ou à vos bénéficiaires au sein des communautés ce qu'ils attendaient de vous?
- Prévoyez-vous l'allocation de ressources pour couvrir un soutien psychosocial continu et flexible, y compris un soutien aux approches locales en matière de soins psychosociaux?

*Pour les praticien·nes de la justice transitionnelle:*

- Quelles mesures avez-vous prises pour vous assurer qu'aucune activité ne portera préjudice ou ne causera un nouveau traumatisme aux personnes victimes/survivantes ou aux communautés touchées?
- Avez-vous examiné et adopté, en collaboration, les formes de soutien les plus adéquates?
- Cela correspond-il aux besoins exprimés?
- Avez-vous envisagé d'accorder et intégré un soutien aux approches locales en matière de soutien psychosocial?

**Enseignement 3: Dans des contextes de risque élevé, il est encore plus important de satisfaire les besoins fondamentaux, de veiller au bien-être des militant·es, de renforcer la solidarité et d'établir des alliances à long terme entre les organisations.**

**Indicateurs:**

*Pour les ONG internationales, les responsables politiques internationaux (y compris les agences de l'ONU) et les États donateurs qui les soutiennent:*

- Avez-vous mis au point une stratégie de solidarité fondée sur ce que les militant·es que vous soutenez considèrent comme le plus important à l'heure actuelle?
- Êtes-vous en contact avec eux/elles pour permettre à cette stratégie d'évoluer?
- Fournissez-vous un soutien dans la durée et poursuivez-vous votre soutien dans les moments difficiles?
- Avez-vous prévu un budget facilitant les réunions régulières et postérieures au projet pouvant servir aux associations de personnes victimes/survivantes? Un tel dispositif permet de poursuivre la solidarité dans le temps et au-delà des projets.
- Prenez-vous en charge les coûts supplémentaires dont ont besoin les personnes victimes/survivantes-militantes, par exemple pour les besoins de réinstallation, le renforcement des plans de sécurité ou les formations spécialisées?
- Pouvez-vous donner directement des conseils techniques spécialisés dans des domaines tels que l'élaboration de plans de sécurité, la sécurité des communications et la cybersécurité, ou soutenir la fourniture de tels conseils?

*Pour les personnes victimes/survivantes-militantes:*

- Disposez-vous d'une liste complète des groupes de victimes actifs dans votre région ou votre pays, et êtes-vous activement engagé et en contact avec eux?

- Entretenez-vous des liens ou avez-vous conclu des alliances avec d'autres groupes ou organisations de victimes travaillant dans des contextes similaires?
- Participez-vous à des réunions ou avez-vous des interactions avec d'autres groupes de victimes dans le but d'échanger des expériences, des points de vue et un soutien?
- Avez-vous évalué les besoins de votre groupe et identifié vos propres besoins spécifiques?
- Avez-vous communiqué ces besoins à d'autres ONG ou organisations susceptibles d'apporter un soutien et une assistance?

## **Enseignement 4: En l'absence de volonté politique, il est encore possible de mener à bien un travail important.**

### **Indicateurs:**

*Pour les ONG internationales, les responsables politiques internationaux (y compris les agences de l'ONU) et les États donateurs qui les soutiennent:*

- Consultez-vous directement les personnes victimes/survivantes et leurs associations, au lieu de vous contenter d'organisations intermédiaires qui s'expriment en leur nom?
- Soutenez-vous les personnes victimes/survivantes afin de leur permettre de simplement se réunir et de nouer des relations, sans attendre de production ou de résultats spécifiques?
- Soutenez-vous ou élaboriez-vous des projets susceptibles d'aider les associations de victimes à préciser et à faire valoir leurs besoins auprès des pouvoirs publics ou, si cela n'est pas adéquat, au niveau international?
- Faites-vous preuve de solidarité dans les moments importants de résistance, selon les modalités souhaitées par les personnes victimes/survivantes?
- Utilisez-vous vos programmes pour accroître la visibilité des besoins des victimes?
- Avez-vous étudié les possibilités de vous engager auprès d'acteurs qui vous soutiennent discrètement au sein des pouvoirs publics ou d'États alliés bienveillants?
- Existe-t-il une opportunité que vous pourriez créer dans le cadre de votre propre organisme ou organisation afin d'aider les acteurs à trouver un terrain d'entente sur des questions particulières comme, par exemple, les personnes disparues?

*Pour les personnes victimes/survivantes-militantes:*

- Avez-vous envisagé de vous engager dans des actions de plaidoyer pour faire connaître votre cause et les défis auxquels vous êtes confrontés?
- Avez-vous exploré la possibilité de former des alliances et des coalitions avec d'autres organisations et parties prenantes qui partagent des objectifs similaires?

- Quelles voies judiciaires pourriez-vous envisager d'emprunter, le cas échéant, pour obtenir justice et réparation en faveur des victimes, et ce malgré l'absence de volonté politique?
- Vous engagez-vous ou pourriez-vous vous engager auprès d'organisations internationales de défense des droits humains, d'ONG et de canaux diplomatiques afin d'obtenir un soutien et une intervention concernant votre situation?
- Élaborez-vous ou pourriez-vous élaborer et mettre en œuvre des initiatives locales pour répondre aux besoins immédiats des communautés touchées?
- Êtes-vous engagé-es/pourriez-vous vous engager/pourriez-vous influencer les partenaires internationaux pour qu'ils s'engagent auprès des médias afin de sensibiliser le public à votre situation et de faire pression sur les autorités, malgré l'environnement difficile auquel vous êtes confronté-es?

## **Enseignement 5: Co-crée des partenariats d'égal à égal.**

### **Indicateurs:**

#### *Pour les donateurs:*

- Soutenez-vous des actions qui incluent de manière efficace et significative les groupes de victimes dès le départ?
- Établissez-vous des relations directes avec les groupes de victimes?
- Leur fournissez-vous un financement de base flexible?
- Les financez-vous directement?
- Si vous ne pouvez pas le faire, vous-prenez-vous compte si l'ONG intermédiaire a une relation d'égal à égal avec les groupes de personnes victimes/survivantes? Les ONG intermédiaires devraient être en mesure de vous dire:
  - Si elles ont impliqué les personnes victimes/survivantes-partenaires dès le départ?
  - S'adressent-elles à un groupe varié de partenaires?
  - S'associent-elles à des organisations de personnes survivantes/victimes dirigées par des femmes?
  - L'ONG accorde-t-elle des subventions en cascade flexibles aux groupes de personnes victimes/survivantes?
  - Quelle est la marge de manœuvre des groupes de personnes victimes/survivantes quant à l'utilisation des fonds?
  - Allouez-vous des fonds spécifiques destinés au soutien psychosocial des groupes dirigés par des personnes victimes/survivantes?

### *Pour les OSC nationales et internationales:*

- Élaborez-vous votre programmation comme un processus de co-crédation de concert avec les personnes victimes/survivantes-militantes partenaires?
- Vous adressez-vous à un éventail varié de groupes de personnes victimes/survivantes, y compris des organisations dirigées par des femmes?
- Accordez-vous des subventions en cascade à ces groupes pour faciliter leur autonomie organisationnelle?
- Cherchez-vous à obtenir un retour d'information honnête et à créer des espaces sûrs pour ce retour d'information, sans menacer ou sembler menacer le financement ou le soutien de vos partenaires en cas de critiques?
- Mettez-vous en œuvre ce retour d'information et révisiez-vous la programmation ensemble à intervalles réguliers?

### *Pour les institutions de justice transitionnelle:*

- Accordez-vous de l'espace pour entendre des points de vue multiples chez les personnes victimes/survivantes-militantes?
- Avez-vous formellement et informellement institué des modes de participation et de partenariat significatifs destinés aux personnes victimes/survivantes-militantes à chaque étape du développement et du cycle de vie de votre institution: conception, mise en place, structure institutionnelle, sensibilisation, évaluation et retour d'information?

## **Enseignement 6: L'affirmation du pouvoir d'agir dans le champ politique est un processus progressif, et la confiance se construit lentement.**

### **Indicateurs:**

#### *Pour les donateurs:*

- Avez-vous travaillé avec les bénéficiaires locaux et les partenaires potentiels afin de déterminer de quelle manière vous pouvez contribuer à renforcer les capacités des personnes victimes/survivantes-militantes et de leurs communautés?
- Disposez-vous d'un mécanisme ou d'un mode de financement souple destiné groupes qui souhaitent se professionnaliser? Ceci pourrait permettre de faire appel à du personnel spécialisé en dehors de la communauté, ou de former les membres existants pour qu'ils acquièrent les compétences nécessaires à l'exercice de ces fonctions.
- Soutenez-vous des projets ou des initiatives à durée indéterminée axés sur la mise en place de processus et non de résultats?
- Faites-vous le point sur les besoins de vos bénéficiaires au fur et à mesure qu'ils évoluent et trouvez-vous des moyens d'adapter votre soutien à ces besoins?

- Créez-vous activement un espace destiné aux associations de personnes victimes/survivantes et leur donnez-vous accès à l'information et aux processus décisionnels, afin qu'elles puissent donner leur point de vue, renforcer leur pouvoir d'agir dans le champ politique et améliorer votre soutien?
- Disposez-vous de fonds alloués en vue de faciliter les échanges entre les associations de personnes victimes/survivantes issues de contextes différents?

***Pour les personnes victimes/survivantes-militantes:***

- Existe-il une évaluation semestrielle ou annuelle de l'évolution des besoins de votre groupe, de la répartition équilibrée des rôles et des compétences supplémentaires nécessaires?
- Comment vous assurez-vous que vos membres sont activement impliqués dans les processus de prise de décision?
- En quoi cela contribue-t-il à renforcer leur confiance et leur sentiment de détenir un pouvoir d'agir?
- Avez-vous une ligne de communication directe avec votre donateur ou l'organisation qui vous soutient?
- Avez-vous cherché à établir une relation avec eux? Dans la négative, pourriez-vous le faire?

***Pour les OSC nationales et internationales:***

- Travaillez-vous avec vos organisations partenaires de personnes victimes/survivantes lors de la conception et de la recherche d'un soutien financier à long terme doté de fonds flexibles?
- Procédez-vous à des évaluations préliminaires, à mi-parcours et en fin de parcours réalisées auprès des personnes victimes/survivantes-partenaires sur la qualité de votre partenariat?
- Prenez-vous en compte les retours d'information?
- Avez-vous fermé la boucle du retour d'information pour vous assurer que celui-ci est bien communiqué?
- De quelle manière votre organisation s'assure-t-elle que les organisations de personnes victimes/survivantes ont un accès significatif aux opportunités offertes par les donateurs, leur permettant ainsi de renforcer leur pouvoir d'action dans le champ politique et leur influence dans les processus de prise de décision?

## **Enseignement 7: La sécurité économique est étroitement liée à la capacité d'agir dans le champ politique et peut être considérée comme un facteur de soutien.**

### **Indicateurs:**

#### *Pour les donateurs:*

- Organisez-vous au moins deux fois par an des réunions avec les agences de développement compétentes afin de créer des opportunités pour des projets modulables à différentes échelles qui contribuent à lutter contre la marginalisation par l'État?
- Soutenez-vous des projets économiques (moyens de subsistance) à petite échelle dans les communautés qui sont dirigés par des militant·es et des personnes survivantes, en particulier des femmes victimes/survivantes-militantes?
- Les personnes victimes/survivantes et les OSC non nationales ont-elles accès à un soutien économique ou à un financement qui facilite leurs propres initiatives en matière de justice?
- Prenez-vous en charge les frais de projet des personnes victimes/survivantes-militantes, en particulier les frais de transport, d'interprétation, de garde d'enfants, de restauration et/ou de compensation financière pour les heures de travail manquées, etc.?

#### *Pour les OSC nationales et internationales et les praticien·nes/institutions de justice transitionnelle:*

- Défendez-vous les droits économiques et sociaux des personnes victimes/survivantes ainsi que la justice s'agissant de violations des droits civils et politiques commises dans le passé?
- Avez-vous élaboré des programmes de renforcement des capacités et de réadaptation, destiné aux personnes survivantes?
- Avez-vous mis au point des programmes ou des initiatives spécifiquement conçus pour fournir un soutien économique, tels que des programmes de subsistance, aux organisations de personnes victimes/survivantes afin de faciliter leur indépendance économique?
- Avez-vous identifié les moyens d'inclure les femmes et les personnes LGBTQI+ victimes/survivantes dans ces programmes?
- Avez-vous ajouté les frais de transport, d'interprétation, de garde d'enfants, de restauration et/ou de compensation financière pour les heures de travail manquées, etc. aux budgets des réunions?

*Pour les personnes victimes/survivantes-militantes:*

- Dans quels domaines rencontrez-vous actuellement des difficultés ou des limites économiques en tant qu'organisation?
- Quels types spécifiques de soutien économique ou de programmes pensez-vous nécessaires pour que votre organisation parvienne à une plus grande indépendance et autosuffisance?
- Existe-t-il des compétences particulières ou des possibilités de formation qui, selon vous, renforceraient l'indépendance économique de votre organisation?
- Existe-t-il des partenaires nationaux/internationaux ou des partenaires potentiels que vous pouvez contacter pour leur faire part de ces besoins?

**Enseignements 8 et 9: Considérer le développement/la réaffirmation du pouvoir d'agir dans une optique de soutien aux spécificités liées au genre; un soutien économique durable aide les femmes à accroître leur capacité à consacrer du temps aux activités militantes.**

**Indicateurs:**

*Pour les donateurs et les OSC nationales et internationales:*

- Soutenez-vous des initiatives dirigées par des femmes?
- Votre programmation et votre financement s'appuient-ils sur une analyse de la dimension de genre?
- Avez-vous identifié les obstacles et les facteurs propices à l'accès aux opportunités et services offerts par le programme?
- Avez-vous mis au point une stratégie correspondante permettant de réduire au minimum les obstacles et de faciliter l'accès?
- Avez-vous identifié les risques associés aux activités du programme susceptibles d'aggraver les inégalités de genre et les moyens d'atténuer ces risques?
- Disposez-vous d'un plan de renforcement des capacités des partenaires locaux et des pouvoirs publics en matière d'égalité de genre?
- Existe-t-il des lignes directrices ou des mécanismes spécifiques en place dans le cadre du programme de financement visant à identifier et traiter les obstacles à la participation liés au genre? Ces lignes directrices garantissent-elles que les femmes et les hommes ont les mêmes possibilités d'accès et de participation aux activités du programme?

- Utilisez-vous votre siège aux tables de négociation ou de concertation pour plaider activement en faveur de la création d'espaces pour les groupes de femmes victimes/survivantes et, lorsque leur sécurité n'est pas en jeu, pour les groupes de personnes LGBTQI+ victimes/survivantes?
- Faites-vous régulièrement le point sur vos projets/initiatives pour détecter les voix manquantes? Par exemple, s'agit-il uniquement de projets urbains, de projets menés à l'étranger, de programmes dirigés par des hommes, etc.?
- Travaillez-vous en partenariat avec des agences de développement pour soutenir des projets menés par des femmes destinés à renforcer l'indépendance financière?
- Accordez-vous un soutien financier facilitant la participation à des événements et à des réunions? Ce soutien comprend les frais de transport, d'interprétation, de garde d'enfants, de restauration et/ou de compensation financière pour les heures de travail manquées si les personnes victimes/survivantes-partenaires doivent s'absenter de leur travail, etc.

***Pour les institutions de justice transitionnelle:***

- Les femmes et les filles victimes peuvent-elles participer de manière significative à la conception, à la mise en œuvre, à l'institution et à l'évaluation de votre travail?
- Votre institution dispose-t-elle d'une stratégie visant à contribuer activement à la justice de genre?
- Des personnes de tous les genres occupent-elles des postes clés en contact avec les personnes survivantes dans les institutions judiciaires et les organisations de défense des droits humains?
- Octroyez-vous un soutien financier permettant la participation à des événements et à des réunions? Un tel soutien comprend les frais de transport, d'interprétation, de garde d'enfants, de restauration et/ou de compensation financière pour les heures de travail manquées si les personnes victimes/survivantes-partenaires doivent s'absenter de leur travail, etc.

***Pour les personnes victimes/survivantes-militantes:***

- De quelle manière votre groupe promeut-il et aborde-t-il les questions de genre en interne?
- Les femmes sont-elles impliquées dans les processus décisionnels de votre organisation?
- De quelle manière les femmes sont-elles impliquées activement dans la conception et la mise en œuvre de vos activités ou projets?
- Les femmes et les hommes ont-ils le même accès et les mêmes possibilités de s'engager dans les activités du projet/programme?

## **Enseignement 10: Les personnes victimes/survivantes ont l'expérience et les connaissances nécessaires pour créer des mécanismes formels transitionnels significatifs.**

### **Indicateurs:**

#### *Pour les OSC nationales/internationales et les praticien·nes de la justice transitionnelle:*

- Avant le début d'un processus officiel, avez-vous co-créé une stratégie visant à permettre aux associations de personnes victimes/survivantes d'acquérir ou d'affiner les compétences dont elles ont besoin pour s'engager dans le processus ou le mécanisme?
- Avez-vous inclus les associations féministes et LGBTQI+?
- Avez-vous travaillé avec elles en vue d'identifier les domaines de préoccupation et les points forts liés à un processus officiel récent?
- Avez-vous affecté et formé des personnes ressources pour des événements tels que des commémorations ou des sessions de dialogue avec des institutions officielles?
- Mettez-vous en œuvre et adaptez-vous régulièrement vos stratégies de soutien et de partenariat?

#### *Pour les donateurs et les OSC nationales/internationales qui les soutiennent:*

- Des procédures accessibles ont-elles été mises en place en vue de rationaliser l'accès aux subventions destinées aux déplacements nationaux et internationaux menés à des fins de plaidoyer?
- Avez-vous alloué un financement significatif et proportionné à tout nouveau mécanisme formel de justice ordinaire/transitionnelle (ou aux ONG qui le soutiennent) afin de faciliter les consultations et les partenariats à long terme avec les associations de personnes victimes/survivantes?

#### *Pour les responsables politiques internationaux:*

- Des procédures accessibles sont-elles en place pour simplifier l'accès aux visas lors des déplacements effectués à des fins de plaidoyer?

#### *Pour les personnes victimes/survivantes-militantes:*

- Avez-vous envisagé de donner des conseils ou de partager votre vision et votre point de vue dans le cadre d'initiatives officielles, afin de garantir l'instauration d'un espace sûr et favorable destiné aux personnes victimes/survivantes?
- Avez-vous rencontré des difficultés ou des obstacles lors de votre participation aux activités de cette institution ou à ce processus? Existe-t-il un moyen pour vous d'en faire part aux personnes qui mettent au point le mécanisme formel ou qui y travaillent?

- De quel soutien ou de quelles ressources avez-vous besoin pour faciliter la croissance et la durabilité des approches informelles de justice transitionnelle au sein de votre communauté pendant que les processus formels sont en cours?

***Pour les institutions formelles de justice transitionnelle nouvelles ou en cours:***

*En prévision de la mise en place d'une institution/d'un processus*

- Les agences compétentes ont-elles dressé un état des lieux recensant et tenant compte de la diversité des communautés et des organisations de personnes victimes/survivantes?
- Ce recensement a-t-il été discuté avec les représentant-es de ces organisations dans chaque région?
- Votre institution ou un partenaire de confiance de la société civile a-t-il dressé un état des lieux de la dynamique existante entre les associations de personnes victimes/survivantes concernées?
- Disposez-vous d'une stratégie pour atteindre les organisations de personnes victimes/survivantes et leurs représentant-es dans le monde entier lorsque les communautés sont dispersées après un conflit?
- Intégrez-vous de manière significative ces organisations dans les discussions et les décisions relatives à la conception du processus/de l'institution et aux modalités de soutien des personnes victimes/survivantes?
- S'agit-il d'un processus continu ou d'une consultation ponctuelle? Évitez les consultations ponctuelles, car les enjeux sont trop élevés et la consultation devra se poursuivre au fur et à mesure de l'évolution des idées.
- Les groupes de victimes, en particulier ceux issus de communautés marginalisées et de régions reculées, ont-ils le sentiment d'avoir été consultés lors de l'élaboration de l'institution ou du processus? Ce sentiment peut être mesuré, par exemple au moyen d'enquêtes ou de simples entretiens.
  - Si certains groupes vivent dans des régions très éloignées ou difficiles d'accès et s'il n'est pas possible de réaliser des enquêtes, avez-vous établi un partenariat avec des ONG locales ou d'autres acteurs bénéficiant d'un accès et de la confiance nécessaires pour trouver d'autres moyens de participation, tels que des discussions plus informelles au sein de la communauté, qui peuvent vous être communiquées?
- Prenez-vous conseil auprès d'organisations de personnes victimes/survivantes pour déterminer quels sont les obstacles à l'engagement, comment les atténuer et qui doit les atténuer?
  - Le cas échéant, des procédures ont-elles été mises en place pour aider les personnes victimes/survivantes à accéder à la participation?

- L'institution ou un partenaire de confiance de la société civile a-t-il organisé des réunions préliminaires dans l'ensemble du pays/des espaces concernés pour faire part des intentions de l'institution et recueillir les réactions?
  - Une part importante de cette réunion a-t-elle été consacrée à l'écoute des préoccupations et des craintes des communautés de parties prenantes?
  - Avez-vous élaboré un plan pour répondre à ces préoccupations et pris l'engagement, assorti d'un calendrier, de faire connaître la manière dont vous y répondrez?
  - Vos réunions avec les communautés concernées, les personnes victimes/survivantes se déroulent-elles dans la langue qu'elles préfèrent?
  - Vos réunions se déroulent-elles dans un langage accessible, sans jargon ni langage juridique?

#### *Au stade de la conception de la mise en place de l'institution/du processus*

- Les résultats des processus de consultation des personnes victimes ont-ils été mis en œuvre?
- Avez-vous lancé un appel public ou une autre stratégie inclusive, accessible et transparente permettant d'associer les associations de personnes victimes/survivantes et les personnes clés à la conception de l'institution?
- En réponse aux besoins exprimés par les militant-es, des ressources adéquates ont-elles été allouées et transférées pour leur participation à ce processus, y compris un soutien économique, psychosocial et linguistique?
- Avez-vous identifié conjointement les types d'actions qui sont nécessaires pour atteindre les communautés touchées?
- Disposez-vous de ressources suffisantes pour atteindre les personnes victimes/survivantes?
- Avez-vous veillé à la régularité de ces activités de sensibilisation?
- La communication se fait-elle à la fois en direction et en provenance des communautés, plutôt que de se contenter de "parler à" de telles communautés? Par exemple:
  - Leur avez-vous demandé leur retour d'information sur votre travail?
  - Leur avez-vous offert un espace pour parler de leur propre travail?
  - Leur avez-vous demandé de vous faire part de leur compréhension du contexte, des évolutions politiques et économiques et des besoins urgents, des systèmes juridiques locaux et d'autres questions qu'il-elles jugent pertinentes pour assurer votre bonne compréhension?

- Disposez-vous d'agents de proximité qui parlent toutes les langues de vos communautés cibles?

#### *Au stade de mise en œuvre de la création de l'institution/du processus*

- Avez-vous élaboré un plan d'inclusion en collaboration avec des personnes victimes/survivantes-militantes et l'avez-vous mis en œuvre ?
- Êtes-vous responsable et transparent? Par exemple, existe-t-il un processus inversé d'établissement de rapports dans le cadre duquel des mécanismes formels rendent compte aux communautés de parties prenantes à intervalles réguliers?
- Êtes-vous transparent quant au pourcentage de votre financement alloué au soutien des initiatives menées par les personnes victimes/survivantes?

**Enseignement 11: Les activités informelles de justice transitionnelle peuvent faire preuve d'innovation et de créativité et créer des changements significatifs pour les personnes victimes/survivantes. Les acteurs de la justice devraient soutenir, protéger et donner de l'espace à ces approches, aux côtés des approches formelles.**

#### **Indicateurs:**

##### *Pour les donateurs:*

- Connaissez-vous la diversité des initiatives informelles dans les situations dans lesquelles vous intervenez?
- Disposez-vous d'un programme direct de soutien aux initiatives informelles de justice ordinaire/transitionnelle?
- Le cas échéant, évaluez-vous régulièrement la répartition de votre financement entre les efforts officiels en matière de justice et de justice transitionnelle, d'une part, et les initiatives informelles ou les OSC, d'autre part?
- Évaluez-vous la répartition de votre financement en faveur d'initiatives informelles en fonction de critères liés au genre, au contexte (villes ou campagnes) et au rôle joué par les personnes qui ont survécu à la violence?
- Savez-vous quel pourcentage de votre financement des OSC est alloué aux initiatives dirigées par des personnes survivantes et victimes?
- Avez-vous un plan pour remédier à ce déséquilibre?
- Disposez-vous d'une stratégie de financement direct des associations de personnes victimes/survivantes?
- Quelles sont les solutions de rechange à mettre en place pour améliorer le soutien que vous apportez aux efforts menés par les personnes victimes/survivantes?

*Pour les OSC nationales/internationales qui les soutiennent et les praticien·nes de la justice transitionnelle:*

- Savez-vous quelle proportion de votre soutien et de votre partenariat au niveau national est consacré aux efforts menés par les personnes victimes/survivantes au sein des communautés marginalisées?
- Savez-vous quelle proportion est consacrée aux efforts féministes, dirigés par les femmes et les personnes LGBTQ+?
- Avez-vous, ou devez-vous, plaider auprès de vos donateurs en faveur d'un soutien financier plus important et plus stable pour ce type d'initiatives?

*Pour les personnes victimes/survivantes-militantes:*

- Quel soutien ou quelles ressources pensez-vous que les acteurs de la justice devraient fournir afin de faciliter la croissance et la durabilité des approches informelles de justice transitionnelle au sein de votre communauté?
- Avez-vous été confronté à des défis ou à des obstacles lors de votre participation à des processus informels de justice transitionnelle ou lors de leur mise en œuvre?
- Avez-vous envisagé de donner des conseils, de partager votre vision et vos points de vue avec les donateurs ou d'autres acteurs internationaux ou nationaux sur la manière de garantir un espace sûr et favorable aux personnes victimes/survivantes?
- Existe-t-il des stratégies/partenariats/reliations que vous pourriez développer pour relever certains de ces défis et les aider à soutenir votre vision?

7

# BIBLIOGRAPHIE

## 7. Bibliographie

- Al Jazeera English. "Colombian Activist Killings Hit Record High in 2022: Ombudsman.", 23 janvier 2023. <https://www.aljazeera.com/news/2023/1/23/colombian-activist-killings-hit-record-high-in-2022-ombudsman>
- Amnesty International. *Défenseurs des droits humains menacés: Un espace de plus en plus restreint pour la société civile*, 16 mai 2017. <https://www.amnesty.org/fr/documents/act30/6011/2017/fr/>.
- Amnesty International. "Tunisie. Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies doit remédier rapidement à la détérioration de la crise des droits humains.", 27 juin 2023. <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/06/tunisia-human-rights-council-should-address-rapidly-growing-rights-crisis/>.
- Amnesty International, *Guatemala: Un héritage fatal: Appels contre l'impunité*, février 2002. <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr34/003/2002/fr/>.
- Comisión para el Esclarecimiento de la Verdad (CEV). "Informe Final de la Comisión.", 2022. <https://www.comisiondelaverdad.co/etiquetas/informe-final-de-la-comision>.
- Fajardo, José. "Colombia Is the Deadliest Country for Human Rights Defenders, with One Activist Killed Every Three Days since the 2016 Peace Agreement." *Equal Times*, 16 octobre 2018. <https://www.equaltimes.org/colombia-is-the-deadliest-country?lang=en>.
- Prunier, Gerard. *Africa's World War: Congo, the Rwandan Genocide, and the Making of a Continental Catastrophe*. Oxford: Oxford University Press, 2006.
- Godwin Phelps, Teresa. *Shattered Voices: Language, Violence, and the Work of Truth Commissions*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 2004.
- Hanin, Maher, et Selima Kebeili. *La justice transitionnelle en Tunisie au prisme des femmes victimes*. Impunity Watch, 2022. [https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/2023/06/Tunisia\\_victim\\_participation\\_FR.pdf](https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/2023/06/Tunisia_victim_participation_FR.pdf).
- Indepaz, "Cifras de la violencia en Colombia, Observatorio de derechos humanos, conflictividades y paz.", 2023. <https://indepaz.org.co/cifras-de-la-violencia-en-colombia/>.

- J. Haidt, et C. Bail. *Social Media and Political Dysfunction: A Collaborative Review*. New York: New York University, Unpublished manuscript. [https://docs.google.com/document/d/1vVAAtMCQnz8WVxtSNQev\\_e1cGmY9rnY96ecYuAj6C548/edit](https://docs.google.com/document/d/1vVAAtMCQnz8WVxtSNQev_e1cGmY9rnY96ecYuAj6C548/edit).
- Joinet, Louis (Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme). "L'administration de la justice et les droits de l'homme des détenus: Question de l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme," E/CN.4/Sub.2/1997/20/Rev.1. Commission des droits de l'homme des Nations Unies, octobre 1997. <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g97/141/43/pdf/g9714143.pdf?token=DkNomOLjbcyMpbzMEP&fe=true>.
- AJAR et Impunity Watch. *Pathways to Transitional Justice in Indonesia: Victims' Agency in the Face of Impunity*. Impunity Watch, 2022. [https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/2022/10/Final-\\_EN-\\_Indonesia\\_Report\\_Design\\_20may2022.pdf](https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/2022/10/Final-_EN-_Indonesia_Report_Design_20may2022.pdf).
- Langen, Maaïke de, et Mark Weston. "Making Access to Justice for All a Reality: Appraising Progress on the Promise of SDG16." Center on International Cooperation, 2023. <https://www.sdg16.plus/resources/making-access-to-justice-for-all-a-reality-appraising-progress-on-the-promise-of-sdg16/>.
- Mahmud, Basem. *"No one will speak on our behalf anymore": The Experience of Syrian Victim Groups*. Impunity Watch, 2022. <https://www.impunitywatch.org/publications/the-experience-of-syrian-victim-and-survivor-groups-english/>.
- Mehrez, Hiba. "Surviving Freedom: An Analysis of the Experiences of Female Survivors of Detention after Their Release, Based on the Testimonies of the 'Survivors or Not Yet' Campaign." Women Now for Development, 2020. [https://women-now.org/wp-content/uploads/Surviving\\_Freedom-EN.pdf](https://women-now.org/wp-content/uploads/Surviving_Freedom-EN.pdf).
- Monroy Santander, Louis, Laura Colmenares, Laura Ximena Cortés, Viviana Espitia Perdomo, et Germán Otálora Gallego. *Colombian Victim and Survivor Leadership and Participation in Informal Transitional Justice*. BSocial and Impunity Watch, 2022. [https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/2022/11/Final-EN-Colombia\\_Report-Colombian-victim-and-survivor-leadership-and-participation-in-informal-transitional-justice.pdf](https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/2022/11/Final-EN-Colombia_Report-Colombian-victim-and-survivor-leadership-and-participation-in-informal-transitional-justice.pdf).

- Muižnieks, Nils. "La marge de liberté des organisations de défense des droits de l'homme s'amenuise." Conseil de l'Europe, 4 avril 2017. [https://www.coe.int/en/web/commissioner/blog/-/asset\\_publisher/xZ32OPEoxOkq/content/id/24699997?\\_com\\_liferay\\_asset\\_publisher\\_web\\_portlet\\_AssetPublisherPortlet\\_INSTANCE\\_xZ32OPEoxOkq\\_languageId=fr\\_FR#p\\_com\\_liferay\\_asset\\_publisher\\_web\\_portlet\\_AssetPublisherPortlet\\_INSTANCE\\_xZ32OPEoxOkq](https://www.coe.int/en/web/commissioner/blog/-/asset_publisher/xZ32OPEoxOkq/content/id/24699997?_com_liferay_asset_publisher_web_portlet_AssetPublisherPortlet_INSTANCE_xZ32OPEoxOkq_languageId=fr_FR#p_com_liferay_asset_publisher_web_portlet_AssetPublisherPortlet_INSTANCE_xZ32OPEoxOkq).
- Robins, Simon. "Challenging the Therapeutic Ethic: A Victim-Centred Evaluation of Transitional Justice Processes in Timor-Leste." *International Journal of Transitional Justice* 6, n° 1 (2012): 83–105. <https://doi.org/10.1093/ijtj/ijr034>.
- Rudling, Adriana. "What's Inside the Box? Mapping Agency and Conflict within Victims' Organizations." *International Journal of Transitional Justice* 13 (2019): 458–77. <https://doi.org/10.1093/ijtj/ijz025>.
- Secrétaire général des Nations Unies. "Personnes disparues en République arabe syrienne: Rapport du Secrétaire général," A/76/890. Assemblée générale des Nations Unies, 2 août 2022. <https://digitallibrary.un.org/record/3985565?ln=en>.
- Sprenkels, Ralph. *Restricted Access: Promises and Pitfalls of Victim Participation in Transitional Justice Mechanisms*. Impunity Watch, 2017. [https://www.impunitywatch.nl/docs/ResearchReport\\_Restricted\\_Access\\_Promises\\_Pitfalls\\_Victim\\_Participation\\_2017\\_eng.pdf](https://www.impunitywatch.nl/docs/ResearchReport_Restricted_Access_Promises_Pitfalls_Victim_Participation_2017_eng.pdf).
- Stevano, Sara, Tobias Franz, Yannis Dafermos, et Elisa Van Waeyenberge. "COVID-19 and Crises of Capitalism: Intensifying Inequalities and Global Responses." *Canadian Journal of Development Studies / Revue Canadienne d'études Du Développement* 42, n° 1–2 (3 avril 2021): 1–17. <https://doi.org/10.1080/02255189.2021.1892606>.
- Tunamsifu, Shirambere Philippe. *Participation des victimes et survivant.es aux processus informels de justice transitionnelle en République démocratique du Congo*. Université Libre des Pays Grands Lacs (ULPGL Goma) et Impunity Watch, 2022. <https://www.impunitywatch.org/publications/victim-participation-in-drc-french/>.
- Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. "Situation des droits de l'homme au Guatemala: Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme," A/HRC/52/23. 26 janvier 2023. <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g23/002/84/pdf/g2300284.pdf?token=W12ZLPP6EJNTwSu5gY&fe=true>.

- Valey, Haydeé, Sanne Weber, et Denis Martinez. *The Struggle for Truth and Justice in Guatemala: Victim and Survivor Participation in Informal Transitional Justice Processes*. Impunity Watch, 2022. <https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/2023/07/Impunity-Watch-Guatemala-victim-participation-report-English.pdf>.
- Waardt, Mijke de, et Sanne Weber. "Beyond Victims' Mere Presence: An Empirical Analysis of Victim Participation in Transitional Justice in Colombia." *Journal of Human Rights Practice* 11 (2019): 209–28. <https://doi.org/10.1093/jhuman/huz002>.
- Weber, Sanne. "From Victims and Mothers to Citizens: Gender-Just Transformative Reparations and the Need for Public and Private Transitions." *International Journal of Transitional Justice* 12, n° 1 (2018): 88–107. <https://doi.org/10.1093/ijtl/ijx030>.
- Groupe de travail sur la justice transitionnelle et sur l'ODD 16+. *Sur des bases solides: Bâtir une paix et un développement durables après des violations massives des droits humains*. Centre international pour la justice transitionnelle, 2019. [https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ\\_Report\\_WG-TJ-SDG16%2B\\_2019\\_FR\\_Web.pdf](https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ_Report_WG-TJ-SDG16%2B_2019_FR_Web.pdf).
- Yakinthou, Christalla. "Living with the Shadows of the Past: The Impact of Disappearance on Wives of the Missing in Lebanon." Centre international pour la justice transitionnelle, 2015. <https://www.ictj.org/publication/living-shadows-past-impact-disappearance-wives-missing-lebanon>.



**Impunity Watch**

Alexanderveld 5  
2585 DB, The Hague  
Pays-Bas



**UNIVERSITY OF  
BIRMINGHAM**

**The Conflict and Peace Processes Research  
Group (CoPP)**

Université de Birmingham Edgbaston  
Birmingham B15 2TT  
Royaume-Uni



**Ministry of Foreign Affairs of the  
Netherlands**

Cette publication a été rendue possible grâce au soutien du  
ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas.